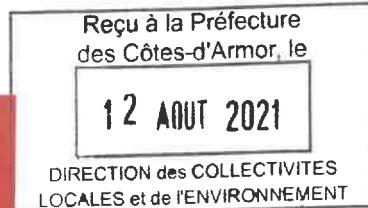




*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**pour le territoire SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

**ENTRE**

**Saint-Brieuc Armor Agglomération**

Représenté par Ronan KERDRAON, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération DB-127-2021 en date du 30 juin 2021

**D'une part,**

**ET**

**L'État,**

Représenté par Thierry MOSIMANN, Préfet du Département des Côtes d'Armor,

**D'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, et par une mobilisation sans précédent des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » - communes et intercommunalité - une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), avec l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique (2020-2022) avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Saint-Brieuc Armor Agglomération a signifié au Préfet fin 2020 sa volonté de signer un CRTE sur son périmètre. Les élus et les services de l'Agglomération se sont mobilisés pour tenir le calendrier d'élaboration du CRTE précisé par la Préfecture le 25 février 2021, visant une signature du Contrat avant le 30 juin 2021.

Parallèlement, les opérateurs, les communes et l'Agglomération se sont mobilisés pour répondre aux appels à projet du Plan de relance. L'Agglomération participe au Comité départemental de relance et diffuse régulièrement les informations à ses 32 communes au travers de la Conférence des Maires et de l'animation de réunions entre les DG des communes.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé début 2021 l'actualisation de son Projet de territoire, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme Brest-Bretagne (ADEUPa), au travers d'une démarche participative associant étroitement les 32 communes et la société civile au travers du Conseil de développement.

Conformément au Projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Le premier semestre 2021 a été consacré à la consultation des conseils municipaux et du conseil de développement sur le Projet de territoire porté par l'Agglomération, afin de constituer la base du présent contrat. Le second semestre 2021 pourrait être mis à profit pour consulter les partenaires institutionnels quant au volet opérationnel du CRTE : chambres consulaires, syndicats départementaux, bailleurs sociaux, établissements de recherche, d'enseignement supérieur, et d'innovation... Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## SOMMAIRE

Article 1 :	Objet du contrat	5
Article 2 :	Présentation du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de ses enjeux	7
Article 3 :	Ambition et orientations du territoire SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	17
Article 4 :	Politiques et projets structurants mis en œuvre pour atteindre ces objectifs	22
•	A) Présentation des documents de programmation et de planification existants	22
•	B) Les dispositifs contractuels de l'État ou les programmes en cours	27
•	C) Les premières actions structurantes	30
Article 5 :	Les actions de coopération inter-territoriale existantes	31
Article 6 :	Modalités d'accompagnement en ingénierie	31
Article 7 :	Engagements des partenaires	32
Article 8 :	Gouvernance du CRTE	34
Article 9 :	Suivi et évaluation du CRTE	35
Article 10 :	Entrée en vigueur et durée du CRTE	36
Article 11 :	Evolution et mise à jour du CRTE	36
Article 12 :	Résiliation du CRTE	36
Article 13 :	Traitements des litiges	36
Annexes		38

## Article 1 - Objet du contrat

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, principal pôle urbain et pôle d'emploi du Département, présente une forte densité d'enjeux et de dispositifs publics :

Enseignement supérieur, recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"><li>• un campus universitaire, 6 classes préparatoires</li><li>• des structures de recherche : 88 chercheurs ANSES, enseignants chercheurs au CNAM (chaire agri-agro nationale du CNAM), à l'IETR (matériaux),</li><li>• un écosystème d'innovation : technopole œuvrant à l'échelle quasiment départementale, communauté de starts up labellisée French Tech, un projet de TOTEM de l'innovation</li></ul>
Culture	<ul style="list-style-type: none"><li>• scène nationale, festivals, un réseau actif de culture scientifique et technique</li></ul>
Santé - social	<ul style="list-style-type: none"><li>• un pôle de santé d'excellence (hôpitaux public, privé)</li><li>• 4 quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville</li></ul>
Des sièges régionaux	<ul style="list-style-type: none"><li>• l'agence de l'eau, le conservatoire du littoral, la SAFER</li></ul>
Une biodiversité d'intérêt national et européen	<ul style="list-style-type: none"><li>• une réserve naturelle nationale, des zones Natura 2000</li></ul>
Un rôle de connexions en matière de mobilités	<ul style="list-style-type: none"><li>• gare TGV et PEM, interconnexions TIBUS, parkings relais</li></ul>

Le territoire bénéficie ainsi d'un fort dynamisme de projets, qui s'inscrivent dans les grandes transitions écologiques (projet de production d'hydrogène vert, SAGE et projet Baie 2027 (lutte contre les algues vertes), projets autour du réemploi et de l'upcyclage, de la rénovation thermique et la production d'énergie renouvelable, de l'adaptation au changement climatique...), démographique (Convention territoriale globale, projet innovant en faveur de la jeunesse, projets portés par les étudiants, actions du Centre Intercommunal d'Action Sociale, Contrat Local de santé...), numérique (réseau des médiathèques, acteurs de l'emploi et de l'incubation de projets, cyberdéfense...) et économique (territoire d'industrie, éoliennes offshore, dynamiques culturelles et touristiques, économie sociale et solidaire...).

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est également l'expression d'une diversité de territoires ruraux, péri-urbains, urbains, littoraux, regroupant 32 communes avec des atouts spécifiques, une forte présence de l'agriculture imbriquée dans les pôles urbains, des activités économiques et touristiques liées à la mer (réserve nationale de la Baie) et aux espaces de nature, un maillage de bassins de vie avec plusieurs polarités, des centralités à conforter à l'échelle de chaque commune.

Il y a donc à la fois une solidarité et une complémentarité qui s'expriment à l'intérieur du territoire d'agglomération, mais aussi entre le territoire et ses voisins, à l'échelle de la Bretagne Nord.

L'objet du présent contrat est d'avoir une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État et d'autres partenaires, ainsi qu'une visibilité des projets du territoire, pour peser sur les dynamiques territoriales dans le sens des orientations et objectifs définis dans le Projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et les documents de programmation et de planification existants. Ce projet est celui porté par le principal pôle urbain et pôle d'emploi du département, qui réunit une densité d'enjeux et de dispositifs ainsi qu'un fort dynamisme de projet s'inscrivant dans les grandes transitions.

Les co signataires s'accordent pour que le CRTE du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération prenne en compte les orientations et objectifs du projet de territoire approuvés en Bureau communautaire le 20 mai 2021, ainsi que les documents de planification et programmation existants.

Les cosignataires s'engagent à partager, tout au long de la vie du contrat, l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, ainsi que des projets accompagnés par l'Etat sur le territoire.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi qu'à terme la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

Pour réussir les grandes transitions, le CRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

## **Article 2 - Présentation du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de ses enjeux**

---

*Une présentation détaillée du territoire est reprise en Annexe 2.*

### **Chiffres clés :**

- 32 communes
- 151 937 habitants en 2018
- 3 communes de plus de 10 000 habitants : Saint-Brieuc, Plérin, Ploufragan
- 7 communes de moins de 1 000 habitants : Tréveneuc, Le Vieux Bourg, La Harmoye, Saint-Bihy, Saint-Gildas, Le Bodéo, Le Leslay
- Densité de population de 253 hab/km<sup>2</sup> supérieure à la moyenne des communautés d'agglomérations bretonnes (145 hab /km<sup>2</sup>)
- 66 000 emplois
- 6 000 étudiants
- 1 habitant sur 4 a moins de 20 ans
- 1 habitant sur 10 a plus de 75 ans

### **SBAA, un environnement sollicité**

#### ***SBAA, un concentré de Bretagne***

La géographie de Saint-Brieuc Armor Agglomération, dans ses nouveaux contours à 32 communes offre à voir un véritable concentré de Bretagne : grands ensembles naturels qui se répondent entre Armor et Argoat (depuis la baie au nord jusqu'au massif forestier de Lorge au sud) et une géologie singulière qui se perçoit dans des reliefs marqués ou dans les matériaux de construction.

Avec le Gouët comme colonne vertébrale la trame verte et bleue prend appui sur des vallées interconnectées et offre un écrin à un patrimoine naturel et bâti : cœurs de ville et de bourgs, manoirs, fermes, ancien patrimoine ferroviaire, bocage, estuaires, falaises, plages, ....

#### ***Toujours plus vite, toujours plus loin***

Mais ici comme à l'échelle mondiale, la fragmentation des espaces naturels et les pollutions génèrent l'érosion de la biodiversité et la disparition des espèces, renforcées par le réchauffement climatique, entraînant de graves conséquences en cascade sur l'ensemble des écosystèmes, ainsi que des impacts économiques et sociaux pour l'humain. Malgré les services rendus, y compris en matière économique, par la faune et la flore (pollinisation, amélioration de la productivité des terres, assainissement de l'air et de l'eau ou stockage du CO<sub>2</sub>...), les tendances à l'érosion s'accélèrent, et vont même de plus en plus vite.

A l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération, le développement, accéléré depuis les 60 dernières années s'est réalisé « contre la géographie du territoire », sur la base d'un mode non assumé : « Toujours plus vite et plus loin... ». Le développement urbain sur les plateaux a été privilégié et encouragé par la réalisation infrastructures routières de franchissement et de liaison, de façon fortement corrélée à l'essor de l'automobile : l'extension urbaine s'est construite sur les plateaux, les infrastructures de déplacement, essentiellement routières ont privilégié la vitesse en s'affranchissant du relief grâce à la réalisation de nouveaux ponts (pont d'Armor entre le centre-ville de Saint-Brieuc et le plateau en 1962, viaducs sur les vallées de Gouët et Gouédic par la RN12 à deux fois deux voies en 1983...). Dans le même temps des espaces s'enrichissent et sont progressivement oubliés : estuaires, vallées..., les formes urbaines se standardisent et banalisent la perception des paysages, les continus urbains le long des axes brouillent la lecture des espaces et les identités. Les atouts du territoire se perçoivent moins, qu'il s'agisse des points de vue sur la mer, des coteaux...

Le développement prend alors la forme à la fois d'un élargissement de chaque commune et de la création ex-nihilo de zones monofonctionnelles le long des axes principaux, sous la demande d'un « effet vitrine ».

Des phénomènes de « conurbations » (continuum urbain), le long d'axes routiers apparaissent. Ce mode de développement est consommateur de foncier naturel et agricole car il s'effectue principalement en extension urbaine. La forme du développement de l'habitat est la cause principale de consommation d'espace, devant les zones d'activité à dominante économique, avec un modèle de logements principalement individuel, sur des parcelles peu denses. 17 % du territoire de l'agglomération sont artificialisés (espaces urbains + infrastructures). Entre 2012 et 2015, 75 hectares par an sont artificialisés sur le territoire. La superficie agricole utilisée a diminué de 3,25 % entre 2000 et 2010. Au

Au-delà de la consommation terres, ce mode fragmente les espaces naturels et agricoles, rendant plus complexes les déplacements de la faune mais aussi agricoles. Des zones de franges sont ainsi créées de fait entre les infrastructures et les limites urbaines, générant parfois des friches sur des espaces difficiles à exploiter pour l'agriculture (élevage en particulier). De grands ensembles naturels reconnus sont préservés (forêt, réserve de la Baie...) mais les espaces porteurs de « biodiversité ordinaire » garante de l'adaptabilité du territoire (épuration eau, air, besoin social...) sont eux mis à mal. La fragmentation des milieux les rend plus vulnérables face au réchauffement climatique et en réponse au besoin de déplacements des espèces.

Le développement routier depuis les années 1950 a permis un phénomène de périurbanisation, l'habitat s'est éloigné des zones d'emploi. Les centres villes et centres bourgs se sont dilués, conduisant au constat de crise actuelle des villes moyennes : une partie des logements s'est vidée, les fonctions urbaines et l'activité (y compris tertiaire et administrations) ont suivi le développement des routes et ont recréé de nouvelles formes de centralités le long des échangeurs des rocades ou des voies rapides.

Ce mode de développement impacte également la ressource en eau, au-delà de la problématique des algues vertes qui touche la baie de Saint-Brieuc, et a généré une prise de conscience de la nécessité d'infléchir certaines pratiques agricoles. Il s'agit de ne pas oublier les autres enjeux : enjeux qualitatifs (bactériologie liée aux effluents urbains non traités, limite des milieux à épurer les polluants chimiques), ni quantitatifs (la retenue de Saint Barthélémy peut être contrainte par les sécheresses qui risquent à l'avenir d'être de plus en plus nombreuses avec le réchauffement climatique). Concernant les aspects de qualité de l'air et de consommation d'énergie, les données sont en adéquation avec la dépendance du territoire à la voiture individuelle et à des types d'habitat essentiellement individuels et dispersés, puisque l'on retrouve dans les principaux consommateurs et pollueurs, l'habitat, les transports et ensuite l'agriculture. Le déséquilibre entre les espaces s'est creusé, créant des fragilités sur les centres et les espaces naturels et agricoles. Les impacts sont multiples : pressions sur l'eau, sur l'air, sur le sol, banalisation des espaces et des paysages. Ce mode subi n'est pas durable, ne permet pas l'adaptabilité du territoire face aux changements et au final altère son attractivité.

## **SBAA, Un contexte économique à appréhender**

### ***Une économie tournée vers des besoins présentiels***

Le tissu de l'emploi local est marqué par le poids de l'économie dite « présentielle », c'est-à-dire l'économie portée par la consommation des habitants et touristes sur le territoire compte tenu de la fonction de centralité de la ville préfecture du département des Côtes d'Armor. Ainsi, les 5 principaux postes pourvoyeurs d'emplois, qui regroupent 51% de l'emploi total de l'Agglomération, sont liés au commerce (9733 emplois), à l'administration publique (8 048 emplois), aux activités pour la santé humaine (5 645 emplois), à l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement (5 583 emplois) et la construction (4 801 emplois) sur un total de 66 000 emplois dans l'Agglomération.

Une majorité des emplois de l'agglomération est pourvue par des habitants de l'agglomération (49 000 sur les 66 000 emplois locaux), mais les échanges avec les territoires voisins pour l'emploi sont importants et s'accentuent ces dernières années. Ainsi, 9000 habitants vont travailler en dehors du territoire, et 17 000 personnes entrent chaque jour sur le territoire pour venir y travailler.

Dans le secteur productif, l'économie locale n'est pas dépendante d'un secteur d'activité particulier comme peuvent l'être d'autres territoires.

### ***Un territoire de fonctions supports à l'économie agricole***

Par ailleurs, l'identité économique du territoire reste à construire ou reconstruire au sein du contexte régional. Quel que soit le secteur d'activité (maritime, tourisme, agroalimentaire, numérique...). Il paraît aujourd'hui nécessaire de penser le développement économique du territoire en complémentarité par rapport au positionnement des autres territoires et en anticipation par rapport aux opportunités à venir : parc éolien, arrivée BGV, French Tech...

Les constats sur la dynamique de l'emploi questionnent ainsi la place de Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant qu'agglomération dans le contexte de métropolisation.

Les secteurs qui correspondent aux fonctions typiquement urbaines voire métropolitaines (culture, loisirs, logistique, recherche) paraissent en effet sous-représentés.

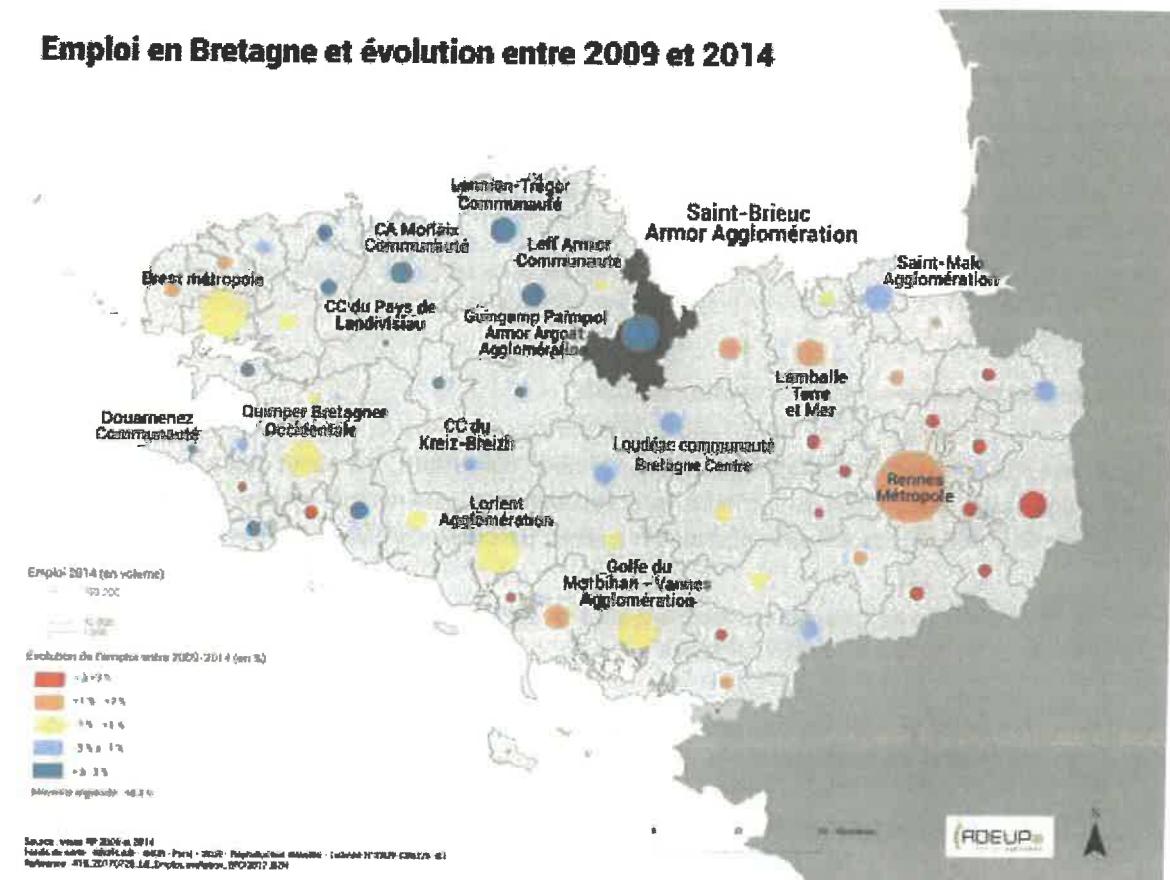
Pourtant l'affirmation des fonctions métropolitaines (contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire) d'un cœur d'agglomération est nécessaire à l'attractivité de l'ensemble du territoire, tant vis-à-vis des entreprises que des habitants. On constate que la diminution du nombre d'emploi est très importante dans la ville centre, mais on observe aussi que certaines villes de 1<sup>ère</sup> couronne et du littoral ont été fortement touchées par la crise.

### ***Un territoire touché par la crise économique de 2008***

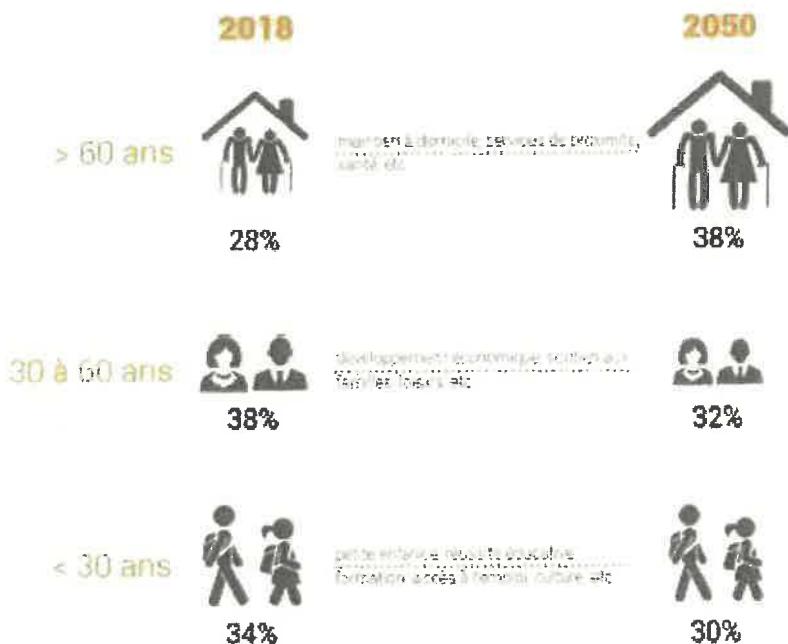
Du fait de la diversité de l'économie locale, les effets de la crise économique de 2008 ont été difficiles à percevoir. Pourtant Saint-Brieuc Armor Agglomération a été particulièrement touchée : perte nette de 2 200 emplois entre 2009 et 2014 par rapport aux 66 000 qu'elle compte aujourd'hui. C'est une conjonction d'effets qui permet d'expliquer l'ampleur de la crise sur la perte d'emplois. Le secteur industriel local a été le plus touché avec 1 200 emplois perdus. Ces effets se situent à la croisée de la crise automobile de l'Est et agro-alimentaire de l'Ouest breton.

En effet, le territoire comprend des industries agroalimentaires qui ont pu être touchées, imbriqué dans l'écosystème de l'agroalimentaire : par les activités de services supports aux industries agroalimentaires, des fonctions de Recherche Développement (le Zoopole), et les habitants qui sont salariés des entreprises industrielles voisines. La crise des finances publiques s'est traduite de façon directe par une baisse de l'emploi dans les administrations publique (-780 entre 2009 et 2014), mais aussi plus indirectement par une baisse dans les activités de la construction via notamment la limitation des investissements publics. Enfin, la baisse du niveau de vie de la population a eu des effets sur la consommation et leur niveau d'investissement répercutant ainsi les activités commerciales (-500 emplois) et celles de la construction.

## Emploi en Bretagne et évolution entre 2009 et 2014



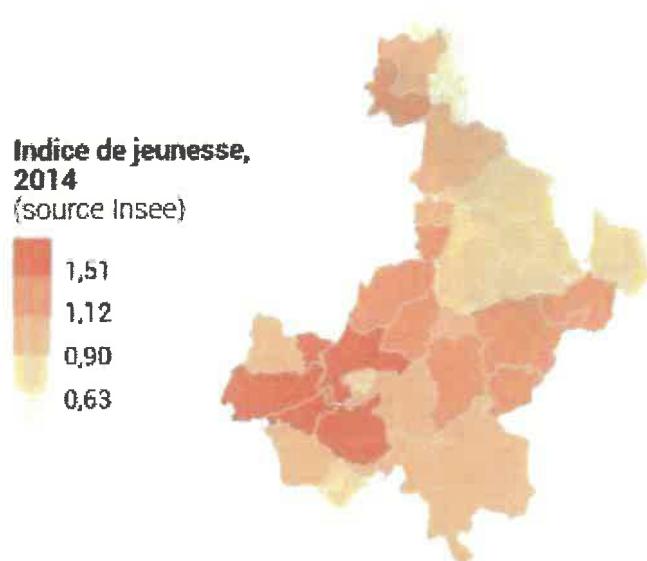
Cette tendance s'accompagne par un vieillissement marqué de la population (d'ici 30 ans, la part des plus de 80 ans aura doublé et le nombre d'actifs devrait baisser) entraînant des besoins concernant les services à la personne (secteur en hausse sur les 5 dernières années) mais également des signes de fragilité, au regard de la relative précarisation de certains retraités (chômage des séniors, absence de retraite à taux plein qui va se développer, transfert de CSG annoncé...).



### *... mais fragile*

Un des éléments les plus impactants sur le territoire est l'élargissement des bassins de vie (travail, achats, loisirs) qui s'accompagne par une démarche du « toujours plus loin ».

Dans ce contexte de mobilité croissante, le territoire de Saint-Brieuc Armor agglomération est attractif plutôt pour une population âgée (+ de 30 ans et surtout + de 50 ans). Le territoire connaît comme ailleurs une fragilisation des liens liée à une distension entre les générations.



En effet, l'indice de jeunesse est particulièrement élevé dans les communes de 2<sup>nde</sup> couronne et sur la frange ouest à l'extérieur de l'Agglomération. Un coût du foncier plus faible, la proximité des axes routiers (D790, D700) expliquent en partie l'installation des familles avec enfants depuis 10 ans et rajeunissement fort selon un axe Lanvollon/Quintin. Finalement, le territoire est marqué par une dynamique d'étalement urbain prononcée, avec des services très centralisés et en parallèle une dispersion des habitants et un allongement des déplacements.

### **Des centralités sociales**

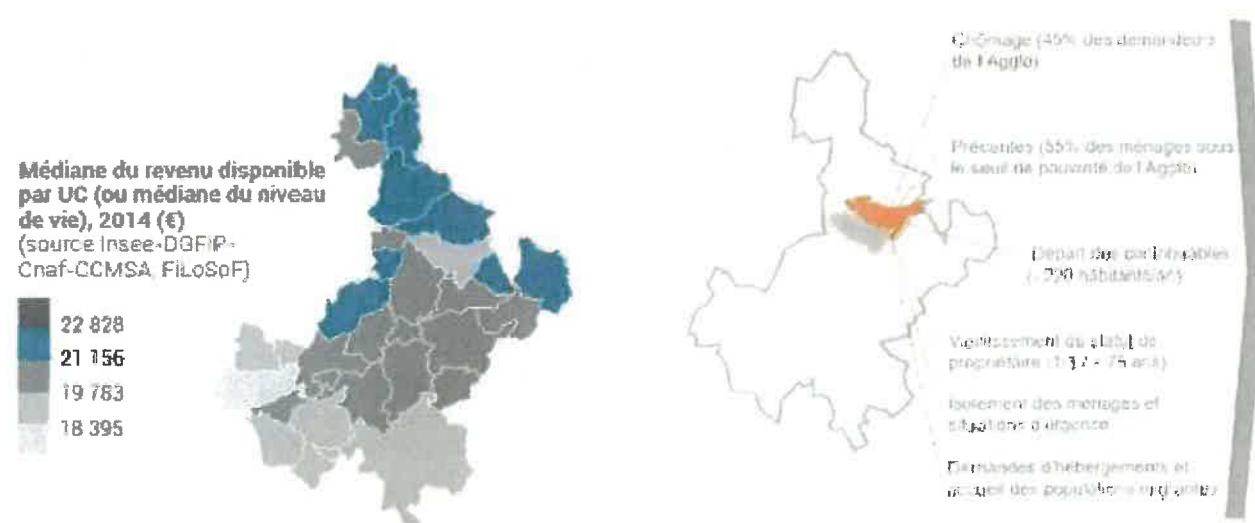
Tout le monde n'a pas le même accès à la mobilité : les ménages les plus fragilisés font face à une pression sur leurs choix résidentiels et leurs mobilités quotidiennes. Le territoire voit donc émerger des phénomènes de ségrégation et de relégation de certaines populations (notamment dans la ville-centre, les quartiers politiques de la ville et la frange sud du territoire de l'Agglomération).

Dans le même temps, le centre reste « attractif » pour des populations précaires, dont l'accompagnement, nécessaire, est supporté par la ville-centre.

En termes de politiques publiques, les charges de centralité sociale ont presque doublé pour Saint-Brieuc en 5 ans avec les effets de la crise (le chômage à 18,8 %) et l'arrivée des populations réfugiées, migrantes et des mineurs étrangers isolés. Seuls 36 % des contribuables à Saint-Brieuc paient effectivement et entièrement l'impôt.

Supportant des charges supplémentaires, avec de moins en moins de recettes fiscales, la ville ne peut pas conduire les réhabilitations nécessaires, ce qui détériore l'environnement et le cadre de vie, et conduit à une perte accélérée de population.

Historiquement, les mécanismes de solidarités sociales n'ont pas été pensés par l'intercommunalité. C'est un modèle à repenser pour éviter la tendance au regroupement des populations fragiles sur ville de Saint-Brieuc. Des enjeux forts s'ajoutent ainsi sur le lien entre le niveau de vie des ménages et la fiscalité locale et la question de la tarification des services publics.



## Des enjeux et surtout des opportunités

Malgré des tendances lourdes, reconnues et assumées, la construction collective autour du projet a fait émerger les atouts formidables dont dispose le territoire.

*Identifier l'ensemble de ces ressources naturelles et humaines a permis de prendre conscience que :*

- les leviers pour le territoire résident dans la capacité à mettre ces ressources en relation, à les organiser,
- l'étendue du champ d'actions dont l'Agglomération dispose au travers de ses compétences et de son échelle territoriale est une occasion inédite d'agir.

Sur ce territoire, mieux compris aujourd'hui, un réel projet peut se construire autour des ressources endogènes afin de permettre une mise en mouvement collective et durable.

Cela implique parfois de penser autrement, d'innover dans les modes de faire souvent trop cloisonnés. Il importe également de ne pas opposer économie productive et économie résidentielle pour au contraire les associer.

C'est pourquoi la cohérence du projet de territoire à venir pour les 20 prochaines années repose sur une organisation qui priviliege le territoire comme un système vivant et valorise les complémentarités territoriales.

## ***Soulager la pression foncière***

Saint-Brieuc Armor Agglomération recèle de véritables pépites architecturales et urbaines dans ses centres anciens, en particulier celui de Saint-Brieuc. Il convient de les révéler.

Réinvestir massivement ces centralités pour les rendre à nouveau attractives c'est viser un fonctionnement du territoire plus équilibré, plus adaptable et plus agréable à vivre et préserver les espaces naturels et agricoles environnants.

Redynamiser les centralités implique de refaire la ville sur elle-même et de valoriser chaque espace pour sa vocation propre, de la baie jusqu'à l'Argoat : des espaces agricoles préservés, des espaces naturels, littoraux et patrimoniaux mis en valeur, des espaces urbains requalifiés.

Sous l'angle d'une nécessaire réciprocité entre les différentes parties du territoire, c'est bien l'ensemble du territoire qui interagit comme un système vivant. Agir sur les centres villes implique forcément d'agir dans le même temps sur les centres-bourgs, sur la qualité des franges urbaines, sur la mise en valeur des espaces agricoles et naturels.

C'est sans doute l'un des aspects les plus fondamentaux de ce projet de territoire, que de repenser le modèle urbain et dans le même temps s'attacher à inventer un nouveau modèle de développement rural.

Par ailleurs, l'agglomération dispose d'une **qualité de vie** et d'une accessibilité reconnues. Cultiver ces qualités implique de conforter dans les centres les grandes fonctions urbaines qui sont des facteurs de dynamisme et de flux et de mettre les patrimoines urbains et les **espaces publics** en valeur.

Prendre soin de ce nouveau territoire, le mettre en valeur c'est en outre agir sur la notoriété touristique et résidentielle qui peut se révéler un indéniable levier de développement économique.

Réaffirmer la vocation d'espaces à vivre et de fonctions urbaines aux centralités améliore la capacité à desservir un plus grand nombre d'habitants en **transports en commun** et profite aux modes de déplacements doux car les distances entre habitat, services et équipements sont raccourcies.

### ***Partir du résidentiel pour relancer l'économie***

Saint-Brieuc Armor Agglomération a l'opportunité de s'appuyer sur une économie fortement orientée vers les services aux entreprises et aux habitants pour s'adapter aux grandes transitions qui traversent nos sociétés (digitale, écologique, sociétale) et se singulariser dans le contexte breton.

Or le moteur de cette économie résidentielle repose sur la capacité du territoire à maintenir et améliorer ce qui fonde son attractivité : sa qualité de vie et ses ressources endogènes.

Ainsi miser sur les synergies entre les besoins de 150.000 habitants et les entreprises présentes sur le territoire permet de viser l'excellence et d'innover dans plusieurs domaines : l'écoconstruction, la santé, l'agriculture, les énergies renouvelables...

Cela implique de créer les conditions de rapprochement entre les acteurs de ces domaines, de soutenir l'émergence de nouveaux modèles économiques inscrits dans les transitions numérique, écologique et sociale, d'accompagner les entreprises dans leur développement et la conquête de nouveaux marchés. Pour cela il apparaît nécessaire de mieux connecter l'offre de formation aux besoins du territoire.

Forte de ses atouts propres et valorisés, l'agglomération gagnera en compétitivité dans les coopérations à d'autres échelles.

### ***S'appuyer sur les habitants comme levier de cohésion sociale***

Saint-Brieuc Armor Agglomération est un territoire où les inégalités entre habitants sont moins fortes qu'ailleurs.

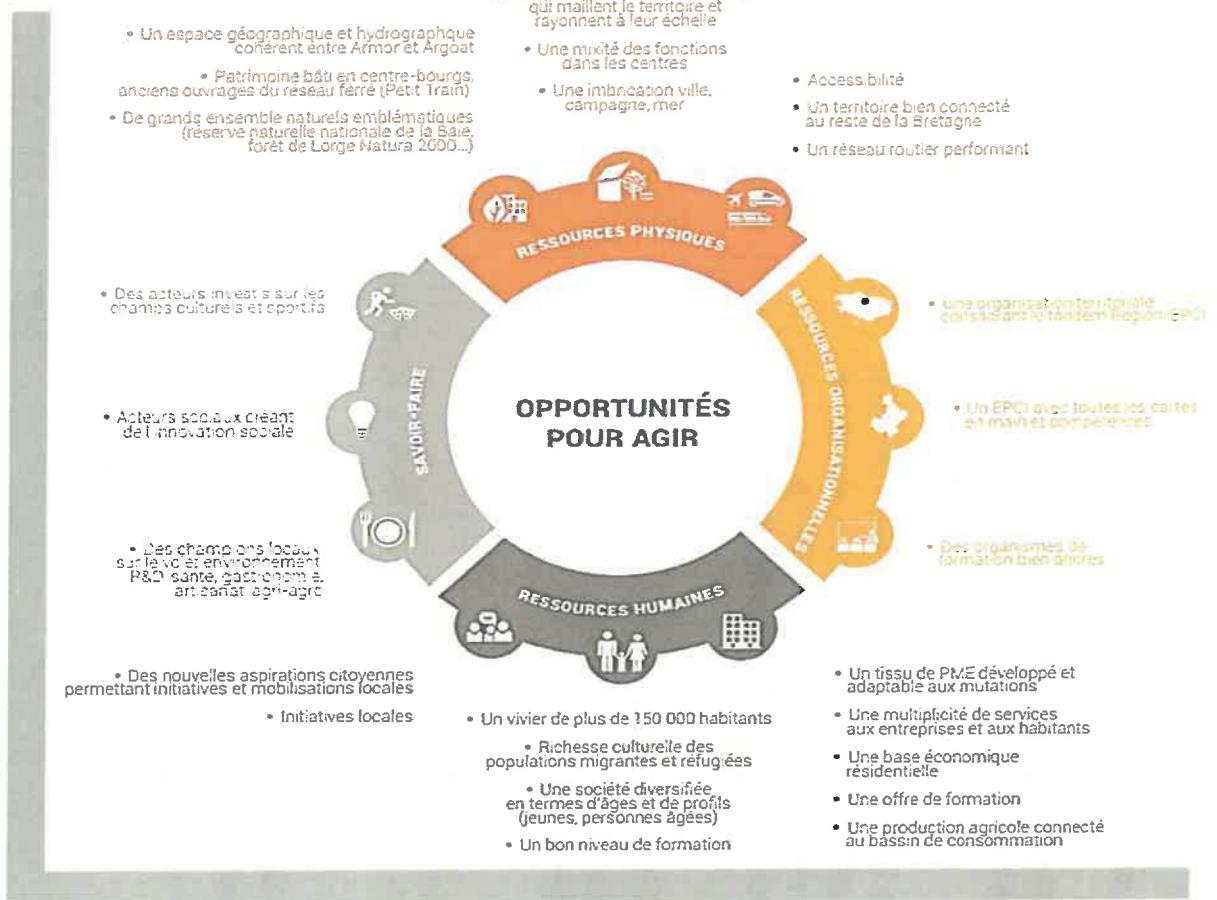
Pourtant, le vivre-ensemble est aujourd'hui mis à mal dans nos sociétés et l'agglomération n'y échappe pas.

Une société solidaire où les habitants trouvent les conditions de leur épanouissement passe par la capacité d'un territoire à organiser les solidarités entre les communes afin de soutenir collectivement l'accompagnement des plus fragiles (populations précaires, migrants...).

Permettre l'accès des habitants à l'emploi et aux services implique d'organiser les proximités à chaque échelle du territoire, en liant urbanisme et mobilité, et de moderniser en continu l'action publique pour l'adapter aux besoins de la société.

Enfin, un territoire qui prend soin de ses habitants est aussi un territoire qui prend soin de ses espaces et en particulier de ses espaces publics. Par sa taille et son organisation, qui imbriquent villes, campagne, vallées, littoral, l'agglomération permet l'accès aisément à tous les habitants à tous types d'espaces.

Il s'agit donc de penser leur mise en valeur en fonction des usages afin qu'ils invitent à la déambulation et à l'échange, propices à un bien-être physique et mental des personnes.



### ***S'organiser pour la suite...***

Saint-Brieuc Armor Agglomération veut mettre le territoire en mouvement autour d'un projet qui valorise ses ressources propres, ses qualités, son identité, ses singularités, dans un lien de coopération avec les territoires voisins.

Pour réussir cette mise en mouvement, il faut d'abord consolider ses bases, c'est-à-dire les modalités de portage par la collectivité elle-même : conforter la gouvernance et harmoniser les politiques publiques autour du projet.

Fort de ce socle, Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra entraîner l'adhésion du territoire en mobilisant les forces vives et les habitants et en mettant en synergie les initiatives publiques et privées.

C'est collectivement que le territoire portera un projet de développement qui permettra de faire face aux défis des grandes transitions qui traversent les sociétés.

Cette mise en mouvement suppose l'ouverture et le dialogue avec les territoires voisins, le Département, la Région, l'Etat, pour faire reconnaître les atouts de l'agglomération aux échelles nationales et européennes.

## L'état des lieux en synthèse

*Les éléments de contexte et caractéristiques du territoire*

### **Une profonde reconfiguration démographique et sociale à venir**

- L'augmentation des séniors
- La baisse de la population en âge de travailler, la baisse des moins de 20 ans
- Les spécificités de la pauvreté et de la précarité sur le territoire, notamment dans la ville-centre

### **Des bouleversements écologiques**

- Des émissions de gaz à effet de serre à diminuer, des besoins en déplacement à réduire
- Une situation de dépendance énergétique critique et une économie circulaire à structurer
- Des objectifs de zéro artificialisation et zéro émission nette, de neutralité carbone
- Un littoral attractif mais fragile (érosion, élévation du niveau des mers, qualité de l'eau)

### **Un modèle économique entre terre et mer**

- Des secteurs dynamiques : commerce, santé, ESS, BTP (potentiels multiples)
- Un positionnement à trouver par rapport aux filières régionales : tourisme, mer, industrie
- Des enjeux de digitalisation, de proximité et de relocation

### **Des espaces multiples**

- Une diversité d'espaces et de paysages (plateaux, littoral, villes et bourgs).
- Des espaces à réinventer, à reconquérir, et non plus à valoriser. Des espaces bâties à valoriser.

### **Une pôle d'équilibre en Bretagne Nord**

- Une agglomération urbaine avec des problématiques spécifiques de centralités
- Un statut de ville-préfecture, des fonctions métropolitaines (services aux entreprises, innovation, recherche et enseignement supérieur)

## Article 3 – Ambition et orientations du territoire SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

---

Sur la base de ce diagnostic et de cette compréhension partagée des enjeux, les élus du territoire ont actualisé le Projet de territoire de l'Agglomération afin de tenir compte :

- du nouveau contexte induit par la pandémie Covid-19,
- du renouvellement des équipes d'élus en 2020 souhaitant axer davantage leur action autour de la transition écologique et du changement climatique,
- des préconisations du Conseil de développement.

La réalisation du projet de territoire est le fruit d'une démarche itérative et participative de février à juillet 2021 :

- Mobilisation des élus : pilotage par le bureau communautaire (4 sessions d'ateliers de travail), conférence des Maires, consultation des conseils municipaux, Assemblée plénière des élus municipaux, Assemblée plénière des élus communautaires ;
- La saisine du Conseil de Développement pour contribution de la société civile ;
- La mobilisation des directeurs et chefs de services de l'agglomération et des directeurs généraux des 32 communes.

### ➔ Les défis de demain pour SBAA

- **Les évolutions institutionnelles :**
  - **Les partenariats institutionnels** : favoriser les connexions avec les 8 EPCI, intégrer un club des agglomérations de Bretagne (Rennes, Brest, Saint-Brieuc, Lorient, Vannes, Quimper) ; renforcer le partenariat avec la région
  - **La gouvernance** : développer les complémentarités ville-centre et reste du territoire, mieux appréhender les potentiels de chaque commune ; inclure la société civile dans la démarche de construction du projet pour une meilleure appropriation
- **La transition écologique** : un facteur de richesse et d'attractivité ; rassembler les acteurs autour d'une stratégie de transition écologique forte et cohérente
  - **L'eau** reste un enjeu fort sur le territoire, à la fois en termes qualitatif et quantitatif
  - **Les déchets** : leur gestion et l'acceptation de la nouvelle taxation ; mieux gérer la production et la gestion des déchets ; investir l'économie circulaire
  - **Les déplacements** : favoriser les modes de déplacement doux et lutter contre l'autosolisme ; répondre aux attentes en termes de mobilité ; structurer le transport nord-sud autrement que par la voiture. Développer et favoriser l'intermodalité des transports et l'opérabilité.
  - **L'énergie** : favoriser l'émergence de projets énergétiques plus qualitatifs ; développer un écosystème autour de la production d'énergie propre et durable
  - Rénover le parc de logement et d'activité

- **L'attractivité du territoire :**
  - **L'identité** : dépasser le sentiment d'infériorité ; valoriser les pépites et les talents locaux ; construire une nouvelle identité maritime
  - **La qualité de vie** : s'adresser à toutes les populations susceptibles de venir s'installer sur le territoire, anticiper le vieillissement de la population et consolider l'attractivité pour les jeunes
  - **L'enseignement supérieur** : compléter l'offre en enseignement supérieur ; développer les passerelles entre l'enseignement supérieur et le monde économique
  - **L'offre de soins** : renforcer l'attractivité médicale ; régénérer l'offre en santé de proximité sur l'ensemble du territoire

➔ **L'ambition actée par les élus du territoire est la suivante :**

**Pour faire de Saint-Brieuc Armor Agglomération un territoire attractif, solidaire et durable, nous souhaitons :**

- Etre un acteur anticipant les transitions.
- Développer la qualité de vie au service de tous et au profit du rayonnement et de l'attractivité de l'agglomération.
- Renforcer le rôle de l'agglomération et celui de la ville de Saint-Brieuc, comme fer de lance du développement de la Bretagne Nord.
- Promouvoir un développement équilibré, dynamique et harmonieux des espaces urbains, péri-urbains, ruraux, littoraux tenant compte des spécificités de chacun.
- Etablir des coopérations avec les intercommunalités voisines pour répondre à nos défis communs.
- Nous fixer des objectifs réalisables, atteignables en cohérence avec nos moyens.

➔ **Les orientations stratégiques**

Le présent contrat reprend les orientations stratégiques fixées dans le projet de territoire approuvé par le Bureau le 20 mai 2021, et la Conférence des Maires du 27 mai 2021 .

Chacune des quatre orientations se décline en objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

**Orientation 1 : MOBILISATION GENERALE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET L'EMPLOI**

- **Affirmer notre engagement dans une transition écologique maîtrisée**
  - Agir pour la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables
  - Préserver les sols
  - Protéger la biodiversité et les ressources naturelles
  - Préserver la ressource en eau et assurer un approvisionnement de qualité
  - Promouvoir l'économie circulaire et encourager une alimentation locale et durable
  - Renforcer l'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle, en priorisant le recours aux transports en commun et en développant les modes doux et décarbonés
  - Soutenir l'engagement des agriculteurs et des industriels de l'agro-alimentaire dans la transition écologique
- **Accompagner le développement des secteurs économiques d'avenir en favorisant le développement des compétences locales et l'insertion**
  - Favoriser l'émergence d'un écosystème local, notamment de TPE-PME, propice à l'entreprenariat, au

développement industriel et à l'innovation (dispositifs d'incubation, support aux activités entrepreneuriales, accompagnement et soutien financier aux entreprises...) et favorable à l'accueil d'entreprises œuvrant à la transition énergétique

- Investir pleinement la transition digitale au service des entreprises
- S'engager pour le développement d'emplois locaux non-délocalisables
- Soutenir le développement de services notamment en matière de santé et de service à la personne
- Encourager et promouvoir l'économie maritime et se saisir de ses opportunités d'innovation et de développement
- Soutenir le commerce et l'artisanat
- Poursuivre l'accompagnement à l'installation de jeunes agriculteurs sur notre territoire
- **Cultiver l'excellence en matière de santé**
  - Soutenir l'excellence dans la filière santé humaine et animale et rendre visible les compétences locales
  - Poursuivre le développement des formations de santé
  - Proposer un accès aux soins équilibré et de proximité sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
  - Valoriser les métiers de l'action sanitaire et sociale
  - Répondre au vieillissement de la population du territoire
- **Porter la baie avec fierté, symbole de l'agglomération**
  - Préserver la filière de la pêche et de l'aquaculture
  - Veiller à un développement éolien vecteur de développement économique pour le territoire compatible avec les autres usages et l'environnement exceptionnel de la baie
  - Préserver et mettre en valeur les espaces naturels
  - Valoriser la gastronomie locale
  - Promouvoir une offre globale d'activités touristiques et accompagner les évolutions du secteur (tourisme durable, tourisme expérientiel, tourisme de proximité...)
  - Encourager le Sport Nature, structurer l'offre et la faire connaître

## **Orientation 2 : MAILLER LE TERRITOIRE PAR LES SERVICES AUX PUBLICS**

- **Faire vivre la dynamique de la Bretagne Nord**
  - Travailler en bonne intelligence avec nos voisins pour traiter les enjeux que nous partageons
  - Peser dans le dialogue avec l'État, les institutions européennes, la Région, le Département et les métropoles
  - Renforcer les fonctions stratégiques et supérieures de la Bretagne Nord (administration, enseignement supérieur, R&D, santé, industries culturelles et créatives...)
  - Soutenir l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et les cursus en alternance
  - Conforter le rôle des polarités principales de l'agglomération dont celle de la ville-centre (Saint-Brieuc)
- **Irriguer l'agglomération**
  - Faciliter l'accès à une offre qualitative de services au public
  - Développer et entretenir les réseaux d'infrastructures (mobilité, téléphonie, fibre, eau...)
  - Veiller à un développement équilibré entre l'axe Est/Ouest et l'axe Nord/Sud de l'agglomération (économie, mobilité, services...)

- Développer le rayonnement des politiques sociales
- Renforcer l'accès aux services à la parentalité et à la santé
- Mettre en réseau les acteurs du territoire
- Optimiser la gestion et l'usage des infrastructures existantes (ports, aéroport, équipements communautaires...)
- **Distinguer les bourgs et les campagnes**
  - Mettre en avant les singularités : différents profils et façons de vivre, patrimoine local et atouts touristiques à valoriser...
  - Dynamiser les centralités en travaillant notamment sur les friches et la réhabilitation du bâti ancien
  - Structurer une offre de services de proximité (offre de logements, transports, santé et de services)
  - Agir ensemble sur les enjeux communs à tous : rénovation de l'habitat, accueil de nouvelles populations, tourisme durable...
- **Faciliter les parcours de vie des habitants et des entreprises**
  - Garantir une offre de logements répondant aux besoins de chacun, à chaque étape de son parcours
  - Proposer une offre de services au public équilibrée sur l'ensemble du territoire
  - Faciliter le parcours des jeunes sur le territoire (formation, mobilité, habitat...)
  - Faciliter le parcours résidentiel des entreprises (incubation, pépinière, atelier relais, Zones d'Activités...)

### Orientation 3 : REBONDIR APRES LA CRISE ET AGIR POUR LA QUALITE DE VIE

- **Garantir la cohésion sociale et lutter contre les inégalités**
  - Lutter contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale
  - Agir sur la diversité de l'offre de logements, articulée aux services, pour répondre à la fois aux enjeux du vieillissement, à l'accueil de nouveaux actifs et à l'augmentation des prix de l'immobilier
  - Développer une offre de formation, emploi, mobilité, habitat, cadre de vie attractif pour les jeunes
  - Faire preuve de solidarité par une offre de logements sociaux répartie sur tout le territoire
- **Intégrer durablement en proximité**
  - Maîtriser l'artificialisation des sols et protéger les terres agricoles
  - Assurer une bonne cohabitation entre les activités agricoles et les nouveaux arrivants
  - Intégrer les nouvelles activités économiques et résidentielles pour réduire les pollutions diverses (atmosphérique, visuelle...) et créer des boucles positives avec les acteurs déjà présents
- **Donner à voir et développer la richesse culturelle du territoire**
  - Soutenir la filière culturelle
  - Développer un parcours d'offre culturelle au sein du territoire
  - Agir en faveur de l'éducation culturelle
  - Promouvoir le rayonnement de l'offre culturelle
- **Accompagner et structurer les pratiques de loisirs dans leur diversité**
  - Structurer l'offre sportive, sport-nature, sport-loisirs, sport-santé, handisport, la faire connaître et la valoriser
  - Soutenir la vie associative
  - Promouvoir l'offre de loisirs

#### Orientation 4 : PORTER COLLECTIVEMENT NOTRE AMBITION

- **Donner confiance en l'action publique**
  - Co-construire les grands projets structurants avec la société engagée en particulier le Conseil de Développement
  - Sensibiliser et former les citoyens et futurs citoyens aux enjeux des grandes transitions et politiques mises en place par SBAA
  - Se fixer des objectifs atteignables et mesurables :
    - En cohérence avec nos moyens (hiérarchiser, prioriser, voire recentrer les politiques publiques)
    - En observant les dynamiques territoriales et en adaptant en continu nos politiques communautaires
    - En maîtrisant le temps de livraison des projets et en respectant un délai raisonnable de paiement
- **Assurer la solidarité entre les communes du territoire**
  - Assurer une solidarité financière et fiscale au sein de l'agglomération
  - Accompagner et appuyer les coopérations entre les communes du territoire
  - Former et outiller une administration pour qu'elle accompagne au changement (transition environnementale, transformation digitale, vieillissement de la population...)
  - Se structurer pour capter des ressources extérieures (financements européens, programmes nationaux, fonds régionaux...)Poursuivre la gouvernance partagée
- **Se projeter au niveau européen**
  - S'insérer dans les réseaux européens de collectivités locales et fédérer les collectivités locales autour de ces enjeux
  - Être proactif dans la mobilisation de ressources et développer des coopérations, notamment via les réseaux de jumelages
  - Contribuer à la connaissance de l'Europe et à la promotion de la citoyenneté européenne
- **Animer un réseau d'ambassadeurs du territoire**
  - Faire des habitants, des élus et des acteurs locaux, les ambassadeurs du territoire
  - Soutenir nos talents (sportifs de haut-niveau, artistes, entreprises...)
  - Communiquer de manière ciblée pour améliorer la perception du territoire

---

## Article 4 - Politiques et projets structurants mis en œuvre pour atteindre ces objectifs

---

### A) Présentation des documents de programmation et de planification existants

7 documents stratégiques viennent appuyer la vision de long terme portée par le Projet de territoire en matière de développement et d'aménagement du territoire :

- en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, le PCAET adopté le 26 septembre 2019
- en matière d'urbanisme, le SCOT et le PLUi en cours d'élaboration
- en matière de gestion de l'eau, le SAGE, adopté en 2013
- en matière de mobilités, le PDU adopté le 28 septembre 2006, validé en décembre 2019
- en matière d'habitat, le PLH adopté le 11 juillet 2019
- en matière d'économie, le cadre stratégique de développement économique et le schéma enseignement supérieur, recherche, innovation

En complément, des cadres stratégiques viennent guider la mise en œuvre des compétences communautaires, au service du Projet de territoire.

On peut citer à titre illustratif :

- le schéma de collecte des ordures ménagères
- les schéma directeurs eau potable / assainissement / pluvial et le cadre de mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- le schéma de lecture publique
- le schéma sport nature
- le Plan de paysage
- le schéma directeur cyclable
- le schéma numérique
- le plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes
- le schéma intercommunal d'orientations petite enfance
- la plateforme d'insertion sociale et professionnelle
- la convention territoriale globale
- le contrat local de santé

En complément et à titre illustratif, les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération reprenant les compétences communautaires sont listés en Annexe 7.

#### Zoom sur le PCAET :

L'Agglomération a adopté son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) le 26 septembre 2019. Il comprend un programme d'actions concrètes pour atténuer le changement climatique, développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Le PCAET doit définir des actions afin de répondre à des objectifs nationaux fixés pour 2030 tout en tenant compte des spécificités locales. D'ici 2030, trois objectifs principaux doivent être atteints :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à 2010 et augmenter de 5% la séquestration carbone des sols, des forêts et des matériaux d'origine végétale ou animale.
- Baisser de 20% les consommations d'énergies par rapport à 2010 et augmenter de 20% la production d'énergies renouvelables.
- Lutter contre la pollution atmosphérique en réduisant notamment les oxydes d'azote et les particules

Le PCAET 2019-2025 comprend 48 actions réparties par secteur d'activité. Ces actions sont regroupées sous 6 orientations :

- Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques / 32 actions.
- L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives / 17 actions.
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire / 12 actions.
- Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique / 9 actions.
- L'exemplarité des collectivités / 19 actions.
- L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant / 22 actions

### Zoom sur le PLUi

Le Conseil d'Agglomération du 31 mai 2018 a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle des 32 communes. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a arrêté les orientations stratégiques suivantes :

- L'équilibre des dynamiques territoriales à l'échelle de agglomération et au sein de chaque commune
  - Se structurer à 32 communes pour mieux se développer
  - Structurer les bassins de vie et dépasser les limites administratives
  - Prendre en compte le littoral comme un élément structurant du développement de l'Agglomération
  - Poursuivre l'aménagement numérique
- Une nouvelle stratégie de développement
  - Replacer au cœur des logiques d'urbanisation le principe « éviter, réduire, compenser » et faire des centralités une priorité d'aménagement
  - S'appuyer sur les caractéristiques géographiques du territoire, faire de l'armature paysagère un lieu de vie et d'usages
  - Viser une qualité architecturale et paysagère des nouveaux projets et maintenir le patrimoine ancien d'intérêt, marqueur de l'identité littorale et agricole du territoire
  - Multiplier les approches territoriales afin qu'elles soient adaptées aux contextes locaux
- Les défis climatiques et la capacité de résilience du territoire
  - Garantir les conditions du maintien de la biodiversité sur le territoire
  - Promouvoir une consommation sobre des ressources locales, notamment la ressource en eau

- Contribuer à la transition énergétique et climatique du territoire en appui du Plan Climat Air Energie Territorial
- Garantir un cadre de vie sain aux habitants et sécurisé 19
- L’atténuation des déséquilibres sociaux et la réponse adaptée aux besoins des populations
  - Proposer des logements adaptés aux évolutions démographiques
  - Accompagner les évolutions du parc de logements
  - Repenser la place des mobilités dans la réflexion urbaine
  - Offre en équipements et services de proximité
- Le rayonnement régional de l’Agglomération
  - Renforcer les équipements, services et infrastructures d’envergure départementale et régionale
  - Rééquilibrer l’aménagement commercial tout en confortant l’aire de chalandise élargie de l’Agglomération
  - Soutenir l’agriculture locale, les activités de pêche et de conchyliculture, leurs filières économiques
  - Renforcer la base productive de l’Agglomération par une structuration des sites économiques industriels et artisanaux
  - Incrire la “Destination de Saint-Brieuc” dans le réseau touristique breton

### Zoom sur le PDU

Adopté lors du Conseil d’agglomération du 28 septembre 2006, arrivé à échéance en 2016, le PDU actuel a été validé en décembre 2019. Il est issu d’une révision de ce premier schéma intégrant les évolutions du territoire et du cadre législatif et réglementaire. Il engage la collectivité jusqu’en 2029.

Les objectifs fixés dans ce programme sont :

- Développer une offre de transport compatible avec les enjeux de développement durable notamment à travers une réduction du trafic automobile.
- Améliorer le fonctionnement du territoire en termes de transport à travers la promotion des modes alternatifs à l’automobile.
- Promouvoir un cadre de vie de qualité et un développement équilibré du territoire.
- Renforcer le lien entre urbanisme et transport.

Le plan d’actions du PDU 2019-2029 : 34 actions réparties dans 6 thématiques

- Accompagner la restructuration du réseau TUB sur le pôle urbain dans le cadre du projet TEO / 7 actions
- Développer les solutions intermodales dans les secteurs périurbains et ruraux / 7 actions
- Accroître la pratique cyclable / 6 actions
- Renforcer les centralités du territoire : /5 actions
- Anticiper le bouleversement des circulations induit par la rocade de déplacements /4 actions
- Des actions d’accompagnement à la mise en œuvre du PDU /5 actions

## Zoom sur le schéma directeur cyclable

Adopté lors du conseil d'agglomération du 17 décembre 2009, le schéma directeur cyclable a pour ambition d'organiser le développement de l'usage du vélo en tant que mode de déplacement à part entière sur l'agglomération. Constitué pour 10 ans, il donne un cadre de référence aux programmations d'aménagements cyclables portés par les communes.

L'objectif principal est donc de proposer un réseau cyclable cohérent sur le périmètre de l'agglomération, mais aussi de développer des services. L'aménagement de liaisons cyclables doit en effet s'accompagner d'un ensemble de mesures complémentaires qui limite la priorité donnée à l'automobile et facilite l'usage du vélo.

Les principales actions engagées dans le cadre de ce programme :

- La création et le jalonnement de boucles cyclables telles que :
  - Vallée du Goëlo à Ploufragan,
  - Centre bourg d'Hillion au nouveau collège,
  - L'ancienne voie ferrée entre la gare et le port du Légué à Saint-Brieuc.
- La création du service de location de vélos Rou'libre
- Les aménagements cyclables dans le cadre du programme TEO
- La mise en place de 11 stations vélos à Plédran, Yffiniac gare et salle des fêtes, Langueux, Pordic centre et Ville Auray et cinq sur Saint-Brieuc.
- La Maison du Vélo à la gare de Saint-Brieuc

Saint Brieuc Armor Agglomération a lancé en 2020 la définition d'un nouveau schéma directeur cyclable, qui devra répondre aux besoins particuliers d'une ville moyenne et de zones peu denses. Ce schéma directeur, en cours de finalisation, s'articule autour de 4 orientations :

- Favoriser les déplacements domicile – travail (l'agglomération vise une augmentation de 57,7 % de la part modale du vélo dans les déplacements domicile/travail d'ici 2030) ;
- S'appuyer sur l'Eurovélo 4 et la Véloroute 8 pour développer la pratique touristique ;
- Faciliter les déplacements intercommunaux (notamment en secteurs ruraux) ;
- Finaliser le schéma sur le pôle urbain.

Dans ce cadre, la continuité des itinéraires est prévue d'être recherchée et les aménagements nécessaires à la mise en œuvre de cette continuité encouragée : il s'agira de traiter de la répartition des parcs vélo et de la question du jalonnement des itinéraires.

## Zoom sur le PLH

Adopté au conseil d'agglomération du 11 juillet 2019, le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de programmation établi sur 6 ans, qui concerne toutes les composantes de l'habitat, jusque 2024.

Le programme d'actions est le suivant :

- La gouvernance :
  - Piloter la politique de l'habitat
  - Développer la connaissance partagée de l'habitat
  - Faire vivre le PLH par l'appropriation collective
  - Informer les ménages
- L'équilibre territorial
  - Renforcer les politiques foncières et immobilières entre l'agglomération et les communes
  - Agir sur le renouvellement et l'attractivité du centre ville de Saint-Brieuc, cœur d'agglomération
  - Favoriser l'équilibre territoriale en accompagnant les communes
  - Renforcer les politiques foncières et immobilières entre l'agglomération et les communes
  - Contribuer à la mixité sociale à l'échelle intercommunale
- Les besoins en logements
  - Produire de nouveaux logements dans le parc privé
  - Produire de nouveaux logements conventionnés
  - Rénover le parc privé : Rénov'action
  - Rénover le parc public
  - Développer l'innovation dans l'offre de logements
- Les besoins spécifiques
  - Accompagner le vieillissement et les situations de handicap des ménages
  - Proposer une offre de logements à destination des jeunesse
  - Mettre en œuvre le schéma départemental d'accueil des gens du voyage
  - S'inscrire dans une politique de logements d'abord à destination des publics spécifiques

#### Zoom sur le SAGE

Conscient des conséquences de la dégradation de la qualité des eaux et des écosystèmes, le territoire, via le Pays de Saint Brieuc, s'est volontairement engagé dans la construction d'un véritable outil de reconquête globale de la qualité de l'eau : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Baie de Saint Brieuc.

L'arrêté de mise en application du SAGE de la Baie de Saint Brieuc a été signé par M. le Préfet des Côtes d'Armor le 30 janvier 2014. Cet arrêté est l'aboutissement des travaux débutés 6 ans auparavant par la Commission Locale de l'Eau pour la reconquête de nos milieux aquatiques et le développement de notre territoire.

Les dispositions :

1. Mieux s'organiser sur le bassin (OR): mettre en œuvre les principes de solidarité amont- aval, agir de façon coordonnée et ciblée, construire les références communes, réaliser les inventaires des cours d'eau et des zones humides, connaître précisément le chemin de l'eau depuis les sources jusqu'à la mer.

2. Améliorer et préserver la qualité des eaux (QE): diminuer de 30 %, puis de 60 % à terme, les flux d'azote parvenant à la baie et alimentant les proliférations d'algues vertes, réduire l'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau en diminuant les flux de phosphore liés à l'assainissement ou l'érosion des sols, réduire la contamination des cours d'eau par les pesticides.
3. Améliorer et préserver la qualité des milieux (QM) : aménager les obstacles à la remontée et à la dévalaison le long de nos cours d'eau, préserver, mieux gérer et reconquérir les fonctionnalités des zones humides du territoire, préserver les têtes de bassins versants, les secteurs de sources fragiles et leurs liens entre eux
4. Satisfaire les besoins en eau potable (SU) : préserver/reconquérir la qualité des ressources, maintenir une diversité d'approvisionnement
5. Satisfaire les usages du littoral (SU) : améliorer la qualité sanitaire des eaux pour préserver l'activité mytilicole et les sites de baignade
6. Lutter contre les inondations (IN) par l'aménagement des bassins, la lutte contre le ruissellement et la limitation de l'imperméabilisation des sols.

Le SAGE est en comptabilité avec le SDAGE, outil de planification pour l'atteinte du bon état des eaux, à l'échelle du bassin Loire Bretagne.

#### **B) Les dispositifs contractuels de l'Etat ou programmes en cours**

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes de l'Etat en cours sur le territoire. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- ***Les opérations de revitalisations du territoire :***
  - o Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Saint-Brieuc, et faisant l'objet d'une ORT avec les villes de Quintin et de Ploëuc L'Hermitage.
  - o Le programme Petites Villes de Demain engagé sur les communes de Quintin et Ploëuc L'Hermitage
- ***Le contrat de ville (Etat)*** visant les quartiers prioritaires suivants :
  - o à Saint-Brieuc : les quartiers de Balzac, d'Europe, de Ginglin, de la Croix Lambert et de Waron Point du Jour
  - o à Ploufragan : le quartier de l'Iroise.
- ***La Convention de Rénovation Urbaine (ANRU)*** : Balzac et Iroise
- ***La Convention de Délégation des Aides à la Pierre (Etat et ANAH)***
- ***Le Contrat Local de Santé (ARS)***, signé le 23 octobre 2019, pour une durée de 5 ans (cf contribution ARS en Annexe 8)
- ***La Convention Territoriale Globale (CAF)***, signée le 30 août 2019
- Le programme Territoires d'industrie duquel relève l'intercommunalité Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Le Programme D'Investissement d'Avenir PIA Jeunesse (ANRU)
- Le Contrat Territoire Lecture (DRAC)

- Les contractualisations en faveur de l'Enseignement supérieur, recherche innovation (CPER)
- Les Maisons France Services
- La Fabrique Numérique de Territoire
- Le Plan de Paysage

Les contractualisations et programmes de l'État récents ou en cours pour le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, spécifiquement en lien avec *la Transition Ecologique* :

Dispositif	Montant Projets	Montant Etat	Calendrier
« Baie 2027 » (fonctionnement + travaux)	4,6 M€	2,3 M€ (Agence de l'Eau)	2017-2021
Territoire Economie en Ressource	70 000 €	49 000 € (ADEME)	2020
Contrat d'Objectif Territorial ENR	339 100 €	237 371 € (ADEME)	2019-2022
Adaptation au changement climatique	112 000 €	84 000 € (ADEME/Région)	2019
AMI Tenmod « Territoires Nouvelles Mobilités Durables »	20 000€	7 000 € (ADEME)	2020-2022
AAP Vélo et Territoires	128 000 €	64 000 € (ADEME)	2018

Saint-Brieuc Armor Agglomération est également candidat aux appels à projets 2021 suivants :

- **Plan Alimentaire Territorial, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation**
- **Atlas de la Biodiversité Communale, lancé par l'Office Français de la Biodiversité**
- **Territoire Pilote de Lutte contre les logements vacants**

Les autres démarches engagées sur le territoire, en faveur de la transition écologique et énergétique :

Opérations	Descriptif
Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique	SBAA est engagé aux côtés de la Région Bretagne au renforcement de la rénovation énergétique via 3 volets : - logements (actions ciblées vers les ménages et les syndicats de propriété) - locaux tertiaires et process (actions cibles vers les entreprises) - animation de la dynamique locale
Programme local de prévention des déchets (PLPOMA)	Dès 2010 En partenariat avec l'ADEME. L'objectif était de réduire la quantité de déchets produits de 7% sur une période de 5 ans. Celui ci a été atteint grâce à un plan d'actions diversifiées.
« Territoire zéro déchet, zéro gaspillage »	SBAA a également fait partie du « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » porté par le syndicat Kerval et arrivé à échéance aujourd'hui.
Réduction des déchets via la prévention et le réemploi	Dès 2005, SBAA a équipé ses déchèteries d'espaces réemploi en partenariat avec la communauté d'Emmaüs. En 2014, un annuaire du réemploi, de la réparation et de la location a été dressé et mis à disposition des habitants.
Approvisionnement des cantines scolaires	Suite à une démarche sur l'approvisionnement en produits bio et locaux des cantines scolaires du territoire initiée en 2010, un groupement de commande de produits alimentaires Bio a été mis en place avec les communes en 2013.
Boucle Enérgétique Locale	Entre 2014 et 2017, l'agglomération a également approfondi les possibilités de développement de réseaux de chaleur dans le cadre du projet de Boucle énergétique locale, avec l'appui de la Région Bretagne.
L'économie circulaire, nouveau modèle de développement local	Le projet de l'Agglomération « l'économie circulaire, nouveau modèle de développement local ? » a été lauréat en 2017 de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Bretagne sur l'économie circulaire, qui visait la mise en réseau d'une diversité d'acteurs mobilisés autour de ces sujets (projets d'entreprises, d'associations, l'Agglomération y étant la seule collectivité sélectionnée pour 2017).
Label Cit'Ergie	La Commission nationale du label Cit'ergie a octroyé le label Cit'ergie à Saint-Brieuc Armor Agglomération le 21 novembre 2018, pour la qualité de sa politique énergie climat. Avec le label Cit'ergie, les collectivités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO2 associées. Le Label Cit'ergie est décerné aux collectivités qui dépassent 50 % de réalisation de leur potentiel.

### **C) Les premières actions structurantes**

Dans le cadre du présent contrat, l'Etat a souhaité que l'Agglomération définisse de premières actions « structurantes » en faveur de l'atteinte des orientations et objectifs énoncés.

Le Bureau communautaire réuni le 6 mai 2021 a choisi une triple approche dans cette notion de projets « structurants », tenant compte du rôle spécifique du territoire en tant que principal pôle urbain et d'emploi de Bretagne Nord, et du volontarisme fort en matière de transition écologique.

Ainsi, les premières actions « structurantes » identifiées localement pour engager le territoire dans la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques sont les suivantes :

#### **1. Les actions structurantes bénéficiant aux habitants au-delà du territoire :**

- Usine d'eau potable
- Voie de contournement Sud (MOA : CD22)
- Développement des formations supérieures : projets d'écoles d'ingénieur, Bibliothèque Universitaire/Learning center, restructuration de l'ancien collège Beaufeuillage en site d'enseignement supérieur
- Déconstruction-reconstruction de logements sociaux politique de la Ville
- Déconstruction-reconstruction de logements sociaux hors politique de la ville
- Centre d'entraînement et d'hébergement Sports Nature
- Totem de l'Innovation

#### **2. Les actions structurantes en lien avec la transition écologique**

- Station de production et distribution d'hydrogène vert
- Bus propres ou à motorisation à Énergies Renouvelables
- TEO 3 a-b-c
- Recyclerie du futur
- Usine de déshydratation de fourrage + chaufferie
- Projet Alimentaire de Territoire
- Réhabilitation piscine Aquabaie

#### **3. Les projets communaux et intercommunaux en faveur de la transition écologique axés autour des mobilités, de l'énergie, de l'environnement, de la réhabilitation des friches et de la revitalisation des centralités (cf. annexe 6).**

## Article 5 : Les actions de coopération inter-territoriale existantes

---

Actions déjà existantes :

- **Le SCOT**, Schéma de Cohérence Territoriale, mené à l'échelle de deux EPCI (Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer)
- **Le Contrat Territorial de la Baie**, ayant vocation la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, et incluant le Plan de Lutte Contre les Algues Vertes, mené à l'échelle de quatre EPCI ((Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Leff Armor Communauté, Dinan Agglomération)
- **La Destination Touristique** « Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps », impulsée par la Région Bretagne, et menée à l'échelle de quatre EPCI (Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Leff Armor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération)
- **Les contractualisations européennes** menées à l'échelle de Lamballe Terre et Mer et de Saint-Brieuc Armor Agglomération :
  - Leader : destiné au développement des zones rurales du territoires
  - FEAAMP : visant le soutien aux actions en lien avec les affaires maritimes et la pêche
- **Le programme de coopération européenne LOCALEAT**, associant Lamballe Terre et Mer, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Suède, la Finlande, la Belgique pour de la valorisation des produits locaux.

Lamballe Terre et mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération sont également associés autour de la Transition Écologique et Energétique via l'**Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC)**.

---

## Article 6 : modalités d'accompagnement en ingénierie

---

L'Agglomération et ses communes soulignent leur besoin en ingénierie sur les sujets liés à la recherche de financements, la vitalité des centralités, la lutte contre la vacance / la résorption des friches, le commerce, la jeunesse. Des soutiens en fonctionnement de la part de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT) ou au travers de dispositifs comme le Volontariat Territorial en Administration (VTA) sont fortement attendus.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

---

## Article 7 - Engagements des partenaires

---

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Saint-Brieuc Armor Agglomération, s'engage aux côtés de l'Etat, à assumer le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

En signant ce contrat de transition écologique, l'État, s'engage aux côtés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, à assumer le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### **7.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif. Le Conseil de Développement sera l'instance privilégiée pour ce faire.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 7.5 Maquette financière

*La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :*

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

*Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.*

La maquette financière annuelle sera transmise dans une version amendée du CRTE, à compter de l'automne 2021.

---

## Article 8 – Gouvernance du CRTE

---

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Saint-Brieuc Armor Agglomération. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

---

## Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

---

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

**Les indicateurs de résultats et d'évaluation seront transmis dans une version amendée du CRTE, à compter de l'automne 2021.**

---

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

---

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

---

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

---

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

---

## Article 12 - Résiliation du CRTE

---

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

---

## Article 13 – Traitement des litiges

---

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Saint-Brieuc.

Signé à Saint-Brieuc , le 29 Juillet 2021

Pour l'État  
Le Préfet des Côtes d'Armor



Thierry MOSIMANN

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération  
Le Président



RONAN KERDRAON



## **Sommaire des annexes**

Annexe 1 – État des lieux écologique du Territoire

Annexe 2 – Observatoire du territoire

Annexe 3 - Plan d'actions PCAET

Annexe 4 - Plan d'actions PDU

Annexe 5 – Plan Pluriannuel d'Investissement de SBAA (en date du 20 mai 2021)

Annexe 6 – Recensement des projets communaux (en date du 20 mai 2021)

Annexe 7 – Statuts de SBAA

Annexe 8 – Contribution Agence Régionale de Santé (ARS)

Annexe 1 -

Etat des lieux

écologique du territoire

## ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

### SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

#### Emissions de GES et Consommation énergétique

Le Territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération émet 802 000 de tonnes équivalent CO2 (teq CO2), soit 3,2% des émissions bretonnes. Rapporté au nombre d'habitants de l'Agglomération, cela représente 5 teq CO2 par habitant.

Les secteurs les plus émetteurs sont les transports et l'agriculture (29% chacun), suivis du résidentiel.

La Ville de Saint-Brieuc représente 30% des émissions de GES du territoire de l'Agglomération. Le graphique ci-dessous illustre les émissions de gaz à effet de serre par secteur. Les deux premiers secteurs sont les transports et l'agriculture, suivis du résidentiel.

La consommation d'énergie du territoire s'élève à 2 950 000 MWh, soit 4% des consommations bretonnes. Le résidentiel est le secteur le plus consommateur (37%).

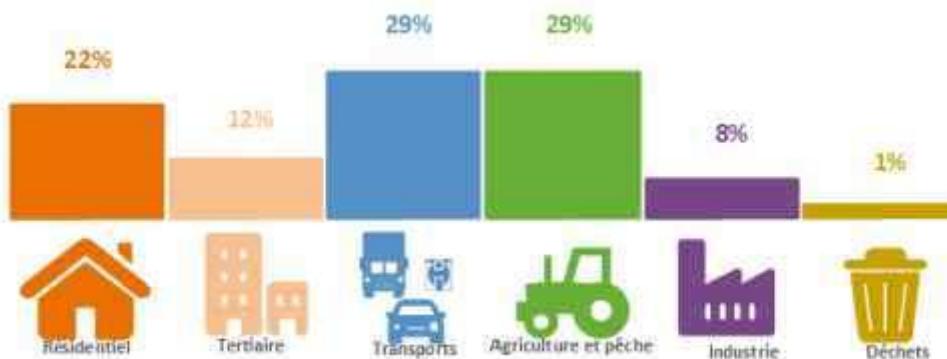
Additionné avec le tertiaire, le bâti représente 56% de la consommation du territoire. Le 2e secteur le plus consommateur d'énergie est les transports (30%).

Les produits pétroliers sont la 1ère source énergétique du territoire (47%), suivie de l'électricité (27%) et du gaz (22%), rendant le territoire extrêmement dépendant aux ressources extérieures.

Chiffres clés des trois principaux secteurs responsables des émissions/consommations :

- 41% des logements classés E, F, G en 2010.
- 85,9% des déplacements domicile-travail se font en voiture en 2013.
- 71% des émissions des GES de l'agriculture sont attribués à la fermentation entérique et aux effluents d'élevage.

Emissions de GES par secteur (Source : PCAET Saint-Brieuc Armor Agglomération)



#### Chiffres clés (source : PCAET, données 2010) :

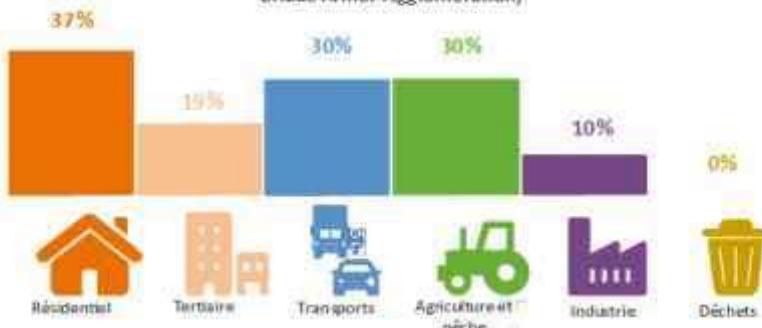
- Emissions totales annuelles : 802 000 tonnes équivalent CO2 (teq CO2) soit 5 teq CO2 par habitant (3,2% des émissions régionales)
- 30% des émissions du territoire de l'agglomération produites par la ville de Saint-Brieuc
- Des émissions de GES liées principalement au bâti (résidentiel et tertiaire : 34%, à l'agriculture (29%) et aux transports (29%))
- 85% des consommations du secteur des transports issus du trafic routier
- L'élevage est le poste le plus émetteur de GES dans le secteur de l'agriculture

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération consomme 359 500 tonnes équivalents pétrole (tep) d'énergie primaire

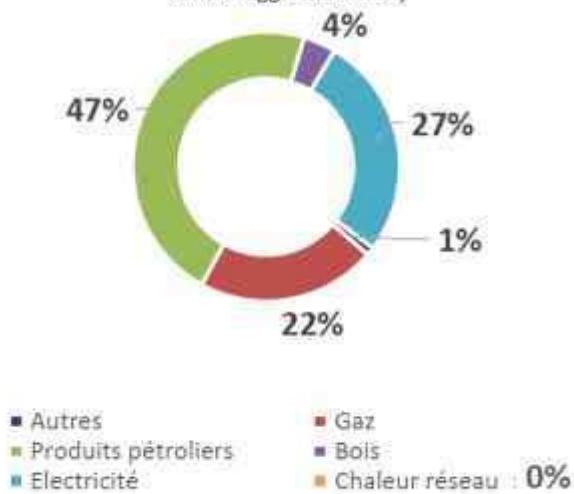
La Ville de Saint-Brieuc représente 43% des consommations d'énergie de l'Agglomération. Le résidentiel est le secteur qui consomme le plus d'énergie. En additionnant le résidentiel et le tertiaire, on note que 56 % des consommations d'énergie du territoire sont dédiés au bâtiment. Le deuxième poste de consommation est le secteur des transports. Viennent ensuite l'industrie et l'agriculture.

### Des consommations énergétiques à limiter...

Répartition de la consommation d'énergie finale par secteurs (Source : PCAET Saint-Brieuc Armor Agglomération)



Répartition des consommations d'énergie finale par type de source énergétique (Source : PCAET Saint-Brieuc Armor Agglomération)



Chiffres clés (source : PCAET, données 2010) :

- L'électricité (27%) et le gaz (22%) comme ressources énergétiques importantes, une ressource en bois peu exploitée énergétiquement
- Un territoire extrêmement dépendant des énergies fossiles et des ressources énergétiques extérieures
- Un risque de précarité énergétique des ménages au regard de la potentielle hausse des prix des énergies fossiles pour les déplacements et le chauffage des logements. Cette précarité pourrait toucher plus particulièrement le centre et le sud du territoire, aux revenus en moyenne plus modeste et moins équipés en alternatives à la voiture thermique

## Energies renouvelables

### Des ressources locales et un potentiel de développement des énergies renouvelables à exploiter

#### Chiffres clés (données 2010) :

- Une production énergétique locale faible, de 181 GWh en 2015, soit 5% de l'énergie que le territoire consomme
- 92 % de la production énergétique du territoire issus des énergies renouvelables
- La ressource en bois bûche et granulé principalement mobilisée (56%)
- Un potentiel important de développement des énergies renouvelables, particulièrement pour la biomasse et l'énergie solaire.
- Un potentiel en hydroélectricité freiné par l'objectif de maintien des continuités écologiques, une connaissance limitée des ressources liées à la géothermie



Solaire

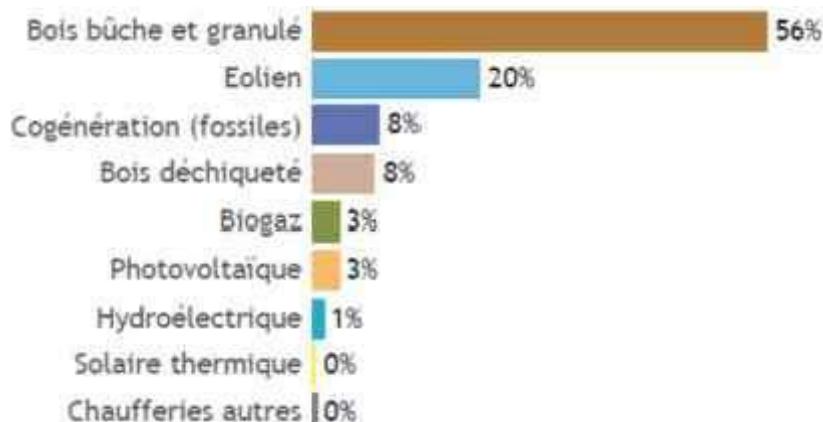
- Fort potentiel de développement concernant les toitures du territoire en tissu résidentiel et d'activité
- Un potentiel de développement touchant 880 bâtiments sur le territoire pour une surface d'1,4 millions de m<sup>2</sup>. Le potentiel le plus grand concerne l'industrie (43%), le commerce (17%) et l'agriculture (17%)
- Des projets d'ampleur : une centrale photovoltaïque au sol (Plaine Haute), installation de 4000m<sup>2</sup> de photovoltaïque sur l'Hôpital Yves Le Foll (Saint-Brieuc)

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération a produit 181 GWh en 2015, 71% de chaleur (128 GWh) et 29 % d'électricité (52 GWh). Cela représente 5% de l'énergie que le territoire consomme (production énergétique de la Bretagne : 12% de sa consommation). 92% de cette production (166 GWh) est issue des énergies renouvelables.

92% de la production du territoire briochin est issue des énergies renouvelables, dont 56% de bois bûche et granulé, 20% d'éolien (3 parcs sur le territoire) et 8% de bois déchiqueté (14 chaufferies). Le bois est donc la principale énergie renouvelable. Le nombre de logements chauffés principalement au bois a considérablement augmenté entre 2010 et 2013, mais les consommations sont restées stables du fait d'un meilleur rendement des installations.

Au vu de la très faible production d'énergie du territoire, le potentiel de développement des énergies renouvelables est important, notamment pour la biomasse et le solaire. Il existe peu d'espace où l'éolien terrestre peut se développer sur le territoire, quant à l'hydroélectricité, son potentiel est freiné par la nécessité de restaurer et assurer les continuités écologiques.

#### Répartition par type de production<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Source : Profil EGES, GIP Bretagne Environnement



#### Biomasse

##### Bois

- Près de 7300 logements chauffés principalement au bois, une augmentation de 55% de ce nombre entre 2010 et 2013
- De nombreux gisements de bois exploitables sur le territoire : bois bocage, bois forestier, déchets verts et de bois

##### Méthanisation

- 6 GWh issus de valorisation du biogaz produits en 2015, soit 3% de la production énergétique du territoire
- 5 installations de méthanisation sur le territoire (en 2017)
- Un potentiel à développer concernant la valorisation des sources biomasse d'origine forestière, agricole et des déchets



#### Éolien

- 3 parcs éoliens sur le territoire (Saint-Gildas, Saint-Bilhy et Lanfains) produisant 20% de la production énergétique territoriale renouvelable
- Peu d'espaces restants disponibles pour le développement de l'éolien
- Un projet d'éoliennes offshore en baie de Saint-Brieuc constitué de 62 éoliennes qui permettront de couvrir 62% des besoins énergétiques du territoire

## Déchets

**6 déchèteries** de son territoire implantées sur les communes de Binic - Etables sur Mer, Plérin, St Brieuc, Yffiniac, Ploufragan et Le Fœil.

Une septième déchèterie est quant à elle située sur le territoire de SBAA à Ploëuc l'Hermitage, mais appartient cependant à Loudéac Communauté. Une convention entre Loudéac Communauté et SBAA autorise les habitants des communes avoisinantes à l'utiliser.

**Un programme local de prévention des ordures ménagères et assimilés a été mis en œuvre de 2010 à 2015.** Il a fait l'objet d'un soutien technique et financier de l'ADEME par le biais d'une convention ad hoc.

L'objectif de ce programme était de réduire à minima de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées du territoire à l'échéance des 5 ans en prenant comme année de référence l'année 2009 soit une réduction attendue de 25 kg/hab/an.

En 2014, 5% de réduction des OMA a été enregistré par rapport à 2009, soit une réduction de 21 kg/hab.

Rapporté à l'habitant, la production moyenne sur SBAA est de **684 kg/hab./an en 2017**, ratio supérieur à la moyenne française, mais inférieur aux moyennes départementales et régionales.

	France	Région Bretagne	Côtes d'Armor	SBAA
Kg/hab/an 2017	615	704	778	684

**Les résultats de collecte des OMA sont performants par rapport aux moyennes nationales, régionales et départementales :** une production d'OMR basse avec 207 kg/hab./an et une collecte sélective performante avec 69 kg/hab./an de recyclables hors verre et 47 kg/hab./an de verre.

Généralisation de l'offre de compostage individuel sur tout le territoire. Jusqu'à 2018 : 9500 composteurs distribués

Développement du compostage collectif : 50 sites en 2018

A noter : une convention avec l'asso Vert le Jardin permet l'animation et le développement du compostage de quartier ou gros producteurs sur le territoire.

Depuis janvier 2017 toute la population de SBAA bénéficie du tri généralisé.

Espace Recyclerie dans toutes les déchèteries depuis 2005



## Agriculture

L'agriculture représente 29% des émissions GES et 4% des consommations d'énergie sur le territoire.

L'Agglomération compte 547 entreprises agricoles et 1430 chefs d'entreprise et salariés.

La Surface Agricole Utile représente 53% de la superficie de l'Agglomération, soit 32 118 hectares.

A noter que 35 entreprises (soit 6%) sont en agriculture biologique et 87 entreprises commercialisent en circuit court.

La Chambre d'agriculture a estimé le potentiel de consommation locale sur trois produits : le lait, le porc et les légumes. Cette consommation locale concourrait à réduire le bilan carbone du territoire.

## Biodiversité :

- 1400 km linéaires de haies sont protégées, parmi les 3 500 km linéaires totaux, soit moins de la moitié du bocage bénéficiant d'une protection.
- Sur les 10 000 hectares de boisement, 3 200 hectares sont protégés en Espaces Bois Classés (EBC)

Parmi les 27 communes possédant un PLU, la trame verte et bleue actuelle bénéficie du zonage suivant :\*

- 51,63 % des réservoirs de biodiversité sont classés en naturelle, et 45,51 en agricoles
- 53,49 % des corridors écologiques sont classés en A (agricole) et 41,85 % en N (naturelle)

Au nord du territoire : 12 périmètres inventoriés et délimités pour leur patrimoine naturel :

- 8 ZNIEFF de type I
- 3 ZNIEFF de type II
- Des inventaires du patrimoine naturel représentant 13 883 ha répartis sur 19 communes de l'agglomération
- des zones localisées exclusivement sur le littoral et couvrant la quasi totalité de la côte
- Des espaces inventoriés concentrant essentiellement des milieux typiques du littoral : falaises, dunes, plages

Au sud du territoire : 10 périmètres inventoriés et délimités pour leur patrimoine naturel et/ou les espèces qu'ils accueillent :

- 8 ZNIEFF de type I
- 2 ZNIEFF de type II
- Des zonages localisés à l'extrême sud de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Des périmètres d'inventaires concernant essentiellement des milieux forestiers avec des espaces ouverts principalement humides

Des protections en faveur de la biodiversité remarquable du territoire

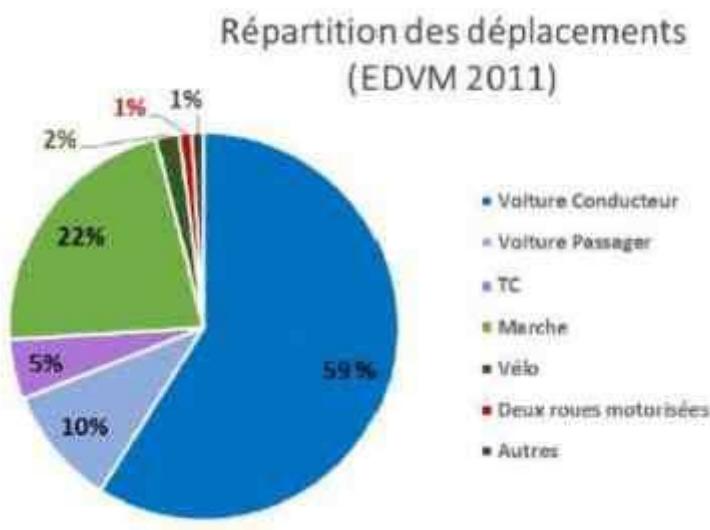
- 1 réserve naturelle nationale : la baie de Saint-Brieuc
- un réseau Natura 2 000 développé sur la côte et dans les terres: 2 Zones spéciales de Conservation (Directive Habitat) et 1 zone de Protection Spéciale ( Directive Oiseaux)
- une protection foncière des espaces littoraux : Espaces Naturels Sensibles (ENS) et sites du conservatoire du littoral
- des zonages de protection représentant au total près de 29 442 ha du territoire

## Données clés

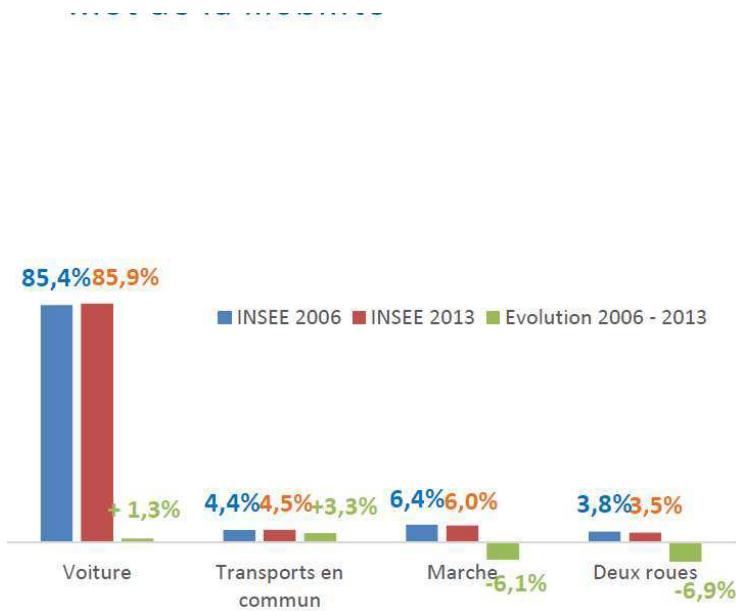
- Milleux marins : principal réservoir de CO<sub>2</sub>
- D'autres « puits de carbone » :
  - Des espaces forestiers constituant un élément durable de stockage de carbone
  - D'autres catégories aux capacités moins d'absorption : prairies et terres cultivées
- Un territoire absorbant près de 21 519 t<sub>eq</sub> CO<sub>2</sub> en 2006
- Une diminution de 30% de capacité de stockage en 15 ans du fait du changement d'affectation des sols : principalement l'urbanisation et la transformation de prairies en terres arables

## Mobilités

Sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération le secteur des transports représente 29% des émissions GES, soit 231 201 Tep CO<sub>2</sub>. Il s'agit du plus gros secteur d'émissions des GES avec l'agriculture. Les transports représentent 30% des consommations d'énergie, soit 76 000 Tep, le 2<sup>eme</sup> poste de consommations après le résidentiel. 85% des émissions du secteur des transports sont issues des transports routiers. 61% des émissions liées aux transports sont imputables aux déplacements quotidiens des personnes, contre 11% pour les déplacements exceptionnels et 29% pour le fret. L'enjeu de réduction des émissions se situe donc sur les déplacements domicile-travail et les autres mobilités ordinaires (école, loisirs, courses, ...)



Concernant le flux des actifs, donc les déplacements domicile-travail, le diagnostic du PDU donne les chiffres suivants pour 2013 : Sur les 59 000 actifs résidents sur SBAA, 83% travaillent sur le territoire et 17% à l'extérieur. D'autre part, plus de 17 000 actifs habitants hors du territoire y accèdent pour y travailler.



#### Chiffres clés (source : PCAET, données 2010) :

- La voiture principalement utilisée pour les trajets domicile-travail, une utilisation de ce mode de déplacement en hausse
- La marche à pied davantage utilisée pour les déplacements liés aux loisirs, achats ou équipements scolaires
- Des infrastructures et initiatives en faveur d'une mobilité durable : 9 aires de covoiturage, un service de transport en commun (réseau TUB avec lignes intra et périurbaines, cars BreizhGo, 3 communes dotées d'une gare)
- Les transports en commun et le vélo restant des modes peu utilisés
- Des déplacements exceptionnels (tourisme) entrants et sortants largement dominés par l'utilisation de la voiture
- Hors agglomération de Saint-Brieuc, un territoire dépendant à la voiture individuelle et la voiture thermique

#### Des mobilités alternatives à l'automobile :

- Un service de transport en commun de type bus mis en place
- 5 communes de l'Agglo desservies par des lignes de bus à haute fréquence TIB
- Des lignes périurbaines TUB pour certaines communes de l'Agglo

- 10 communes qui n'ont pas accès direct à un moyen de transport en commun régulier, mais bénéficiant d'un service Proxitub
- Les cars Breizhgo desservent de nombreuses communes du territoire mais sont parfois la seule solution de transports alternatif à la voiture
- 3 communes dotées d'une gare
- 166 km de voies cyclables
- Plus de 65 000 véhicules /jour à hauteur de Saint-Brieuc sur la RN 12
- Plus de 20 000 véhicules transistent chaque jour sur la D700 ainsi que la D786
- **Près de 588 000 déplacements sont effectués quotidiennement par les habitants**
- **3,9 déplacements sont réalisés quotidiennement par les habitants**
- 69 % des déplacements sont réalisés en voiture individuelle en 2011
- **Une motorisation des ménages croissante dès lors que l'on s'écarte de la ville-centre**
- **Une part de l'usage des TC (5 %) dans la moyenne des pratiques observées sur des réseaux de transports de taille similaire ;**
- **Plus de 6 déplacements sur 10 concernent les déplacements du quotidien** (travail, achats, accompagnement) ;
- **Près d'un déplacement sur cinq réalisé à pied** (22 %) ou en vélo (2 %)
- Moins de 1 % de déplacements intermodaux ;
- Un temps de déplacement moyen de 17,8 min variable entre un trajet voiture (16 min) et un TC (32 min) qui reste toujours supérieur au temps voiture.
- Une baisse de la part de la voiture au profit de la marche... Mais qui n'a pas bénéficié aux transports collectifs

Un réseau de transports urbains structurant et hiérarchisé :

- 18 lignes régulières ;
- 4 lignes de soirée ;
- 2 lignes fonctionnant les dimanches et jours fériés ;
- 1 ligne estivale ;
- Des services spéciaux à vocation scolaire ;
- 1 service de Transport à la Demande « taxitub » ;
- 1 service de Transport à la Demande pour les Personnes à Mobilité Réduite « Mobitub ».

Ce sont ainsi 13 communes qui sont desservies par le réseau urbain, soit près de 115 000 habitants potentiellement captables, soit 76 % de la population totale. En 2016, près de 6 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau.

Le Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Transport Est Ouest est actuellement en oeuvre. En reliant l'est (Chaptal) à l'ouest (Plaines Villes), l'objectif est de constituer un axe fort avec :

- 21 stations disposées sur les 8 kilomètres de voie en site propre ;
- 2 P+R aux terminus pour faciliter le report modal ;
- Une réorganisation des pôles d'échanges centraux (Gare SNCF et Gare urbaine) dans une optique d'amélioration des conditions d'intermodalité.

Tous motifs confondus, le **vélo** concerne **2 % des déplacements**. Si d'une manière générale la part du vélo dans les déplacements d'actifs est souvent moindre que pour l'ensemble des motifs, il peut être admis qu'une augmentation de la pratique cyclable se dessine sur le territoire. Cette tendance est confirmée par des campagnes de comptage réalisées annuellement sur des carrefours de Saint-Brieuc. Avec une **augmentation de 25 % sur cinq ans du nombre de cyclistes comptabilisés**, cette campagne traduit des tendances de fond.

Réalisé en 2009, le schéma directeur constitue la feuille de route pour SBAA pour les années à venir. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma, il a été décidé la constitution de **18 liaisons à vocation utilitaire, et 4 liaisons de loisirs**, pour un total de **49,6 km d'aménagements nouveaux et 11,7 km à améliorer**.

**Le cumul des aménagements existants, identifiés dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable, ou via les itinéraires suprateritoriaux offrent en réseau de près de 166 km répartis entre :**

- ✓ **47 km de piste en site propre** (piste ou voie verte) ;
- ✓ 33 km de bandes cyclables ;

✓ **7 km d'aménagements divers** (couloir bus, véloroute) ;

✓ Près de 80 km de voiries apaisées.

Concernant le service Rou'libre développé depuis 2012, les tarifs dégressifs ont pour objectifs de fidéliser la clientèle, tout en restant abordables même pour de la location courte durée. La location de courte durée est ouverte à tous, tandis que la location longue durée est proposée aux habitants des 32 communes depuis le 1er janvier 2017. A noter que selon les données de Rou'libre, 58 % de ces locations longue durée le sont par des briocheins et 13 % par des habitants de Plérin. En terme d'évolution, le recours à des locations à la semaine connaît une nette progression entre la période 2012/2014 (35 % des locations) et 2015 (env. 42,5 %).

La pratique du covoitage est difficilement mesurable, mais jugée comme importante, en particulier au regard des espaces de covoitage existants et de la structuration du réseau viaire proposé avec des axes majeurs comme la N12 concentrant la majorité des flux routiers. A l'heure actuelle, on recense :

✓ **9 aires officielles**, qui sont principalement situées à proximité de la RN12 ou de départementales structurantes (ex : D786, D790), dont une soumise à un projet d'extension en raison de sa forte fréquentation (la Ferrère à Yffiniac) ;

✓ **8 aires informelles** complémentaires recensées dans le cadre du questionnaire envoyées aux communes, dont une en cours d'officialisation, au centre commercial Carrefour de Langueux.

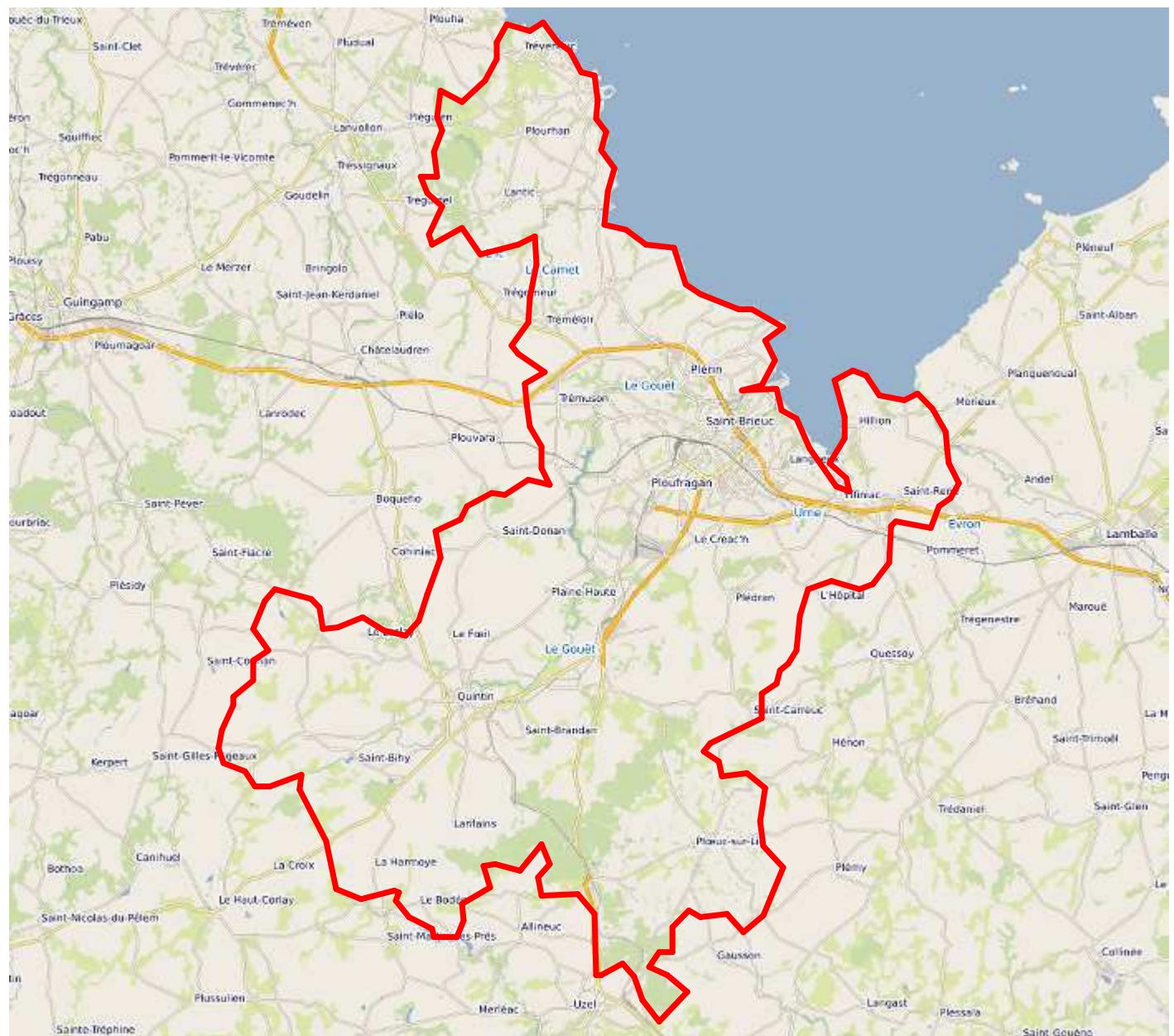
Annexe 2:

Observatoire du territoire

## Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

## CHIFFRES CLÉS

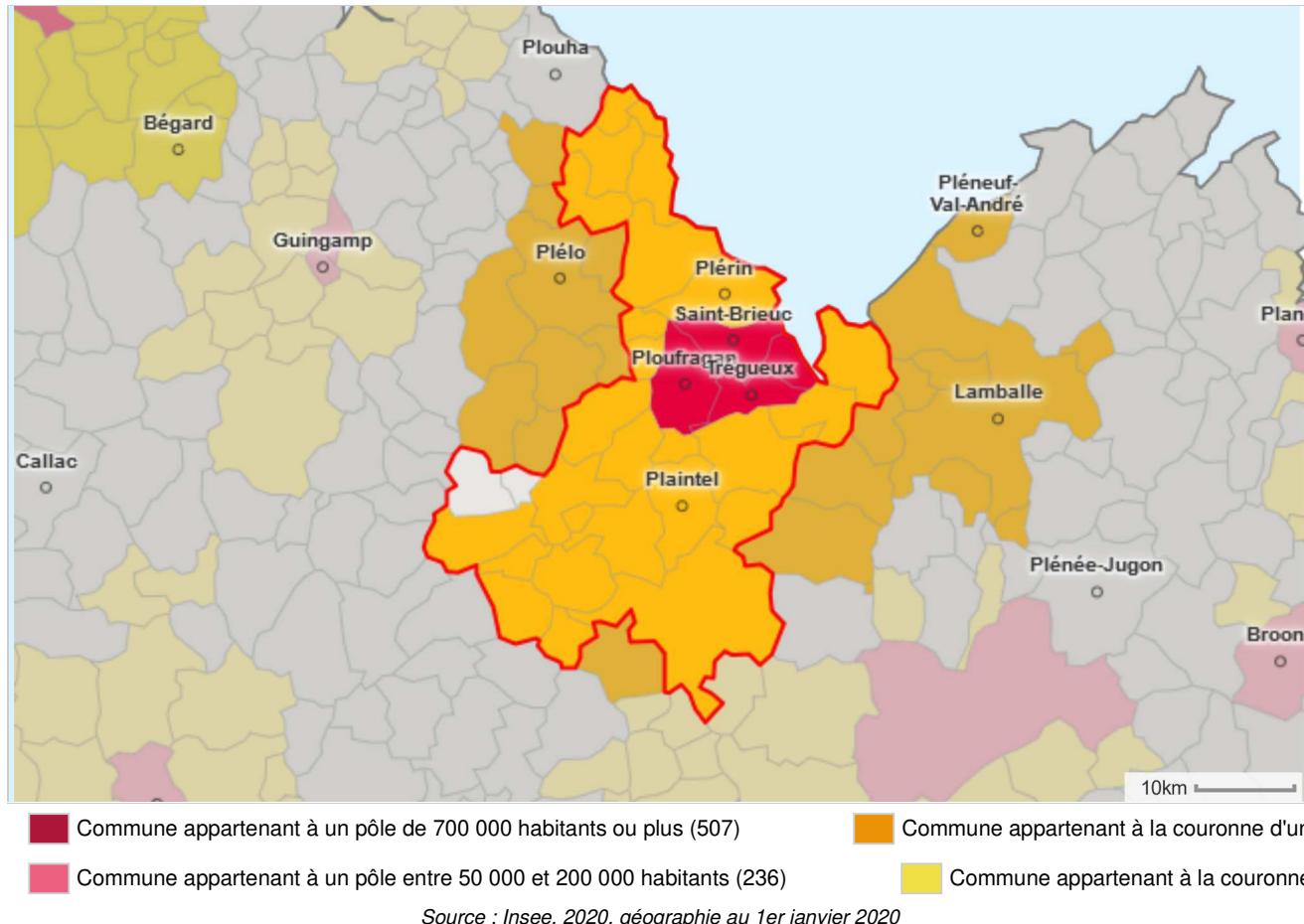
## Carte de présentation



Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?****Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)****Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?**

CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

**Comment se répartissent la(les) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?**

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	507	0,0	1,4
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	4 155	0,0	11,9
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	4	231	12,5	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	26	5 467	81,3	15,6
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	236	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	7 588	0,0	21,7
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	0	771	0,0	2,2
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	0	7 081	0,0	20,2
Commune isolée hors influence des pôles	2	8 932	6,3	25,5
Total	32	34 968	100,0	100,0

**Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France**
**CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?**

Source : Insee, 2010, géographie au 1er janvier 2020

**Comprendre les Aires d'attraction des villes**

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'**un seul tenant et sans enclave**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

**L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes.** Une aire est composée d'un **pôle** défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les **pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale**, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

**Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne** de l'aire d'attraction du pôle.

**Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.**

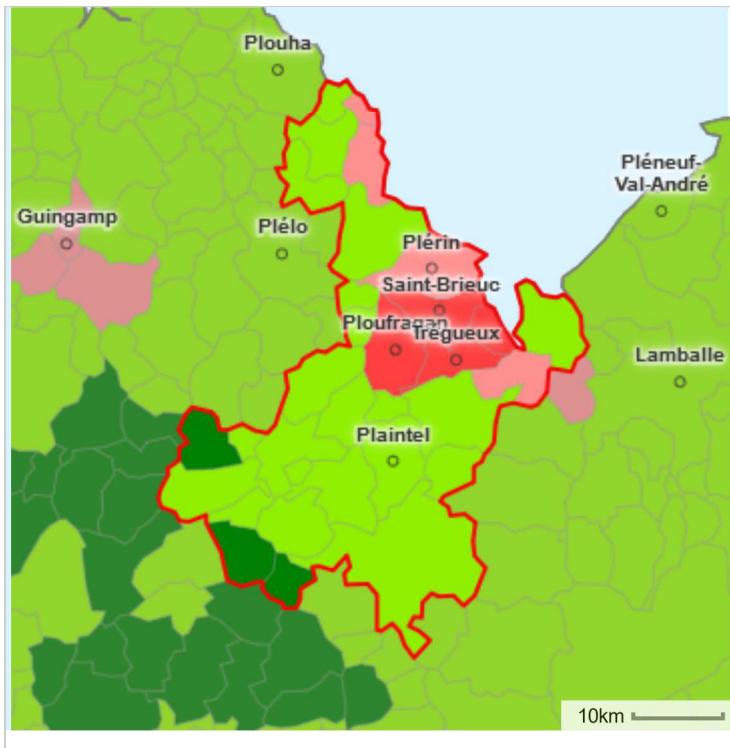
Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

[\*\*Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020\*\*](#)

**Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité**
**Quelle insertion de mon territoire dans la grille communale de densité ?**

CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération


**Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?**

Catégorie	Nombre		%	
	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Espaces densément peuplés	4	774	12,5	2,2
Espaces de densité intermédiaire	4	3 419	12,5	9,8
Espaces peu denses	21	18 763	65,6	53,7
Espaces très peu denses	3	12 012	9,4	34,4
Total	32	34 968	100,0	100,0

Source : Insee, 2020

Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France**  
**CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?**



Source : Insee, 2020

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découplant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km<sup>2</sup> et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- les **communes densément peuplées** ;
- les **communes de densité intermédiaire** ;
- les **communes peu denses** ;
- les **communes très peu denses**

[\*\*Pour en savoir plus sur la grille communale de densité\*\*](#)

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?****Comment se structurent les dynamiques démographiques ?****Nombre d'habitants**

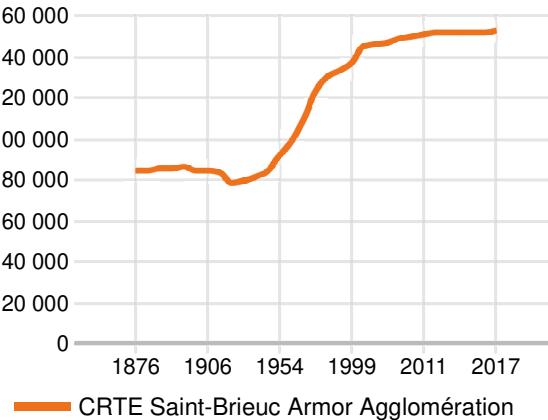
Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Population au dernier recensement (habitants)	151 733	66 524 339
Densité de population (habitants au km <sup>2</sup> )	252,6	105,1

Source : Insee, RP - 2017

**La population de 1876 à nos jours**

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017

**Comment se structurent les dynamiques démographiques ?****Gains/pertes de population**

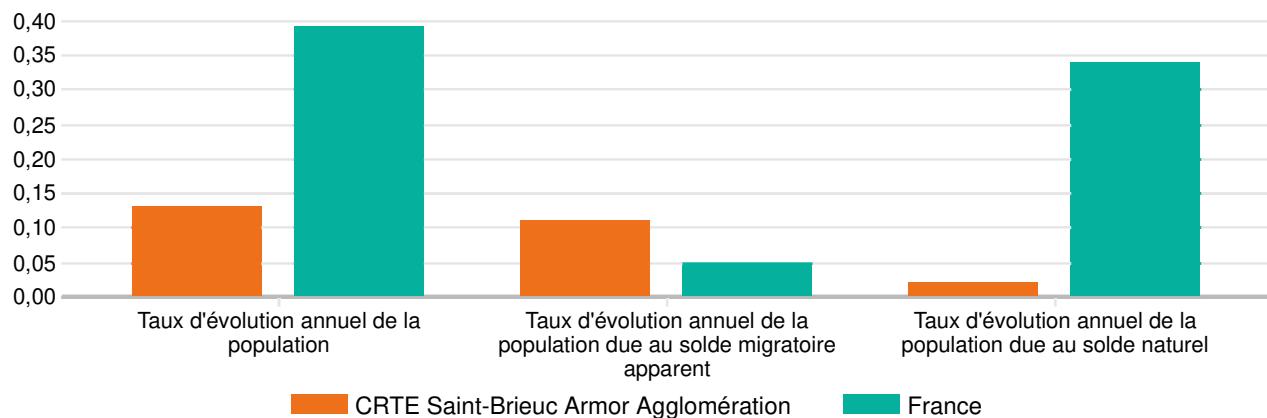
Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Variation annuelle de la population (habitants)	198	256 620
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	173	31 766
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	25	224 854

Source : Insee, RP - 2012-2017

**Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France**
**CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?**
**Dynamiques naturelles et migratoires**

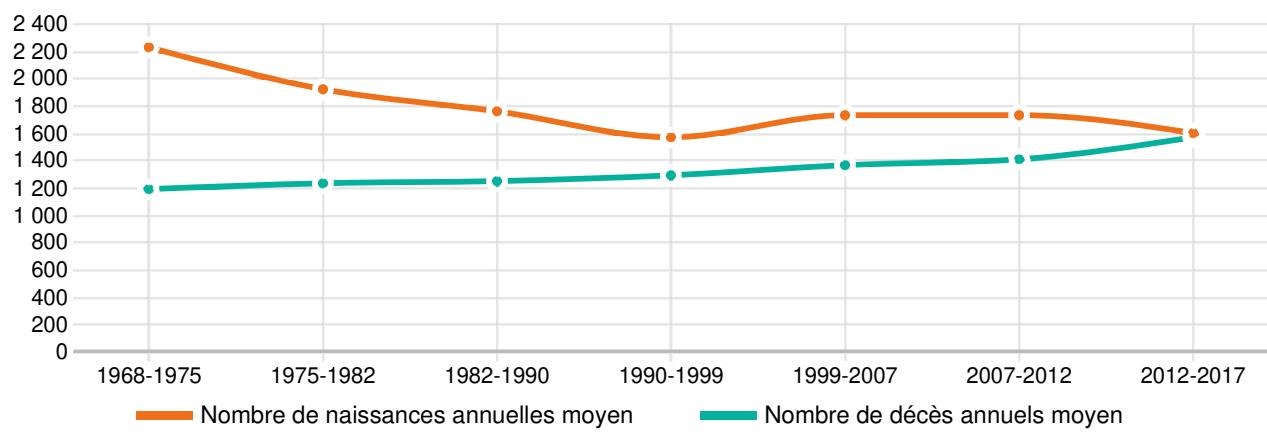
Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?



Source : Insee, RP - 2012-2017

**Détail du solde naturel**

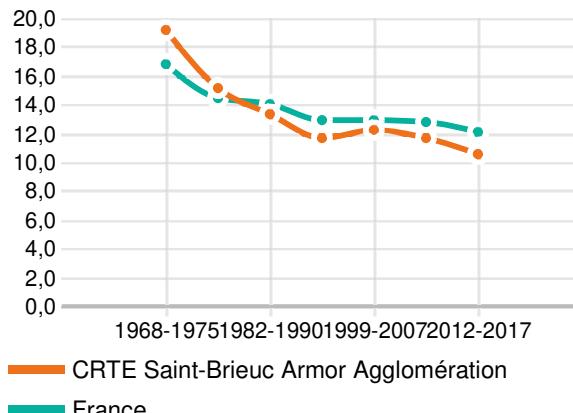
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

**Zoom sur...la natalité**

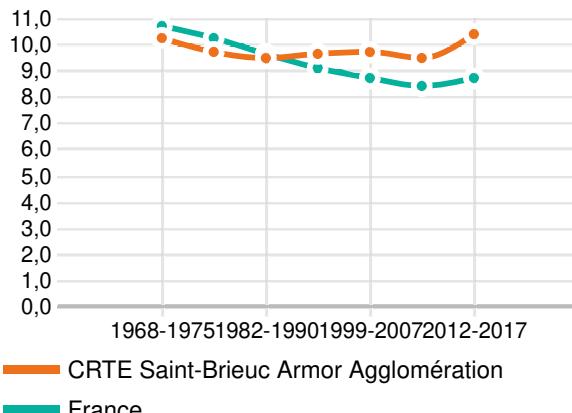
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

**Zoom sur... la mortalité**

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?

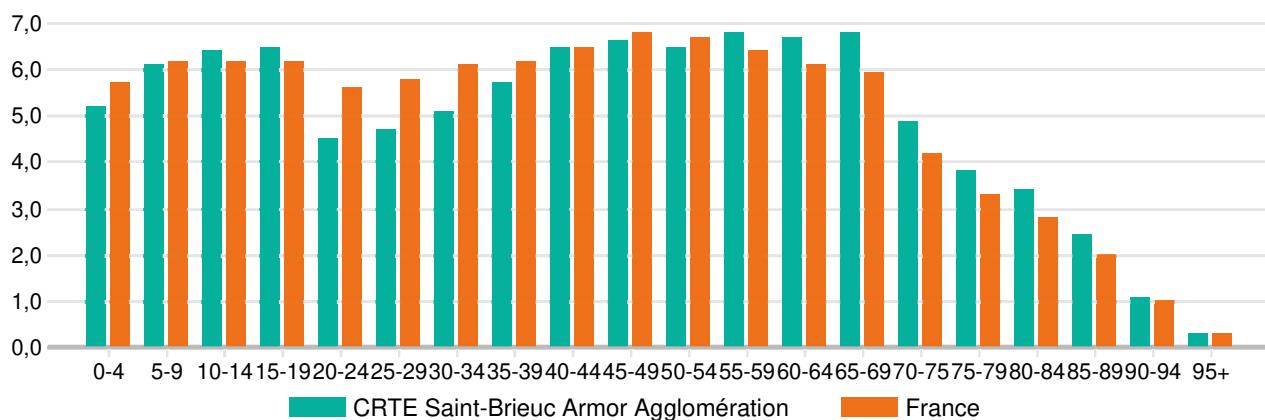


Source : Insee, RP

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?****Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?****Age des populations**

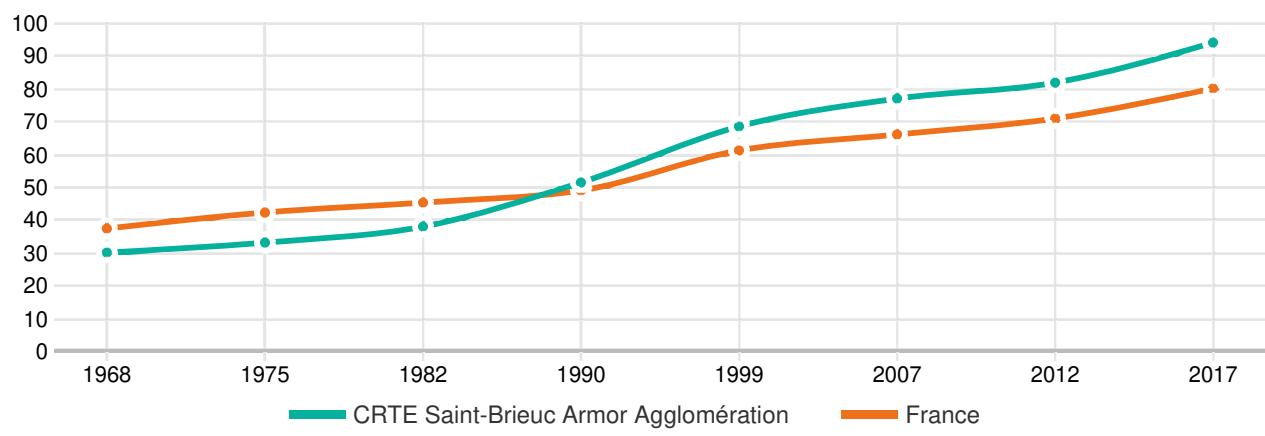
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2017

**Equilibre entre personnes âgées et jeunes**

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

**Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France**
**CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?**
**Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?**
**Petits, grands ménages, présence d'enfants**

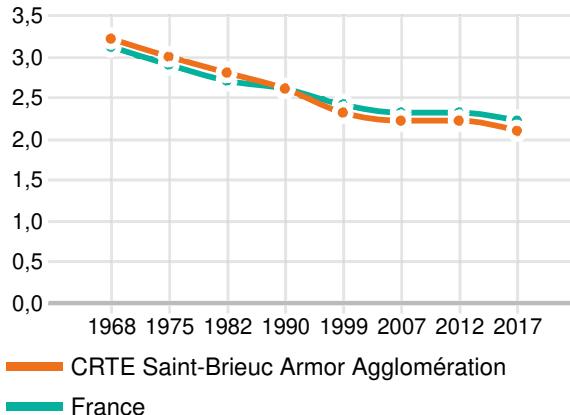
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	38,9	36,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	28,1	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,6	9,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	22,8	25,7

Source : Insee, RP - 2017

**Taille moyenne des ménages**

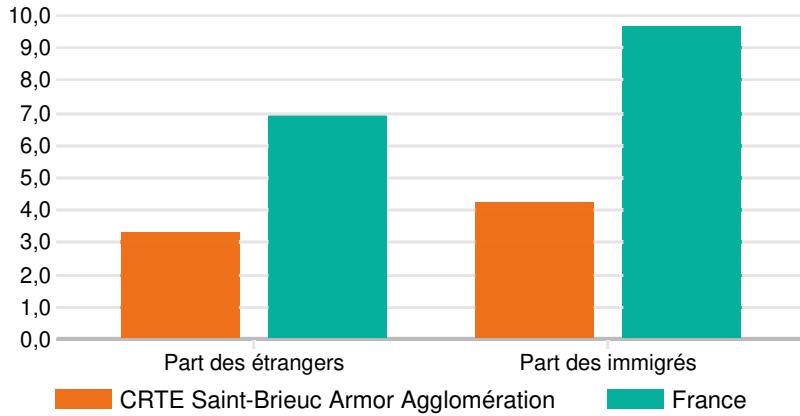
Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?



Source : Insee, RP

**Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?**
**Etrangers et immigrés**

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2017

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?****Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?****Femmes / hommes dans l'ensemble de la population**

Quel équilibre entre les sexes ?

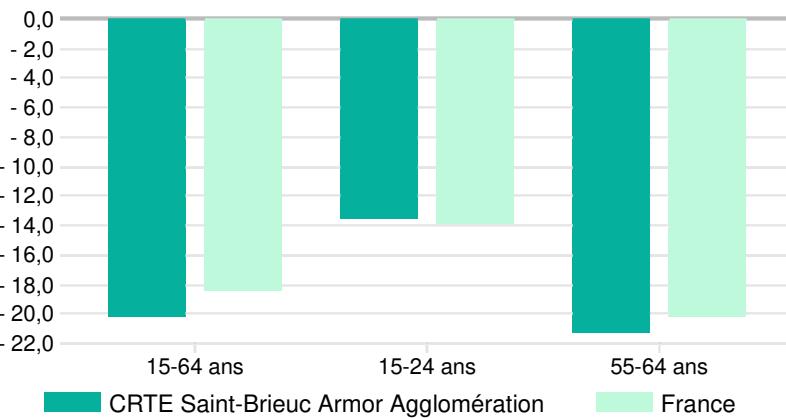
Périodes	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
2007	1,09	1,07
2012	1,10	1,07
2017	1,10	1,07

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieure à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

**Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge**

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?

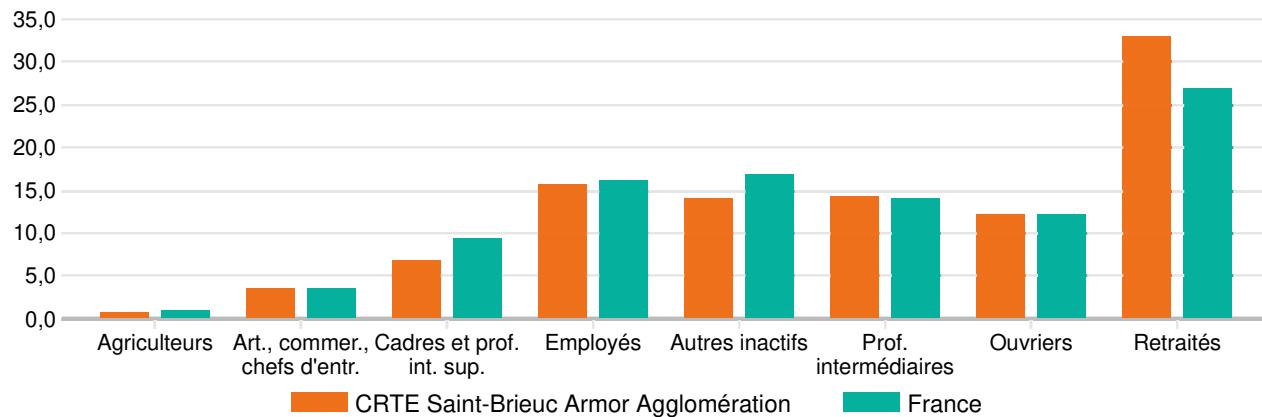


Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

**Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?****Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)**

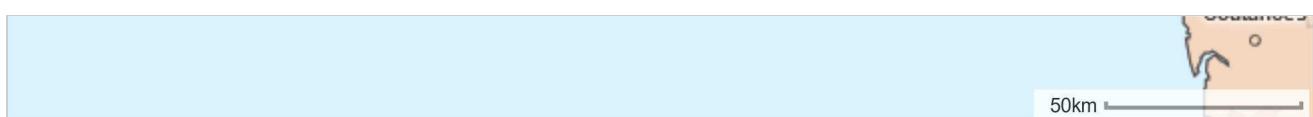
Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



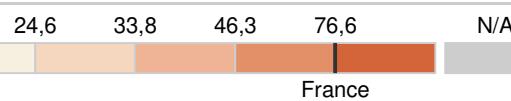
Source : Insee, RP - 2017

**Nombre de cadres pour 100 ouvriers**

Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?**

Source : Insee, RP - 2017

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

**Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)**

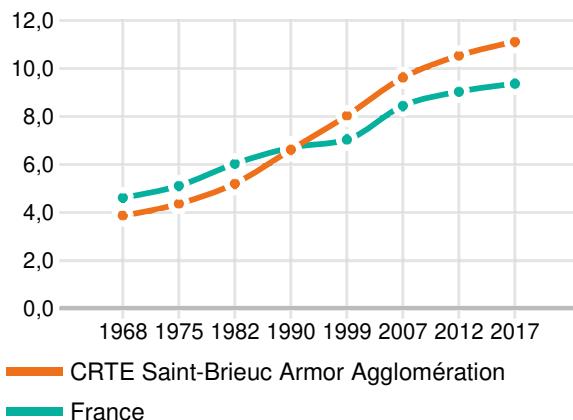
Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Agriculteurs exploitants (points de %)	0,5	0,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	3,4	3,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	2,5	3,8
Employés (points de %)	- 15,4	- 14,7
Autres inactifs (points de %)	- 2,3	- 5,4
Professions intermédiaires (points de %)	- 0,2	- 1,0
Ouvriers (points de %)	16,8	15,9
Retraités (points de %)	- 5,3	- 2,7

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

**Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France**
**CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?**
**Des personnes âgées en nombre ?**
**Les personnes âgées et leur évolution**

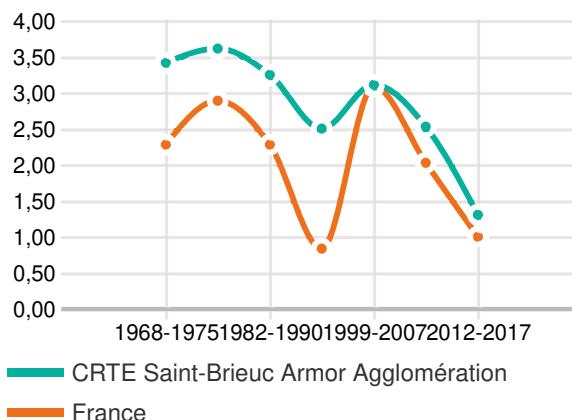
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

**Vieillissement**

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

**Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?**
**Vivre en structure d'hébergement**

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	11,1	9,4



Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

**Offre à destination des personnes âgées**

Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

**Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)**

CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Catégories	
Ensemble	2 230 725 699
Etablissements pour personnes âgées autonomes	306 121 748
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	1 924 599 764

Source : Finess, 31/12/2019

**Localisation de l'offre**

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



**Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France**
**CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?**
 = 2 250

*Source : Finess, 2019*

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence senior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

**Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?**
**Vivre seul à son domicile**

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	6 952	2 377 077
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	45,3 	42,5

**Besoins potentiels en maintien à domicile**

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

Catégorie	personnes		%	
	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Femmes	5 606	1 850 570	80,7	77,9
Hommes	1 339	525 815	19,3	22,1
Total	6 945	2 376 385	100,0	100,0

*Source : Insee, RP - 2017*
*Source : Insee, RP - 2017*

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

## CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

### Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

#### Population en âge d'être scolarisée

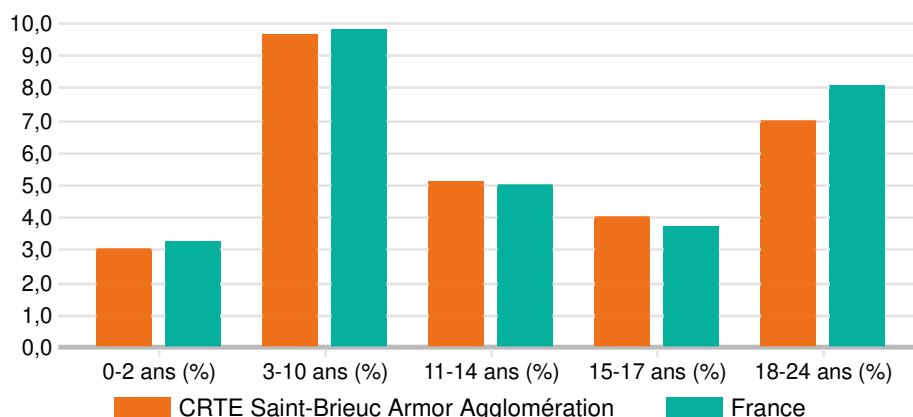
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération
0-2 ans (enfants)	4 522
3-10 ans (enfants)	14 583
11-14 ans (adolescents)	7 718
15-17 ans (adolescents)	6 059
18-24 ans (personnes)	10 596

Source : Insee, RP - 2017

#### Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2017

#### Les diplômés du supérieur

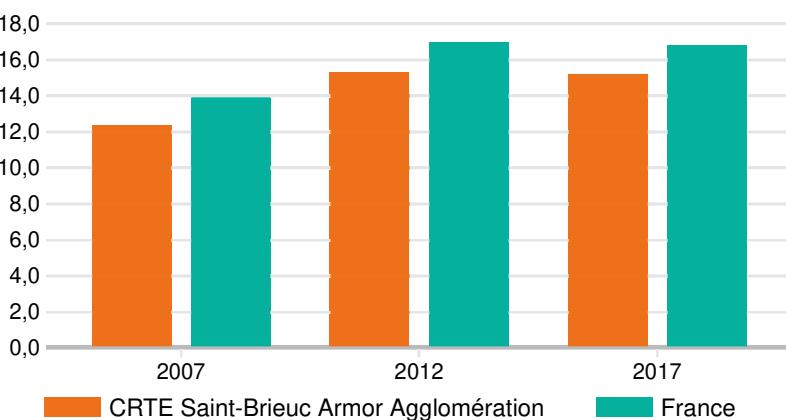
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	29,2	29,1

Source : Insee, RP - 2017

#### Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France**

**CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?**

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

## CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

### Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

#### Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

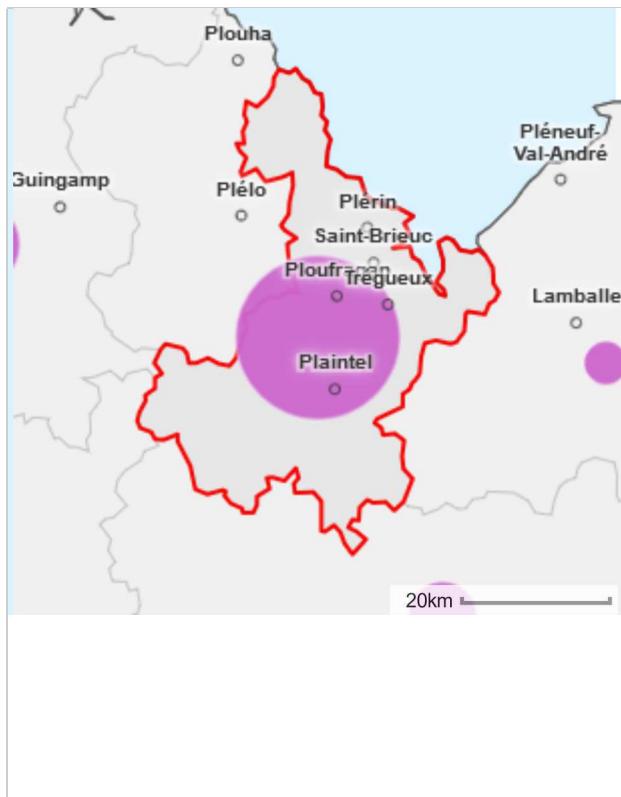
Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Catégories	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)	
Ensemble	1 423	13 181	8 084	1 729	

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

#### Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



= 326

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

#### Enseignement public et privé

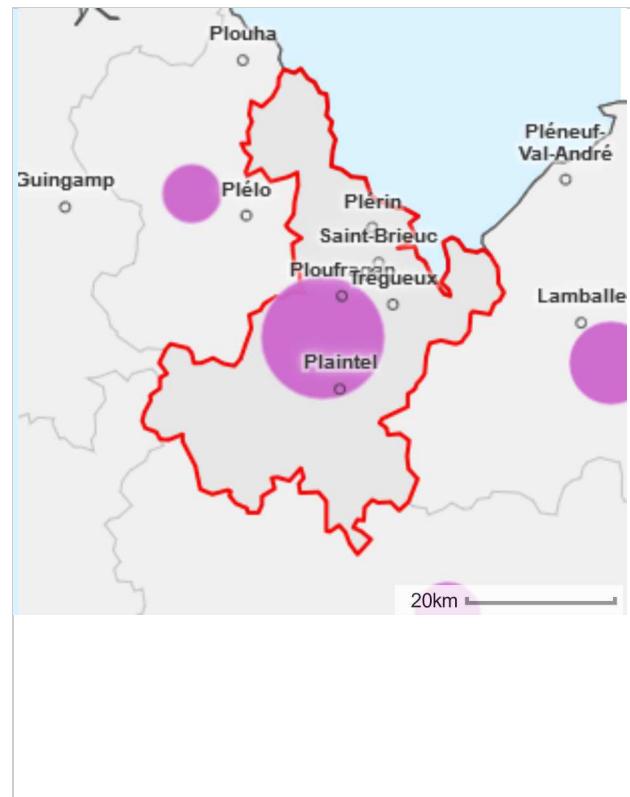
Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	99,3
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	62,4	82,4
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	63,3	78,6
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	82,8	78,9

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

#### Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



= 5 190

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France**

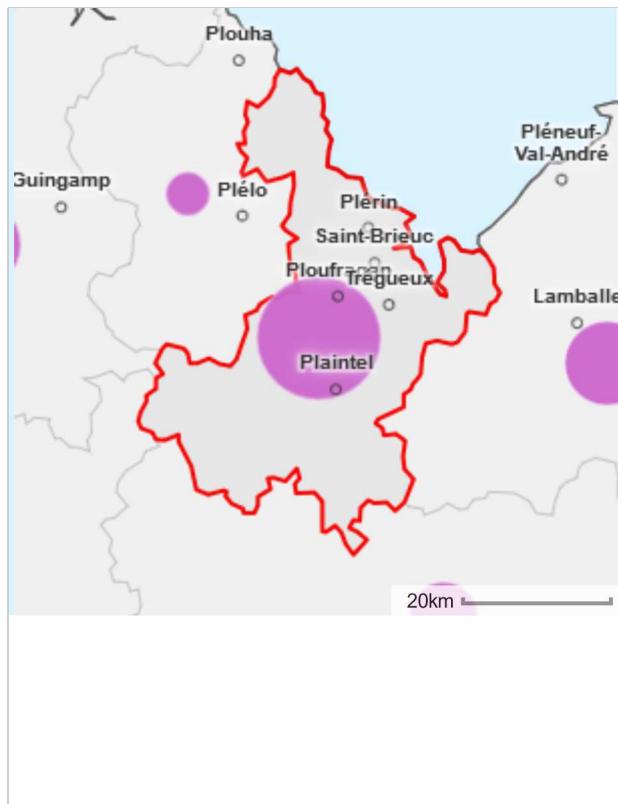
**CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?**

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

## CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

### Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil

CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération

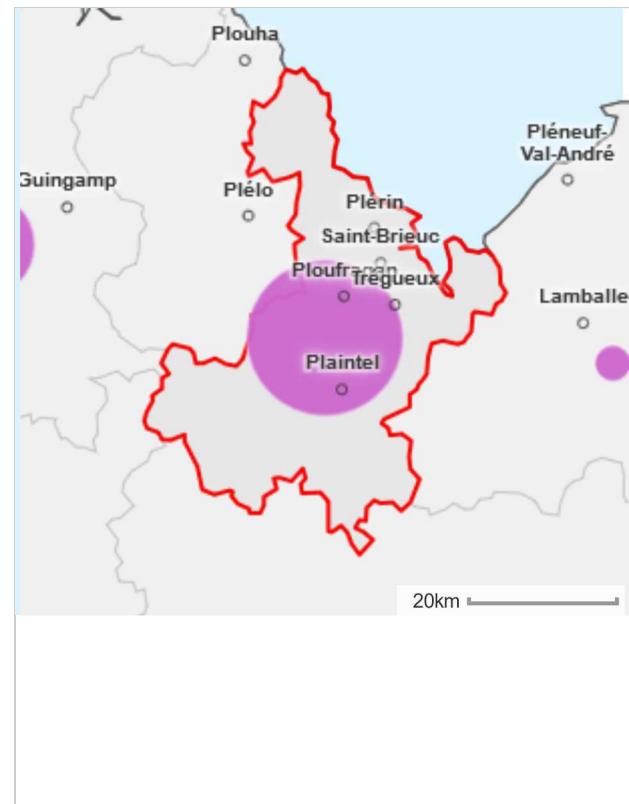


= 3 000

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse -  
2019-2020

### Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil

CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



= 438

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse -  
2019-2020

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?****L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?****Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur**

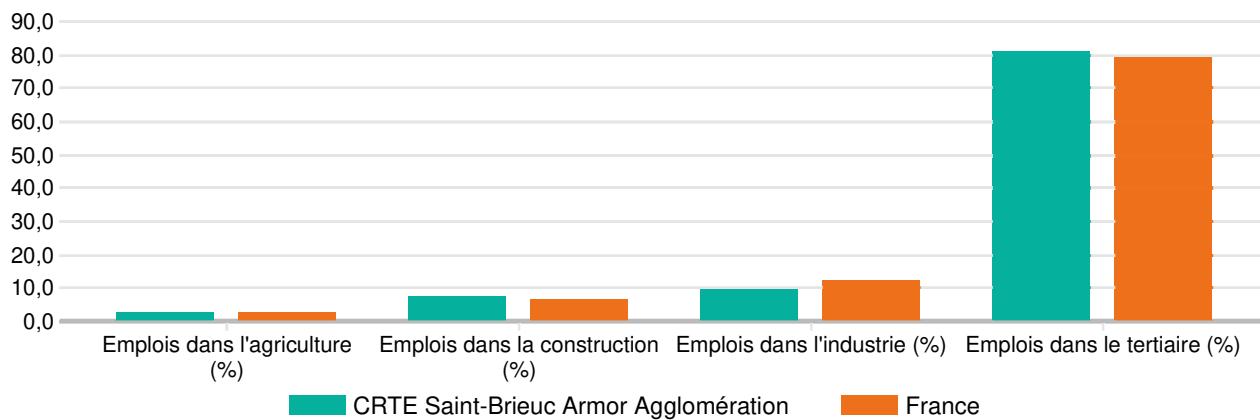
Combien d'étudiants accueillent les établissement d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-il beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Total des formations d'enseignement supérieur	4 090	2 612 434	26,0	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	1 133	239 543	15,0	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	363	83 299	80,6	10,6
Grands établissements MENESR	0	104 508	N/A	228,1
Universités	1 618	1 481 758	63,3	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	N/A	27,5
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	35 501	N/A	59,7
ESPE	306	66 012	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	N/A	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	N/A	- 44,0
Autres formations d'ingénieurs	0	106 724	N/A	38,5
Ecole de commerce, gestion et comptabilité	0	146 773	N/A	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	N/A	5,3
Écoles paramédicales et sociales	559	125 562	- 16,4	- 1,8
Écoles supérieures art et culture	28	90 002	N/A	56,0
Autres écoles de spécialités diverses	83	59 602	- 79,2	- 46,0

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?****Comment se structure le tissu économique local ?****Les emplois locaux**

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

**La taille des établissements selon le nombre de salariés**

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Ensemble	11 601	6 067 520	100,0	100,0
0 ou inconnu	7 029	4 064 421	60,6	67,0
1 à 9 salariés	3 568	1 626 351	30,8	26,8
10 à 49 salariés	792	303 438	6,8	5,0
50 à 99 salariés	119	42 656	1,0	0,7
100 à 199 salariés	65	18 552	0,6	0,3
200 à 499 salariés	21	8 924	0,2	0,1
500 salariés et plus	7	3 178	0,1	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

**Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi**

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	- 0,44	0,06

Source : Insee, RP - 2012-2017

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

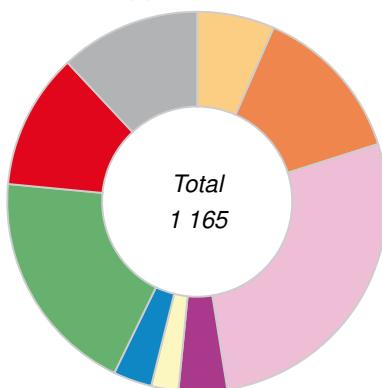
### CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

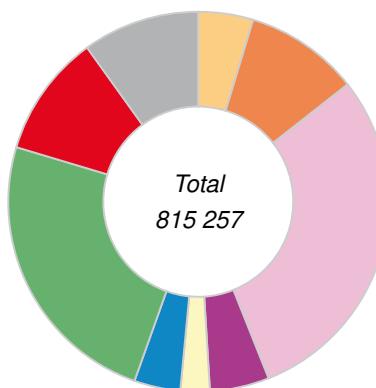
#### Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



France

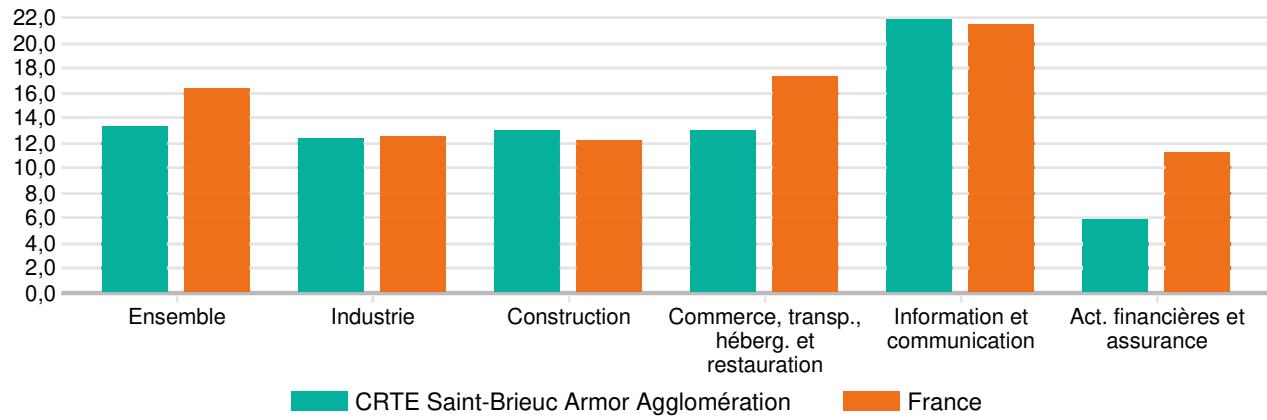


- Industrie
- Construction
- Commerce, transp., héberg. et restauration
- Information et communication
- Act. financières et assurance
- Act. immobilières
- Act. scient. & techn., act. de serv. admi.
- Adm. publ, enseign, santé, action sociale
- Autres act. de services

Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

#### Taux de création d'entreprises (partie 1)

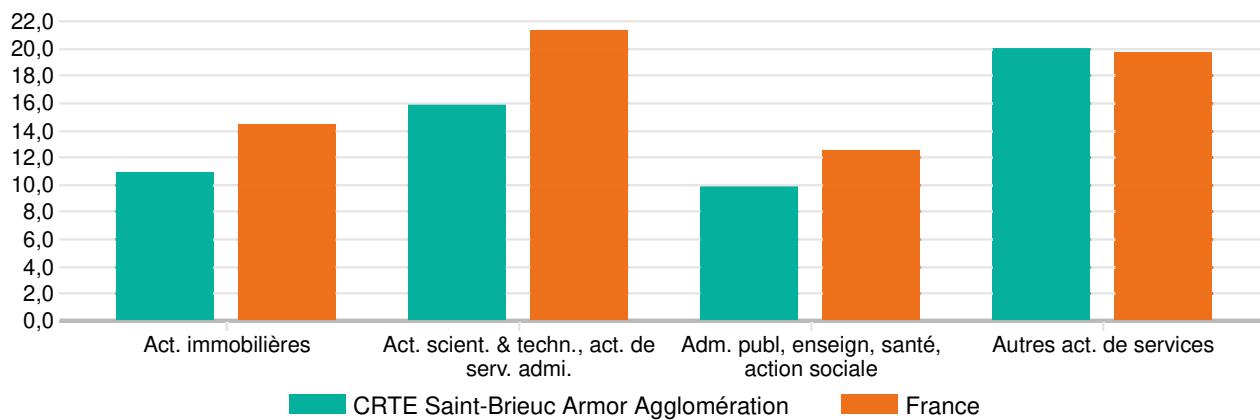
A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?****Taux de création d'entreprises (partie 2)**

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires

*Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)*

Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

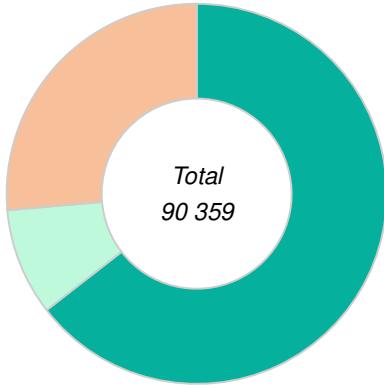
**Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France**
**CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?**

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

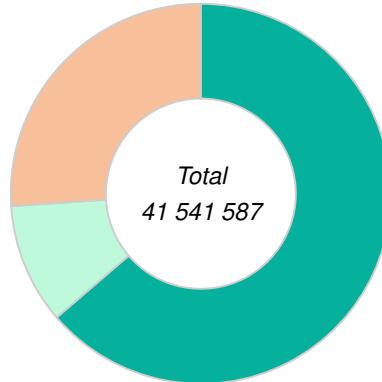
**Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)**

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

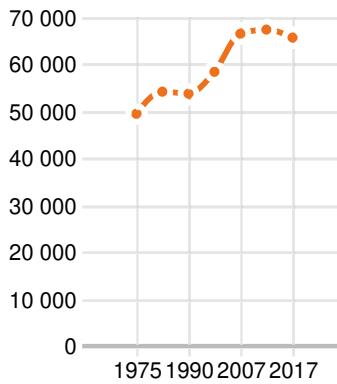
**CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération**



**France**


**Nombre d'emplois**

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP - 2017

La population "inacte" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

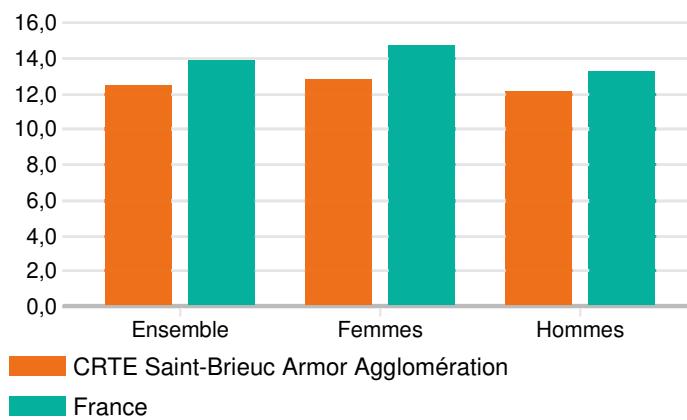
Source : Insee, RP

**Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?**
**Les principales mesures du chômage**
**1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)**

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. **C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.**

**Taux de chômage**

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

**2. Le taux de chômage localisé**

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

**À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.**

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

### CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

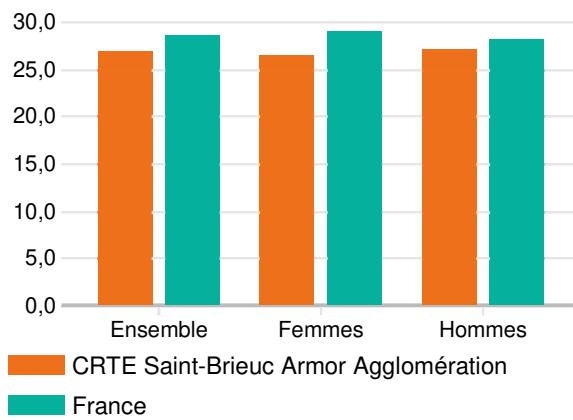
#### 3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, **mais l'interrogation est moins précise**. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

**Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.** Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). **Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.**

#### Zoom sur...le chômage des jeunes

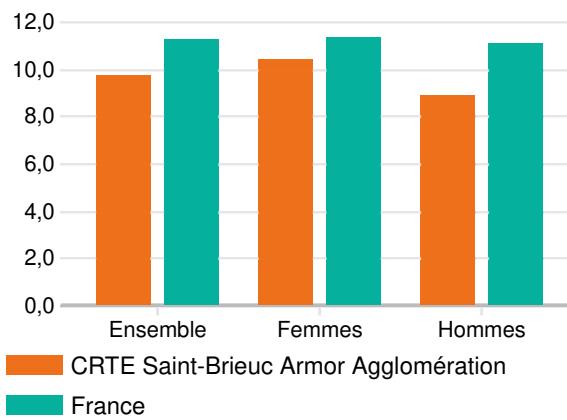
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

#### Zoom sur...le chômage des seniors

Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

#### Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?

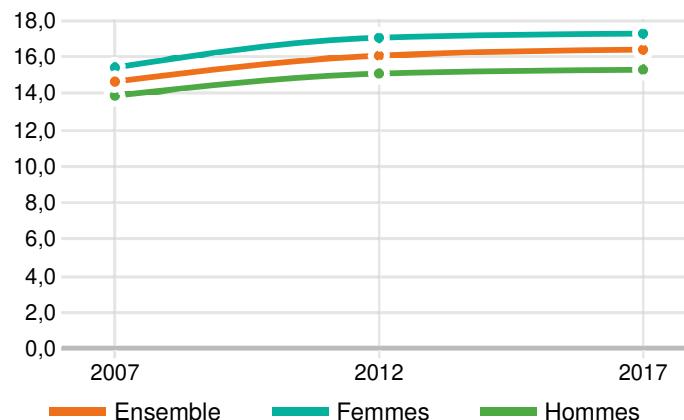


Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

**Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France**
**CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?**
**Les salariés en emploi précaire**

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

**Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?**
**Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail**

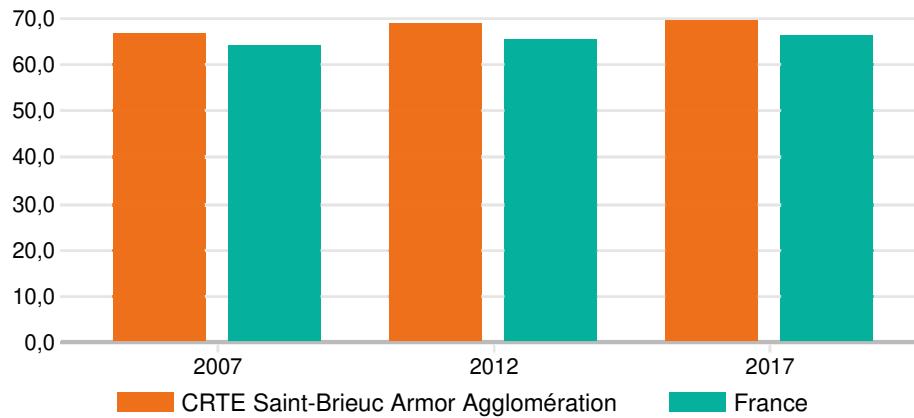
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	83,6 <span style="color: green;">▲</span>	70,5
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	4,2 <span style="color: red;">▼</span>	15,2
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	3,1 <span style="color: red;">▼</span>	4,0

Source : Insee, RP - 2017

**Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail**

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



Source : Insee, RP 2007-2012-2017

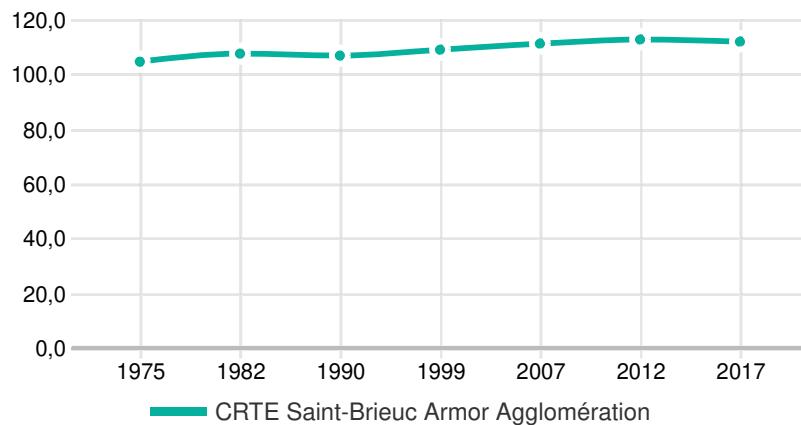
Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France**

### CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

#### Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

##### Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?

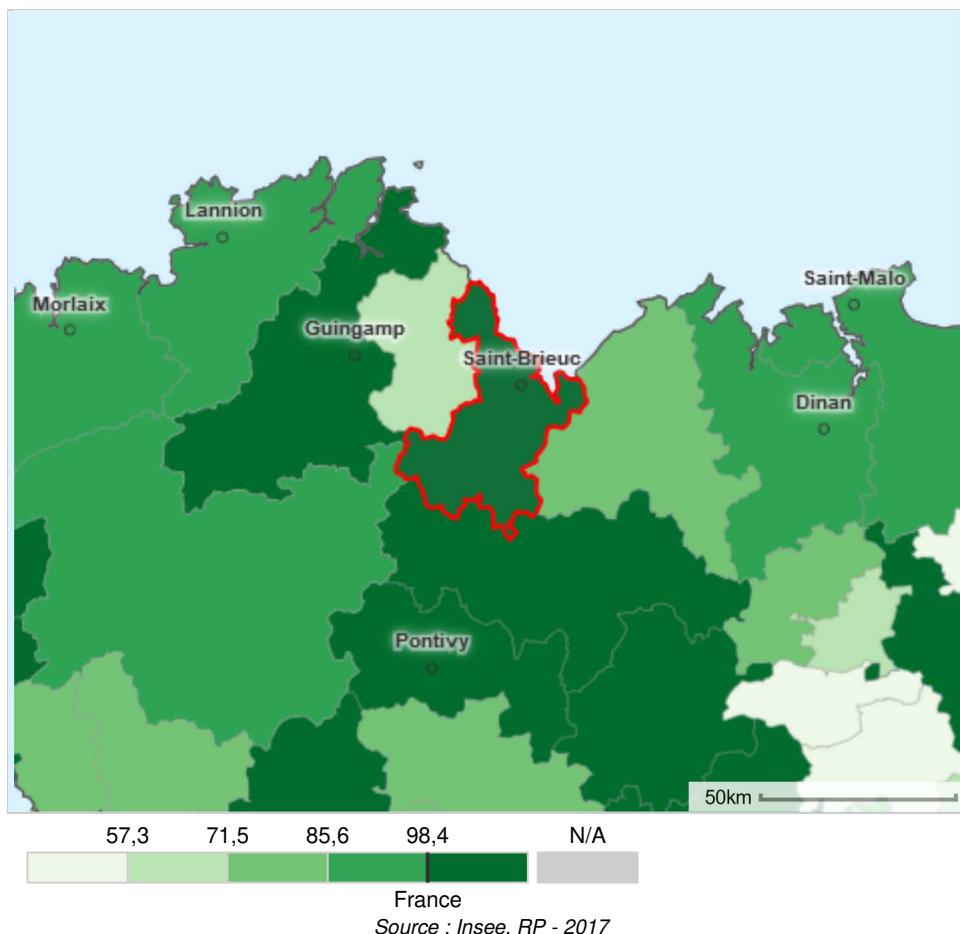


L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Source : Insee, RP

##### Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



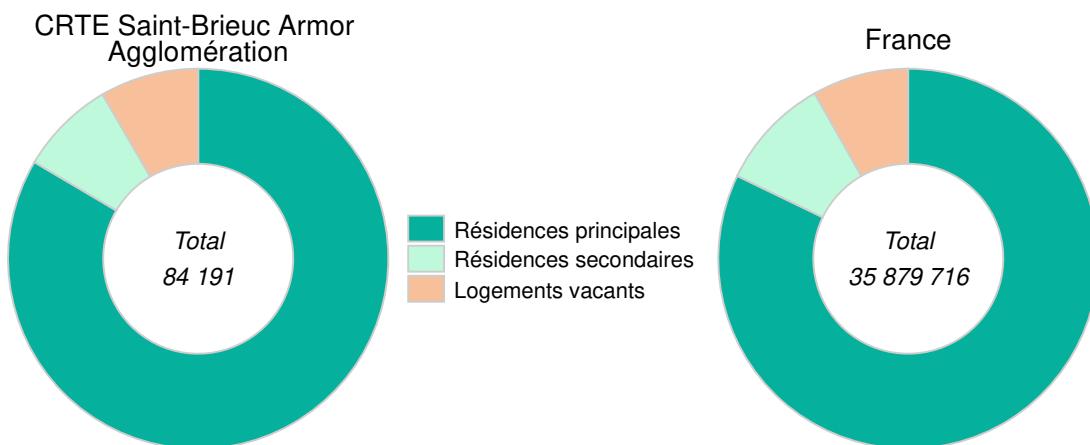
Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

### CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

#### Le parc de logements

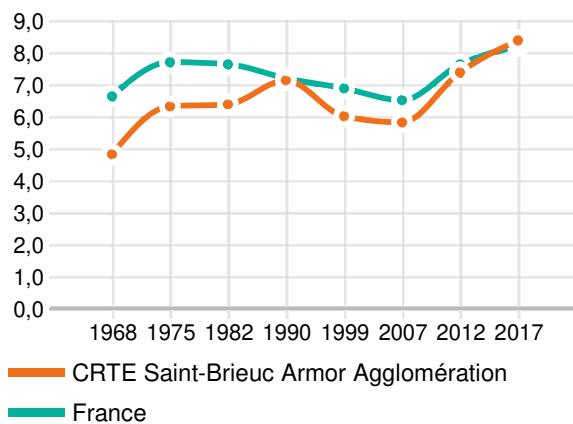
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Source : Insee, RP - 2017

#### Zoom sur...la part des logements vacants

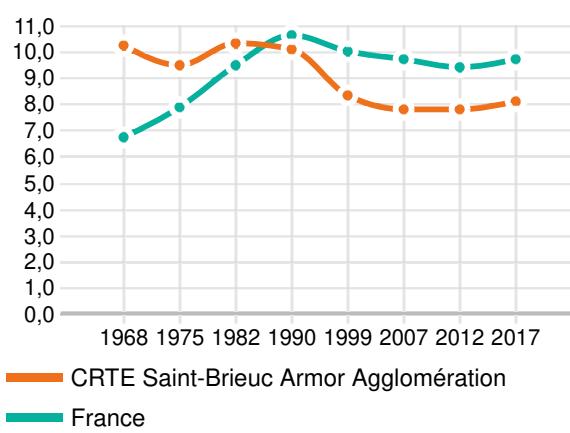
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

#### Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

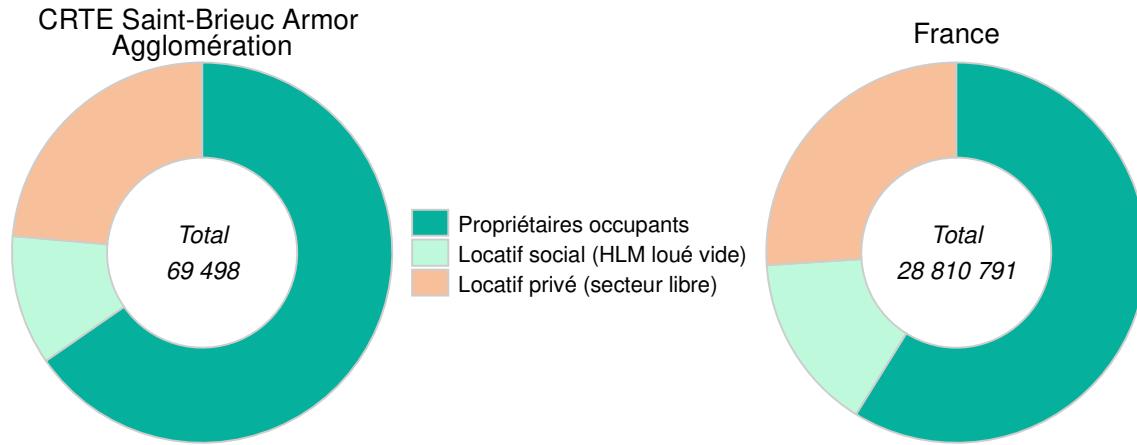
Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

## CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

### Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

#### Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?



Source : Insee, RP - 2017

#### Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ?

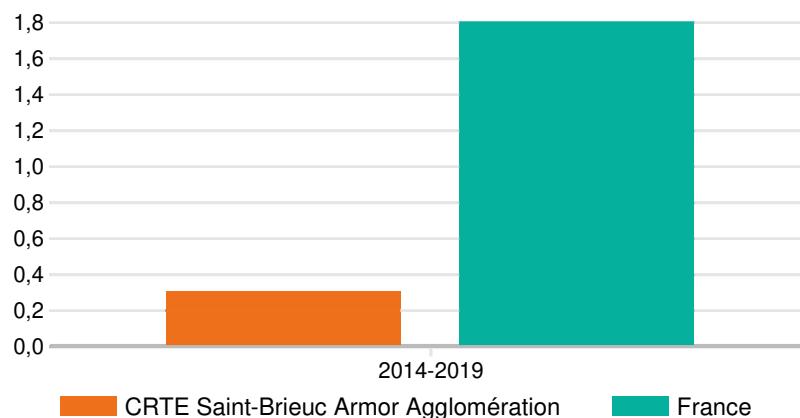
Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
2007	2,3	2,4	2,0	2,4	1,9	2,0
2012	2,3	2,4	2,0	2,4	1,9	1,9
2017	2,2	2,3	2,0	2,3	1,8	1,9

Source : Insee, RP

#### Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social entre 2014 et 2019 ?



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Créé au 1er janvier 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?****Une construction dynamique ?****Les constructions neuves**

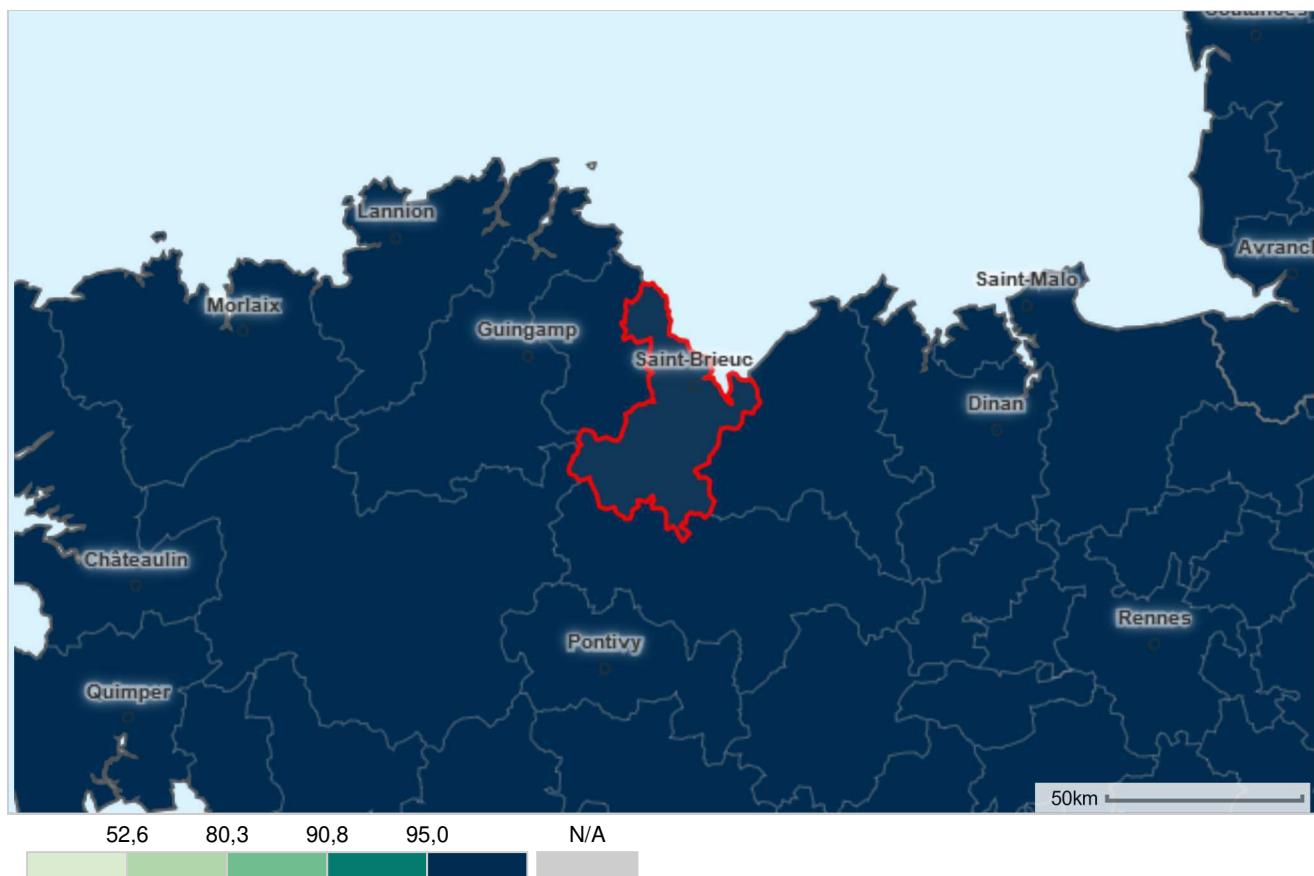
Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	4,3	4,5
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m <sup>2</sup> )	92,4	81,2

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2013-2017

**Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France**
**CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?**
**Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?**
**Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)**

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CRTE Saint-Brieuc  
Armor Agglomération



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

**Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)**

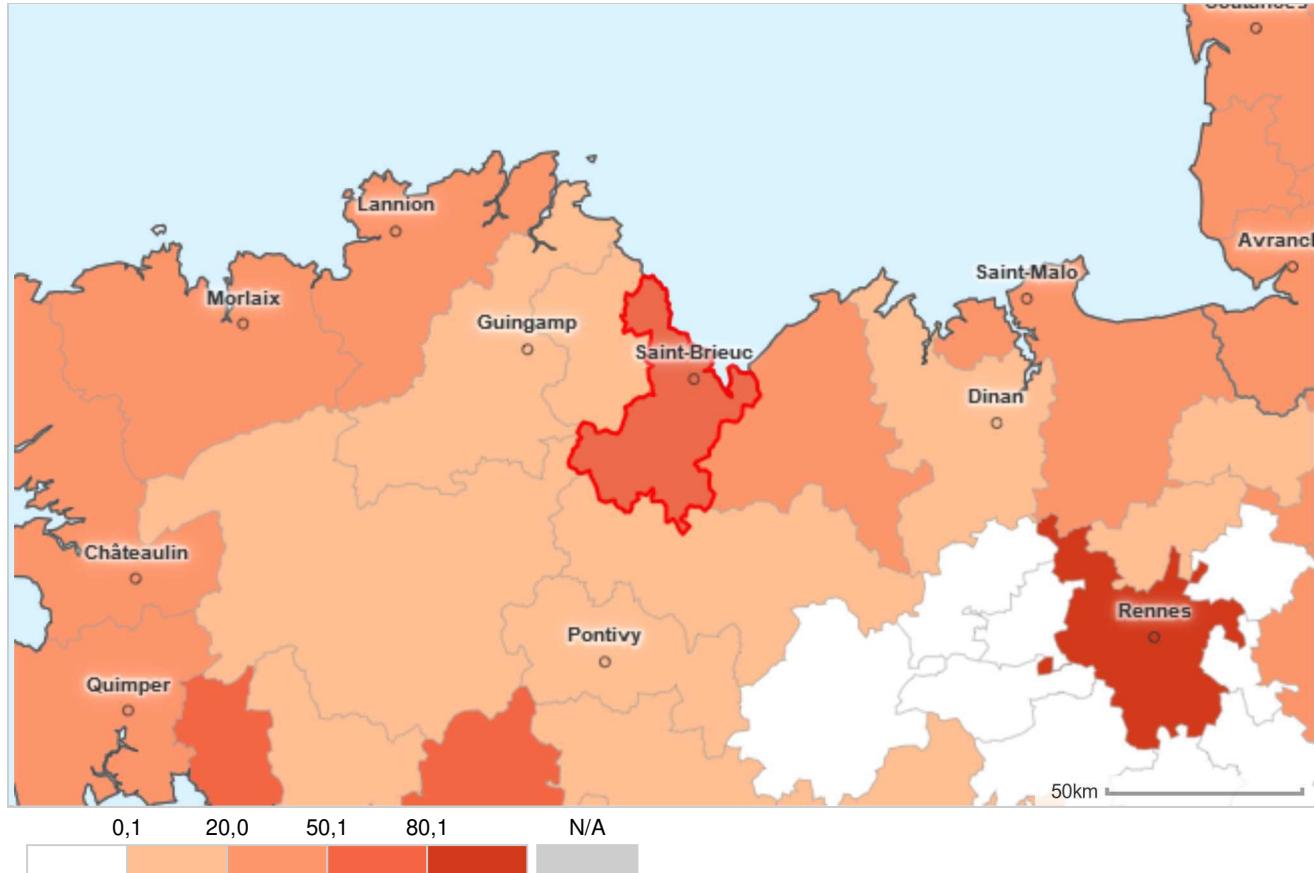
Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
2017	97,7	82,6
2020	100,0	85,1

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020

**Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France**
**CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?**
**Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?**
**Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)**

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

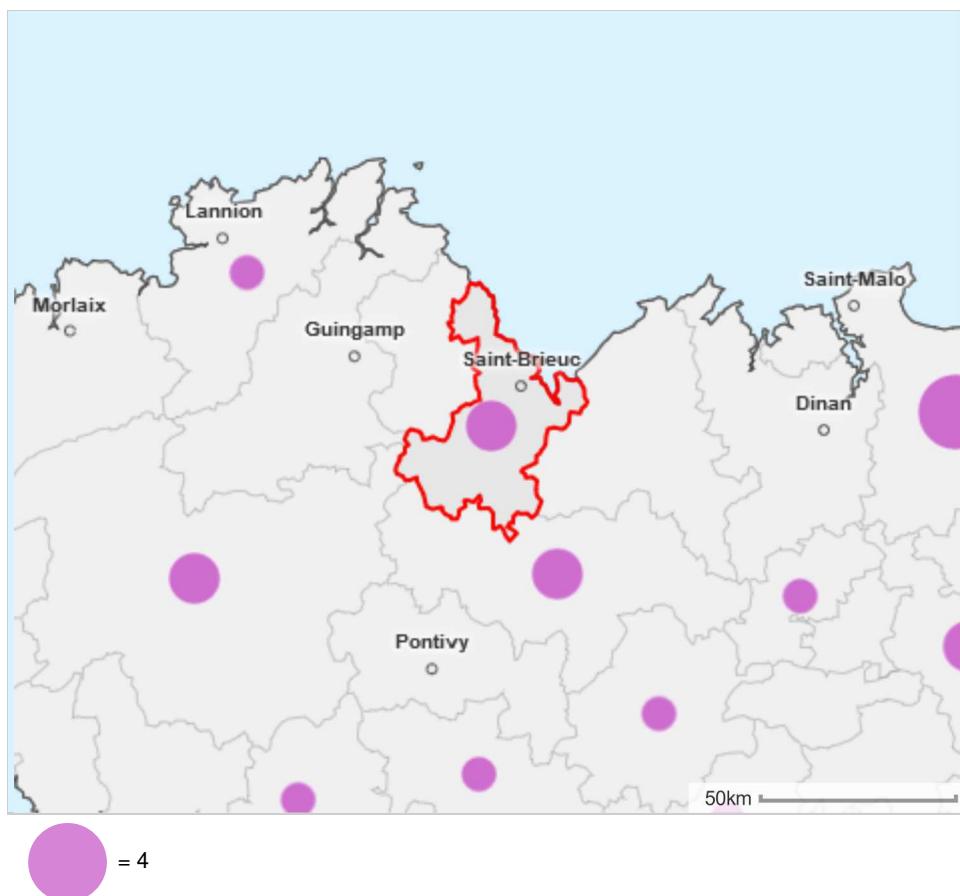
**Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique**

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
2019	31,2	38,9	27 218	14 456 225
2020	52,9	59,5	52 263	24 188 142

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

## Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE SERVICES PUBLICS ?****Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?****Les Maisons France Services**Combien de MFS sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? - CRTE Saint-Brieuc  
Armor Agglomération

Source : ANCT - 2020

**France Services**

La création du réseau France Services a été annoncée par le Président de la République le 25 avril 2019.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique ouvert au moins 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien sur le périmètre d'intervention de neuf opérateurs : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, Dgfp, ministères de la Justice et de l'Intérieur.

France Services repose, avant toute chose, sur une exigence de qualité de service garantie dans chacune de ces structures d'accueil de proximité, indépendamment de celui qui est en charge du portage et du lieu où elle est déployée. Les premières structures France Services, aussi bien fixes qu'itinérantes, ont été labellisées en janvier 2020, à l'issue d'une démarche de sélection et d'audit qui associe les préfectures de département, les collectivités, les partenaires du dispositif et les porteurs de projet locaux.

[Pour en savoir plus sur le dispositif France Services de l'ANCT](#)

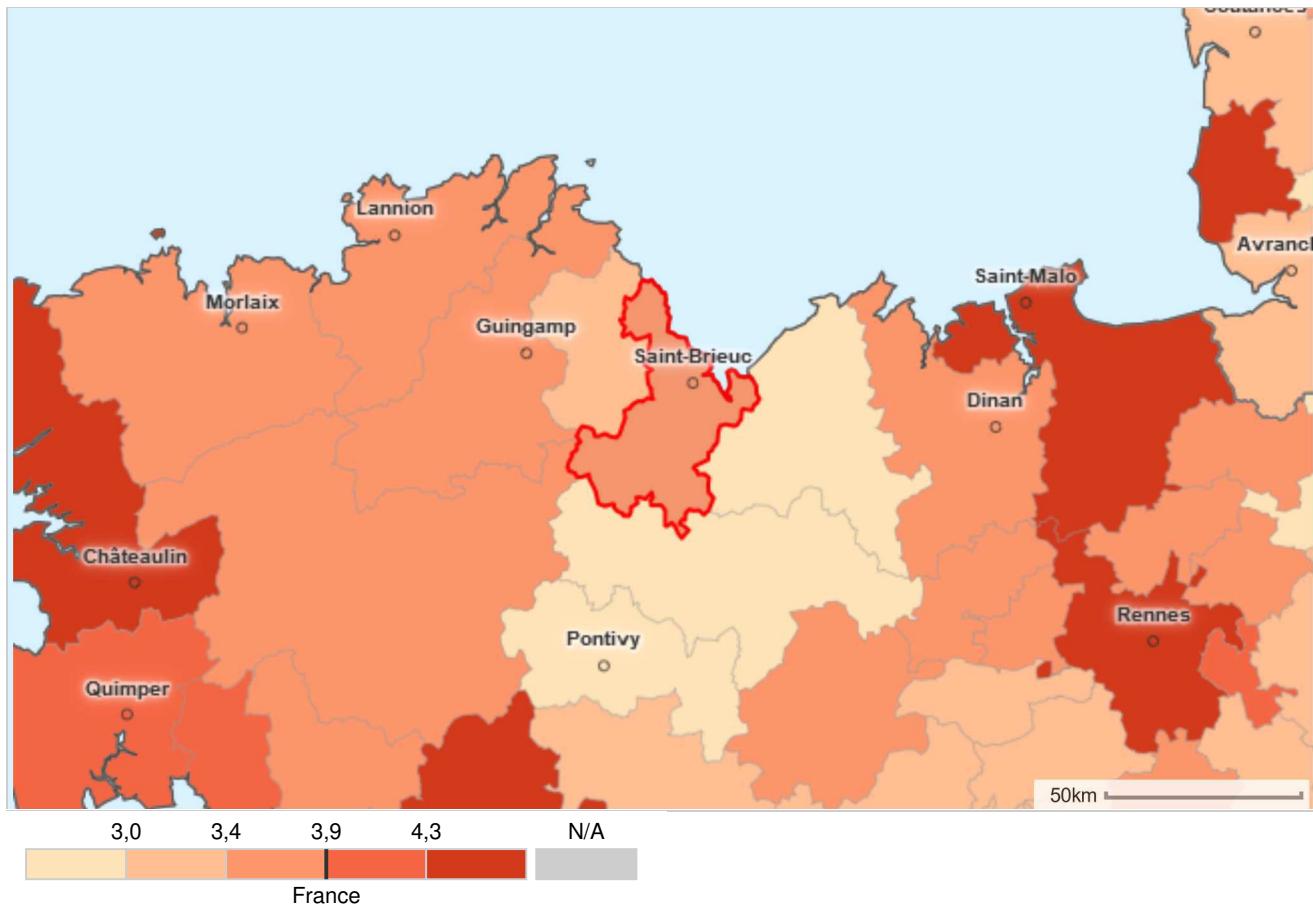
Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France**

**CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?**

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?****Quel accès à la médecine générale ?****Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes**

CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France**

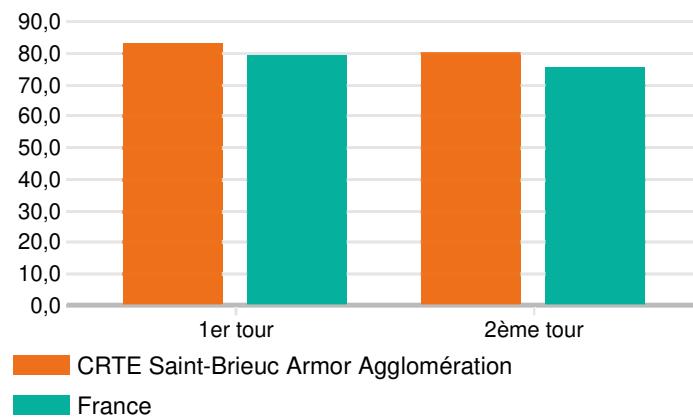
**CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?**

Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France**  
**CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?**

**Quelle relation à la vie démocratique ?**

**Participation aux élections présidentielles**

Quel taux de participation au sein de la population ?



*Source : Ministère de l'intérieur - 2017*

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

**Taux d'abstention aux élections présidentielles**

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.

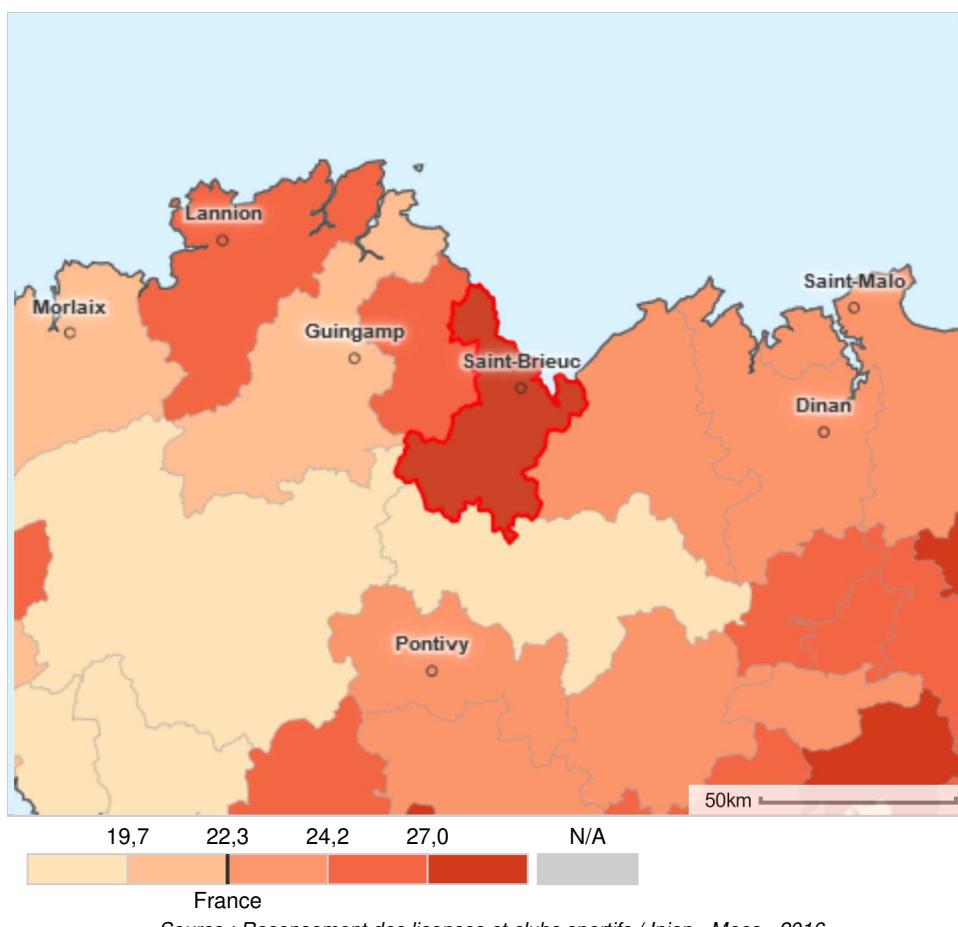
*Source : Ministère de l'intérieur - 2017*

Zone d'étude **CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte)**, comparée avec **France**  
**CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?**

**Quelle dynamisme de la vie associative locale ?**

**Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants**

Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? -  
CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



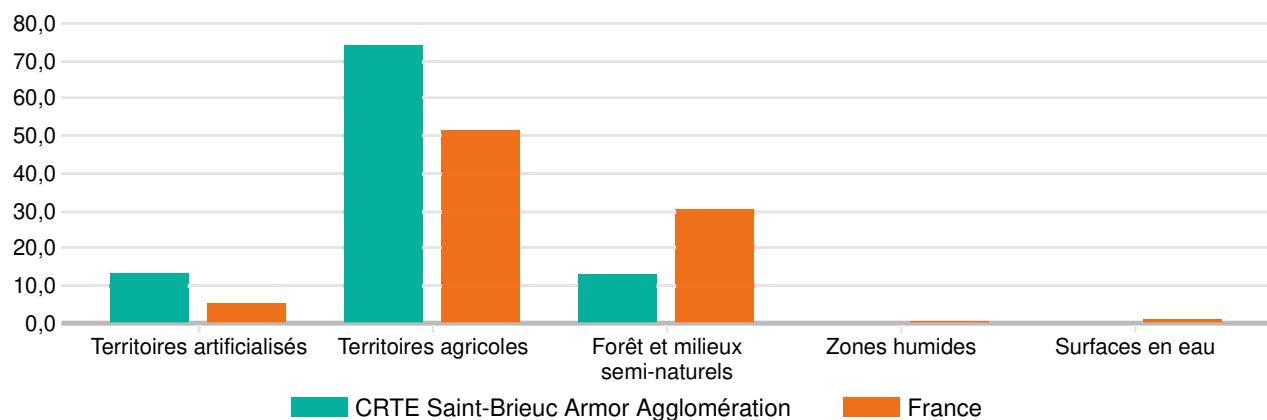
Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

### CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

#### Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

##### Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

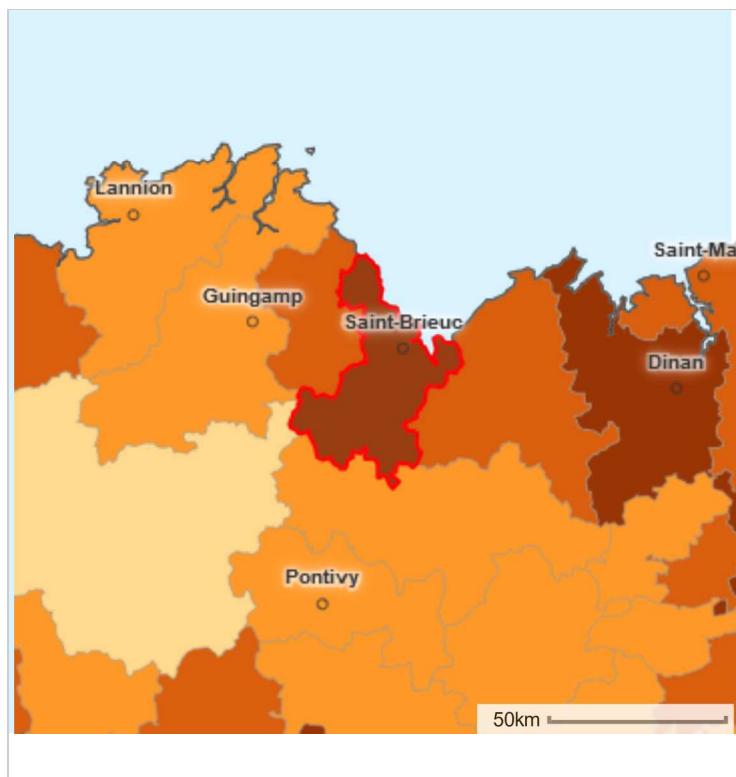
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

##### Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

##### Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	728,3	255 606,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	1,2 <span style="color: green;">▲</span>	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

## Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?****Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?****Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)**

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

**Aléas et risques naturels ou technologiques locaux**

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

Indicateurs	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	Catégories	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
				CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France	CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération	France
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	155	161 748	Nucléaire	0	499	0,0	1,4
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	8	13 761	Risque industriel	3	1 861	9,4	5,3
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	3	792	Risques technologiques	0	1	0,0	0,0
<i>Source : GASPAR</i>			Transport de marchandises dangereuses	17	15 458	53,1	43,7
			Phénomènes météorologiques	32	7 453	100,0	21,1
			Inondation	21	20 778	65,6	58,8
			Feu de forêt	2	6 711	6,2	19,0
			Mouvement de terrain	32	19 260	100,0	54,5
			Séisme - fort	0	66	0,0	0,2
			Séisme - modéré	0	6 917	0,0	19,6
			Séisme - moyen	0	1 964	0,0	5,6
			Séisme - faible	32	10 914	100,0	30,9
			Séisme - très faible	0	13 389	0,0	37,9
			Rupture de barrage	7	3 792	21,9	10,7
			Avalanche	0	607	0,0	1,7
			Eruption volcanique	0	68	0,0	0,2
			Risques miniers	0	17	0,0	0,0
			Emissions en surface de gaz de mine	0	61	0,0	0,2
			Radon	32	2 364	100,0	6,7
			Engins de guerre	0	1 418	0,0	4,0

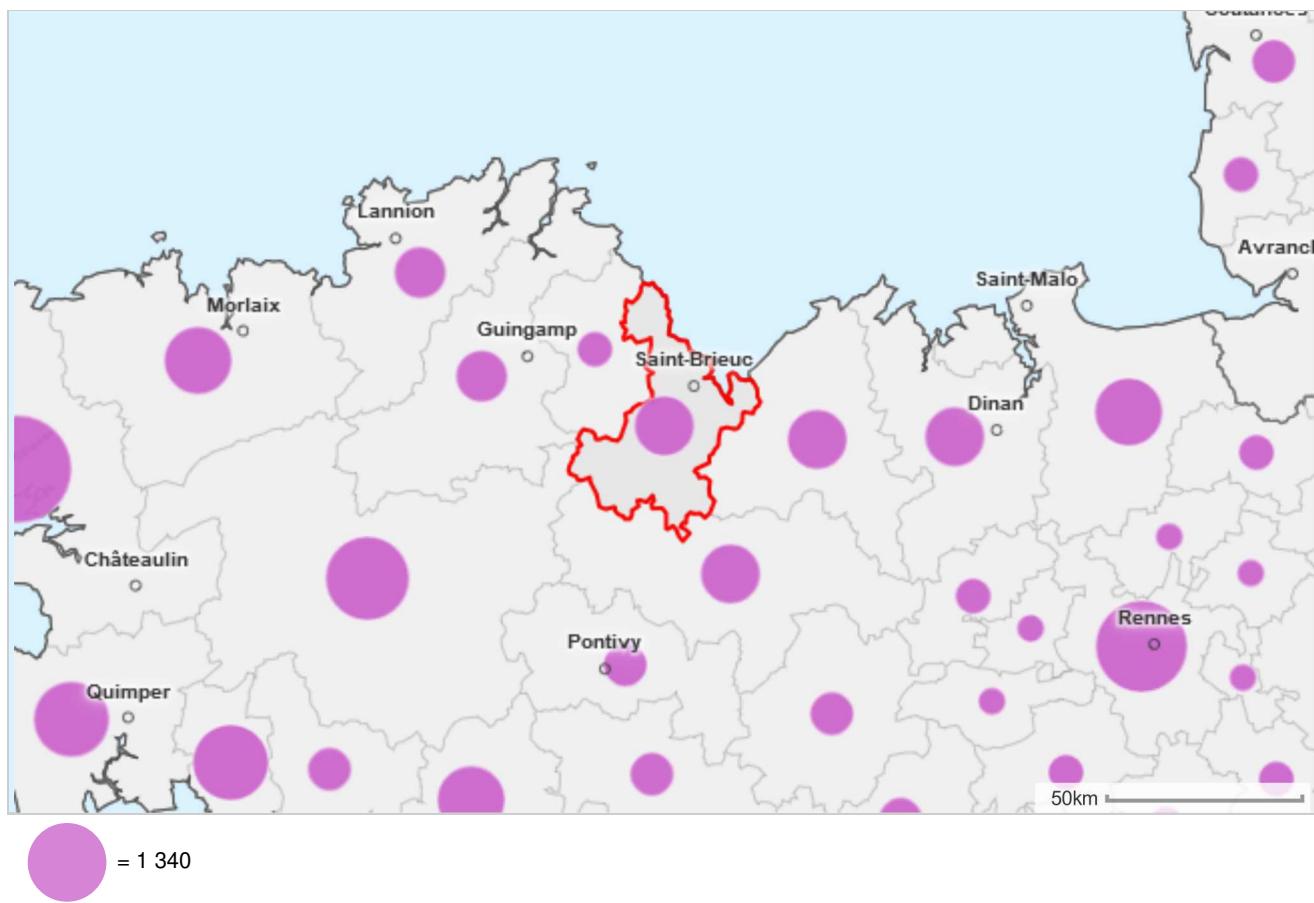
*Source : Base Gaspar - DDRM, 2018*

Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Zone d'étude CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération (crte), comparée avec France

**CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?****Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?****Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)**

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relachées localement dans l'atmosphère ? - CRTE Saint-Brieuc Armor Agglomération



Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012 - 2012

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO2, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO2. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO2 (non biotique), le méthane CH4, le protoxyde d'azote N2O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF6. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO2 pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH4) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

## Annexe 3 :

### Plan d'Actions PCAET

<b>Rappel des orientations et nombre d'actions affectées</b>		
1	Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques	32 actions
2	L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives	17 actions
3	Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire	12 actions
4	Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique	9 actions
5	L'exemplarité des collectivités	19 actions
6	L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	22 actions

<b>Rappel des objectifs réglementaires et nombre d'actions affectées</b>		
1	Réduction des émissions de GES	41 actions
2	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire	5 actions
3	Maitrise de la consommation d'énergie finale	34 actions
4	Production et consommation des EnR, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	14 actions
5	Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	9 actions
6	Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	6 actions
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	32 actions
8	Evolution coordonnée des réseaux énergétiques	3 actions
9	Adaptation au changement climatique	12 actions

<b>Priorité :</b> maximale : rouge / forte : orange / jaune : moyenne
<b>Lecture des impacts des actions :</b> Impact 1 : faible / Impact 2 : moyen / impact 3 : fort

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires	Objectif régл.	Pr	Envoyé en préfecture le 01/10/2019			
								Reçu en préfecture le 01/10/2019			
1	Habitat	1	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH32)	SBAA	Etat, communes, PEA, partenaires liés à l'habitat	1/3/6/7		2	3	2	3.3 et 3.4
2	Habitat	1/6	Informier les habitants sur la rénovation énergétique et les éco-gestes à la maison	SBAA - ALEC	CDHAT, ANAH, Bâtipole, CAUE, Abieg	1/3/7/9		2	3	2	PLRH (sur 3 ans) : 3 M€ EIE (sur 3 ans) : 360 k€
3	Habitat	1/2/6	Structurer un réseau des professionnels du bâtiment pour l'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation	Bâtipole	SBAA, ALEC, CAUE, Ordre des architectes	1/3/7/9		2	3	2	Conv SBAA CMA 22 : 31 250€ (18mois)
4	Aménagement	1/4	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	SBAA	Services de l'Etat, ADEUPA	1/2/3/7/9		3	3	3	Budget PLUi : 4 M€
5	Aménagement	1/2/3/6	Mettre en œuvre le projet cœur de Ville	SBAA - Ville St-B	Etat, ADEUPA, ANAH, Action Logement, Caisse des Dépôts, EPF	1/3/4/5/7		1	2	1	Pour l'ensemble des actions : 180M€
6	Déplacements	1	Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Urbains	SBAA	Région, Etat, Communes, Département	1/3/7		3	3	3	Budget PDU : 25 M€ (2019-2029)
7	Déplacements	1/2	Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables	SDE	SBAA, gestionnaire des réseaux	1/3/4/7		2	2	3	1 borne élec :10 k€ ; 1 station GNV : 1 M€
8	Activités éco	2/6	Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire notamment sur les matériaux et bâtiments durables	SBAA	Département, Univ Rennes 1, ANSES, Cnam, Zoopole Dév, ID Composite, Tremplin Carnot	1/3/6		1	1	1	A déterminer
9	Activités éco	2/6	Accompagner le changement des pratiques et l'innovation des entreprises et des industries	SBAA - CCI	Zoopole Dév.	1/3/7		2	2	2	A déterminer
10	Activités éco	1/2/4/6	Densifier et optimiser le foncier des Parcs d'Activités Economiques	SBAA	Communes, propriétaires fonciers, entreprises, PETR, acteurs éco	1/4/5		3	3	3	Les moyens humains internes
11	Activités éco	2/4/6	Poursuivre l'accompagnement aux améliorations des pratiques agricoles et encourager l'efficacité énergétique des exploitations agricoles	SBAA - CRAB	AELB, Région, Département	1/2/3/7/9		3	3	3	A déterminer
12	Activités éco	2/3/4/6	Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles	SBAA - CRAB - agriculteurs	Déshyoutest, GP4E	1/2/3/4/6/9		1	2	2	15 k€ d'étude technico-économique ; 15k€ d'étude juridique

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires	Objectif régl.	Pr	Envoyé en préfecture le 01/10/2019				
								Reçu en préfecture le 01/10/2019				
13	Activités éco	2/4/6	Co construire un projet alimentaire durable	SBAA	DRAAF, CIVAM, CRAB, MAB22, PETR agriculteurs, associations,...	1/3/7		2	1	1	A déterminer	
14	Activités éco	2/6	Faciliter le développement de l'Economie Circulaire sur le territoire	SBAA	Région Bretagne, Kerval, CCI, ADEME	5/6		2	2	1	15 k€	
15	Activités éco	2/6	Créer une recyclerie sur l'est du territoire	SBAA	Kerval, Acteurs locaux (Emmaüs..), Prestataires, Ecoorganismes	1/3		2	2	1	3 M€	
16	Activités éco	1/2	Développer l'offre de mobilité sans voiture pour les touristes et en faire un atout pour l'attractivité de notre territoire	SBAA - OT	Professionnels du tourisme	1/3/7		1	1	1	A déterminer	
17	EnR	3	Faciliter le développement de toutes les énergies renouvelables	SBAA	ALEC, Kerval	1/4/5/7/8		1	3	2	Fonds de chaleur territorialisé 350 k€; étude solaire : 10 k€, SEM Energie 22 : 6M€	
18	EnR	2/3/5	Développer la valorisation énergétique issue des déchets/ressources du territoire	Kerval - Guyot	SBAA, industriels	1/4/5		2	3	1	Module de gazéification : 50 k€ +10 k€ par an	
19	EnR	1/2/3	Favoriser la création de réseaux de chaleur industriels	SBAA	Kerval, Hôpital Yves Le Foll, bailleurs sociaux, SDE22, industriels	1/3/5/7/8		1	3	2	Pour la zone de l'hôpital : 5,5 M€	
20	EnR	1/2/3/6	Accompagner les agriculteurs pour multiplier la production d'énergie renouvelable	CRAB	Agriculteurs, SBAA	1/3/4/5/6/7		2	3	2	A déterminer	
21	EnR	1/2/3/4/6	Soutenir le développement de la filière bois	CRAB - SBAA	Agriculteurs, CRAB, ONF, Communes, ALEC	1/2/4/6		2	3	1	Test 2018: 10 k€ ; voie forestière : 60 k€	
22	EnR	3	Développer les ENR pour les besoins en mobilité	SBAA	SDE, CRAB	1/4/7		2	3	2	A déterminer	
23	EnR	3/6	Soutenir le développement des énergies citoyennes	SBAA	Citéwatt, Taranis, ALEC, Communes, SDE, dévolop privés	1/4/7		2	3	1	1000 € de surcoût par projet de financement participatif	
24	EnR	1/3/5	Réaliser un schéma directeur de coordination des énergies	SBAA - SDE	Gestionnaires de réseaux, écoles d'ingénieurs	1/3/4/5/7/8		1	2	1	Logiciel de cartographie : 50 k€ + les moyens humains	

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires	Objectif régl.	Pr	Envoyé en préfecture le 01/10/2019			
								Reçu en préfecture le 01/10/2019	Affiché le	ID : 022-200069409-20190926-DB_188_2019-DE	
25	Adaptation	1/4/6	Répondre aux principales vulnérabilités du territoire	SBAA - Région	DDTM22, CRAB, Région, communes Capt'air Bretagne	9		1	1	1	Intégré dans le budget PLUI, PLH et animation
26	Adaptation	1/4	Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	SBAA	Services de l'Etat	1/9		1	1	1	Etudes et AMO : 200 000 €
27	Adaptation	1/4/5	Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques	SBAA	Communes	1/2/3/7/9		1	1	1	A déterminer
28	Interne – Bât publics	1/5	Optimiser l'éclairage public	SDE - SBAA - Communes	ALEC	1/3		1	3	1	En cours 3M€ sur le territoire 465 000 € SBAA
29	Interne – Bât publics	1/5	Formaliser la politique bâtiments durables et développer un plan pluriannuel d'entretien	SBAA	ALEC, ADEME	1/3/7		2	3	2	0 €
30	Interne – Bât publics	1/5	Optimiser la gestion énergétique des Piscines	SBAA	Industriels, ADEME, ALEC	1/3		2	3	2	AMO pour la mise en place du CPE: <25k€ (2018)
31	Interne – Bât publics	1/5	Poursuivre et améliorer le suivi des consommations d'énergie des bâtiments publics dans le but de les réduire	SBAA - Communes - ALEC	SDE22, Fournisseurs, Gestionnaire de réseaux	1/3		2	2	1	1 ETP pour SBAA et 2,5 ETP pour l'ALEC
32	Interne - EnR	3/5	Développer les ENR et augmenter la part d'énergie verte sur le patrimoine public	SBAA - Communes	ALEC, SDE 22, Gestionnaires de réseaux, Fournisseurs	1/4/7		1	3	2	SBAA : <5000€/an pour l'électricité 100% renouvelable
33	Interne - Déchets	1/5	Réaliser et mettre en œuvre le Schéma directeur de la collecte	SBAA	Kerval	1/3/7		2	1	2	Etude : 100k€
34	Interne – Eau & Ass	1/5	Maintenir la production d'une eau de très bonne qualité en maîtrisant au mieux les dépenses énergétiques	SBAA	Agence de l'Eau Loire Bzh	1/3/7		2	2	2	Nouvelle usine : 30M€ ; A déterminer pour les autres projets
35	Interne – Eau & Ass	1/5	Optimiser la performance énergétique des systèmes d'assainissement	SBAA	Agence de l'Eau Loire Bzh	1/3/4/5/7		2	1	2	A déterminer
36	Interne - Déplacements	1/5	Réaliser un Plan de Déplacement Administration en impliquant les agents	SBAA	Syndicats	1/3/7		2	2	2	A déterminer
37	Interne - Déplacements	1/5	Mettre en place le suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'éco conduite	SBAA	Baie d'Armor Transport, SDE22, gestionnaires réseaux	1/3/7		2	2	2	Bus : de 522k€ à 630k€ ; A déterminer pour les autres projets

N°	Thématique	Orientations	Actions	Pilotes	Partenaires	Objectif régl.	Pr	Envoyé en préfecture le 01/10/2019 Reçu en préfecture le 01/10/2019 Affiché le			
								1	2	3	4
38	Interne – Sensi	5/6	Elaborer un plan média du PCAET	SBAA		1/3/7/9					
39	Interne – Sensi	1/5	Impliquer les agents autour du PCAET et des éco-gestes	SBAA		1/3/7		2	2	2	0,2 ETP
40	Interne - Organi	1/5	Développer un parcours interne de formations "Climat- Air- Energie"	SBAA		1/3/4/7/9		2	2	2	0 €
41	Interne - Organi	5	Avoir une lecture climat-air-énergie des projets communautaires, notamment à travers le budget et ses outils	SBAA				2	2	2	A déterminer : personnel et études
42	Interne - Organi	1/2/5	Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable	SBAA		1/3/7/9		2	2	1	0 €
43	Sensi /participation	1/3/6	Poursuivre et multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants et les scolaires	SBAA - ALEC	Communes, étab scolaires, Asso (Ecotone Nature, ABIEG 22,...)	1/3/7		2	2	2	8000€/an
44	Sensi /participation	1/6	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de Prévention de Déchets	SBAA	Kerval, ADEME, Région, Eco-organismes, Office de tourisme	1/3/7		2	1	2	A déterminer
45	Sensi /participation	1/6	Développer la sensibilisation des usagers aux économies d'eau et à la préservation de l'environnement	SBAA		3/9		1	2	1	A déterminer
46	Sensi /participation	1/6	Informier sur la qualité de l'air extérieure et intérieure	SBAA - AirBzh - Capt'Air Commun es	Communes, Préfecture, Région	7		1	1	2	20 000€ / an
47	Sensi /participation	6	Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne autour du plan climat	SBAA	Communes, Partenaires et citoyens investis			1	1	1	0,5 ETP
48	Sensi /participation	5/6	Suivre et évaluer le PCAET avec les parties prenantes	SBAA	Communes, Partenaires et citoyens investis			1	1	1	0 €

Annexe 4 :

Plan d'Actions PDU

## Plan d'action du PDU de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Thématiques	Actions
Accompagner la restructuration du réseau TUB sur le pôle urbain dans le cadre du projet TEO	<p>1.1 Engager les réflexions autour d'un second axe fort en transport collectifs.</p> <p>1.2 Développer des P+R pour inciter au report modal.</p> <p>1.3 Tirer les lignes fortes jusqu'aux échangeurs de la rocade de déplacements.</p> <p>1.4 Développer des lignes tangentialles évitant des trajets via le centre ville de Saint-Brieuc.</p> <p>1.5 Renouveler le parc de matériel roulant en répondant aux enjeux de développement durable.</p> <p>1.6 Engager une réflexion pour améliorer les mobilités touristiques du territoire.</p> <p>1.7 Veiller à des conditions d'intermodalité modes doux optimisées sur les principaux arrêts TC routiers</p>
Développer les solutions intermodales dans les secteurs périurbains et ruraux	<p>2.1 Veiller à un niveau de desserte TC convenable sur les polarités périphériques en s'appuyant sur les lignes sortantes.</p> <p>2.2 Compléter le maillage d'aires de covoitage.</p> <p>2.3 Valoriser une plateforme de covoitage de proximité.</p> <p>2.4 Revoir l'organisation des lignes Proxitub pour assurer une accessibilité aux lignes fortes.</p> <p>2.5 Veiller à des correspondances facilitées entre offre TUB et TER / TGV.</p> <p>2.6 Encourager l'usage des TC pour la desserte d'évènements d'intérêt communautaire.</p> <p>2.7 Expérimenter et évaluer la possibilité de transporter des vélos dans les bus.</p>
Accroître la pratique cyclable	<p>3.1 Etendre le Schéma Directeur Cyclable à l'ensemble des communes de SBA.</p> <p>3.2 Sécuriser les intersections structurantes.</p> <p>3.3 Poursuivre le développement du stationnement vélo sur le territoire.</p> <p>3.4 Améliorer le jalonnement des itinéraires cyclables</p> <p>3.5 Etendre le dispositif Rou'Libre en augmentant le nombre de points de retrait.</p> <p>3.6 Etudier les emprises ferroviaires et analyser leurs potentiels</p>
Renforcer les centralités du territoire	<p>4.1 Améliorer les modes actifs dans le centre ville de Saint Brieuc et inciter au report modal.</p> <p>4.2 Identifier dans les communes périphériques et rurales de nouveaux points d'arrêts développés comme des PEM.</p> <p>4.3 Poursuivre les efforts en matière d'apaisement des vitesses et de partage de la voirie dans le cadre de Plans Piétons communaux.</p> <p>4.4 Mieux encadrer les pratiques de stationnement</p> <p>4.5 Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la Charte Urbanisme et Déplacements.</p>
Anticiper le bouleversement des	5.1 Définir une hiérarchisation progressive du réseau viaire.

circulations induit par la rocade de déplacements	<p>5.2 Requalifier la rocade urbaine D700/D712 en boulevard pour limiter le trafic de transit.</p> <p>5.3 Poursuivre la requalification des pénétrantes urbaines pour favoriser les modes alternatifs.</p> <p>5.4 Améliorer le jalonnement pour inciter à l'usage de la rocade de déplacements et de la N12</p>
Des actions d'accompagnement à la mise en œuvre du PDU	<p>6.1 Déployer un outil connecté en lien avec la mobilité et multi thématique.</p> <p>6.2 Développer un outil permettant aux usagers de pointer des dysfonctionnements.</p> <p>6.3 Créer un groupe de citoyen dédié aux mobilités.</p> <p>6.4 Poursuivre la réalisation des Plans de Déplacements à destination des salariés.</p> <p>6.5 Mettre en place un programme de suivi du PDU.</p>

Annexe 5 :

Plan pluri-annuel d'investissements

Saint-Brieuc Armor Agglomération

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - REVISION 2021

N° Fiche PPI	Projet	Exécu tion	< 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	> 2028	< 2019	2019-2020	2021-2026	> = 2027	Total	
<b>1 - POLE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>																				
1 - A1	Étude Usine de déshydratation		D 0	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 0 30		
			R 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
1 - A2	Maison de la pêche - Pré Aly		D 0	0	1	95	18	0	0	0	0	0	0	0	0	96	18 0	113		
			R 0	0	0	16	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 3	0		
1 - A3	Programme GEMAPI		D 0	0	0	17	221	675	361	361	361	361	361	0	0	17	2 337	721 3 075		
			R 0	0	0	2	36	111	59	59	59	59	59	0	0	2	383	118 503		
1 - A4	Rénovation plateforme filière bois		D 0	0	0	49	20	120	10	0	0	0	0	0	0	0	49 150	0 199		
			R 0	0	0	8	3	20	2	0	0	0	0	0	0	8	25 0	33		
1 - A5	Eaux Pluviales		D 0	4 035	3 339	6 441	4 036	4 089	3 821	4 754	4 969	4 619	4 619	0	0	7 374	28 111	9 237 44 722		
			R 0	1 147	1 266	2 071	662	671	627	780	815	758	758	0	0	2 413	5 625	1 515 9 554		
1 - A6	Défense incendie		D 0	0	174	564	309	810	356	51	51	51	51	0	0	0	738	1 627 102 2 467		
			R 0	0	29	123	51	133	58	8	8	8	8	0	0	0	152	267 17 435		
1 - A7	Casernes		D 0	0	0	0	0	800	400	0	0	0	0	0	0	0	1 200	0 1 200		
			R 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
1 - A8	Nouveaux Projets Transition Énergétique		D 0	0	0	0	591	500	500	500	500	500	500	0	0	0	3 091	1 000 4 091		
			R 0	0	0	0	239	82	82	82	82	82	82	0	0	0	649	164 813		
1 - A9	Usine de déshydratation		D 0	0	0	0	0	100	8 500	4 500	0	0	0	0	0	0	13 100	850 13 950		
			R 0	0	0	0	0	0	1 394	1 738	200	200	200	0	0	0	3 549	539 4 088		
1 - A10	Chaufferie bois		D 0	0	0	0	0	0	50	12 015	2 420	50	865	865	0	0	0	14 535	1 715 16 250	
			R 0	0	0	0	0	0	2 128	3 952	830	2 717	567	445	0	0	0	9 627	1 012 10 640	
1 - A11	Centrale solaire - Yves Le Foll		D 0	0	0	0	0	94	0	0	0	0	0	0	0	0	570	850 1 420		
			R 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94	139 233		
<b>Sous - Total Budget Principal</b>			D 0	4 210	4 064	7 629	7 611	14 266	21 248	8 086	5 930	6 395	8 080	0	0	0	8 274	64 769	14 475 87 517	
			R 0	0	1 176	1 415	2 402	1 117	4 394	6 467	1 959	3 881	1 674	1 831	0	0	0	2 591	20 221	3 505 26 317
1 - B1	Transport - PDU 2		D 0	0	0	305	725	1 293	1 293	1 287	1 323	1 263	1 263	0	0	305	7 214	3 789 11 308		
			R 0	0	0	0	341	259	259	257	265	253	253	0	0	0	1 639	758 2 397		
1 - B2	Transport - Investissement Récurrents		D 0	0	615	1 698	461	1 271	1 241	380	1 120	1 030	1 030	0	0	0	2 313	5 503	2 060 9 876	
			R 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
1 - B3	Transport - TCSP		D 21 587	9 079	951	4 560	9 180	7 575	3 000	0	0	0	0	0	0	0	21 587	10 030	24 315 0 55 932	
			R 3 353	76	3 649	4 733	1 500	1 000	800	0	0	0	0	0	0	0	3 353	3 725	8 033 0 15 111	
1 - B4	Transport - Autres		D 5 907	9 300	153	164	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 907	9 453	164 0 15 524	
			R 8 973	4 219	45	3 005	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 973	4 264	3 005 0 16 242	
<b>Sous - Total Budget Annexe Transport</b>			D 27 494	18 994	3 107	5 910	11 744	10 109	4 673	2 407	2 353	2 293	2 293	1 263	27 494	22 101	37 196	5 849 92 640		
			R 12 326	4 295	3 694	8 079	1 759	1 259	1 059	257	265	253	253	253	12 326	7 989	12 677	758 33 750		
1 - C	Budget Annexe Eau		D 0	0	6 158	6 918	21 458	26 119	11 782	4 229	11 848	10 164	10 164	0	0	0	13 076	85 600	20 288 118 964	
			R 0	0	413	394	300	0	0	600	0	0	0	0	0	0	807	900	0 1 707	
<b>Sous - Total Budget Annexe Eau</b>			D 0	0	6 158	6 918	21 458	26 119	11 782	4 229	11 848	10 164	10 164	0	0	0	13 076	85 600	20 288 118 964	
1 - D	Budget Annexe Assainissement		D 0	0	8 620	14 673	23 014	17 101	10 245	9 086	14 170	11 196	12 081	0	0	0	23 293	84 811	24 162 132 267	
			R 0	0	805	691	1 384	2 237	300	150	0	0	0	0	0	0	1 496	4 072	0 5 568	
1 - E	Budget Annexe Collecte et valorisation des déchets		D 0	0	0	0	2 806	10 393	9 557	5 448	3 531	3 818	1 489	0	0	0	35 552	2 645	38 197	
			R 0	0	0	0	951	1 670	3 225	2 124	641	1 017	1 270	0	0	0	9 628	1 460	11 088	
<b>Sous - Total Budget Annexe Collecte et valorisation des déchets</b>			D 0	0	0	0	2 806	10 393	9 557	5 448	3 531	3 818	1 489	0	0	0	35 552	2 645	38 197	
<b>Total Pôle Développement Durable</b>			D 27 494	37 983	28 761	60 818	72 968	55 958	44 684	40 041	33 461	32 422	33 734	1 263	27 494	66 744	67 419	469 585		
			R 12 326	6 689	6 195	13 117	6 783	9 178	9 800	3 458	5 163	3 197	2 274	253	12 326	12 883				

N° Fiche PPI			Projet	Exécutio		< 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	> 2028	< 2019	2019-2020	2021-2026	> = 2027	Total			
2 – F1	Cale Port de Saint-Quay		D	0	0	0	0	13	200	100	88	0	0	0	0	0	0	0	0	400	0	400			
2 – F2	Investissements récurrents Pôle Nautique		D	0	67	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	0	0	118	300	100	518			
<b>Sous - Total Budget Annexe Pôle Nautique</b>					D	0	67	50	63	250	150	138	50	50	50	50	0	0	118	700	100	918			
2 – G1	Système d'arrosage Golf		D	0	0	0	0	180	211	117	0	0	0	0	0	0	0	0	508	0	508	0			
2 – G2	Investissements récurrents Golf		D	0	7	0	0	98	30	30	30	30	30	30	30	30	0	0	7	248	60	315			
<b>Sous - Total Budget Annexe Golf</b>					D	0	7	0	278	241	147	30	30	30	30	30	0	0	7	756	60	823			
2 – H	Budget Annexe Hippodrome		D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
<b>Sous - Total Budget Annexe Hippodrome</b>					D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<b>Total Pôle Cohésion Sociale et Territoriale</b>					D	28 598	6 829	5 747	10 883	17 019	14 989	9 589	8 158	12 246	13 960	15 821	5 526	28 598	12 576	72 883	35 307	149 363			
					R	6 242	3 175	1 797	2 622	5 116	3 487	1 010	528	462	1 259	1 506	974	6 242	4 972	13 225	3 739	28 177			
					BF	22 356	3 653	3 950	8 261	11 903	11 502	8 579	7 630	11 784	12 700	14 316	4 552	22 356	7 604	59 659	31 568	121 186			
<b>3 - POLE DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>																									
3 – A1	Fibre optique – Déploiement du Très Haut Débit		D	970	785	765	750	1 204	731	711	711	711	711	0	0	970	1 550	4 816	711	8 046					
3 – A2	Enseignement supérieur - Campus Universitaire Beaufeuillage		D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	1 404	25	1 461				
3 – A3	Enseignement supérieur - Campus Universitaire Mazier		D	1 582	195	120	112	775	950	700	450	0	0	0	0	0	1 582	315	2 987	0	4 884				
3 – A4	Enseignement supérieur - Campus Universitaire Technopole		D	0	0	0	0	50	150	500	150	0	0	0	0	0	0	0	850	0	850				
3 – A5	Fonds Innovation Recherche		D	447	227	449	556	373	373	373	373	373	373	0	0	447	676	2 421	373	3 917					
3 – A6	CPER 2015 / 2020		D	540	188	13	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	540	200	50	0	790				
<b>Sous - Total Enseignement Supérieur Recherche</b>					D	3 538	1 395	1 377	2 097	2 902	2 904	1 959	1 559	1 109	1 109	0	0	3 538	2 773	12 528	1 109	19 948			
					R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3 – B1	Nouvelle politique aides économiques		D	0	755	747	1 230	890	890	890	890	890	890	890	890	890	0	0	1 502	5 680	1 780	8 961			
3 – B2	Requalification PAE		D	0	172	634	1 963	600	600	600	600	600	600	600	600	600	0	0	806	4 963	1 200	6 969			
<b>Sous - Total Actions Economiques</b>					D	0	927	1 381	3 192	1 490	1 490	1 490	1 490	1 490	1 490	1 490	0	0	2 308	10 642	2 980	15 930			
					R	0	152	229	524	244	244	244	244	244	244	244	0	0	381	1 746	489	2 616			
3 – C1	Grand Brézillet - Ex Centre de tri		D	911	0	0	880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	911	0	880	0	1 791				
3 – C2	Grand Brézillet - Hall Râteau		D	0	0	355	0	100	2 300	2 600	0	0	0	0	0	0	0	355	5 000	0	5 355				
3 – C3	Grand Brézillet - Parking paysager et voiries internes		D	0	0	0	0	250	0	1 000	250	0	0	0	0	0	0	1 500	0	1 500					
3 – C4	Grand Brézillet - Hall Kervizic		D	0	0	0	0	48	0	0	100	0	0	0	0	0	0	0	148	0	148				
3 – C5	Grand Brézillet - Travaux sur bâtiments existants		D	0	0	0	0	70	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70	0	70				
Vente foncier nu - non rattaché aux opérations précédentes					R	0	0	0	0	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160	0	160			
<b>Sous - Total Grand Brézillet</b>					D	911	0	355	950	398	2 300	3 600	350	0	0	0	0	911	355	7 598	0	8 864			
					R	0	0	0	0	160	400	0	0	0	0	0	0	0	560	0	560				
3 – D1	Entretien patrimoine, équipement		D	0	1 338	3 657	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	0	0	4 995	15 000	5 000	24 995			
3 – D2	Autres Projets		D	0	226	687	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	0	0	913	1 200	400	2 513			
3 – D3	Autres Subventions		D	0	63	95	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0	0	158	600	200	958			
3 – D4	Extension du bâtiment Handi'chiens		D	0	0	14	678	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	678	0	114				
3 – D5	Extension du CIAD		D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 400	0	2 400				
<b>Sous - Total Valorisation Service Public</b>					D	0	1 627	4 453	3 478	2 800	2 800	3 280	4 000	3 520	2 800	2 800	0	0	6 080	19 878	5 600	31 556			
					R	0	269	827	554	443	443	522	640	561	443	443	0	0	1 095	3 162	886	5 144			
<b>Sous - Total Budget Principal</b>					D	4 449	3 949	7 566	9 718	7 590	9 494	10 329	7 399	6 119	5 399	4 290	0	4 449	11 515	50 647	9 689	76 300			
					R	0	421	1 056	1 078	847	1 087	766	884	805	687	687	0	0	1 477	5 468	1 375	8 319			
3 – E1	Le Quai Armez – Légué (HT)		D	2 697	289	453	405	110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 697	742	514	0	3 952			
3 – E2	Le Coin Des Malins - Trévenec (HT)		D	0	879	25	215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	879	241	0	0	1 120			
3 – E3	Les Brasseries Quintin – Scénario 2 (HT)		D	0	19	26	41	1 016	390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	1 447	0	1 492			
3 – E4	Chaffoteaux (HT)		D	0	2 121	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 122	0	0	2 122			
3 – E5	Modernisation Port du Légué		D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
3 – E6	TOTEM expérimental (HT)		D	0	0	0	382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	382	0	382			
3 – E7	Hôtel d'entreprise Ex-CAF (HT)		D	0	0	0	0	76	650	6 046	3 444	121	13	0	0	0	0	0	0	197	0	197			
<b>Sous - Total Budget Annexe GIE</b>					D	2 697	2 429	593	1 607	8 171	4 083	121	13	0	0	0	0	2 697	3 022	13 995	0	19 713			
					R	879	25	215	2 189	2 429	259	2 893	0	0	0	0	0	879	241	7 770	0	8 890			
3 – F	Budget Annexe Zones d'Activités Économiques		D	17 307	426	512	1 767	198	196	867	0	0	0	0	0	0	0	17 307	938	3 028	0	21 274			
<b>Sous – Total Budget Annexe ZAE</b>					R	7 143	887	930	4 269	2 281	1 887	336	0	0	0	0	0	7 143	1 817	8 773	0	17 734			
<b>Total Pôle Développement et Attractivité du Territoire</b>					D																				

**Légende :**

Légende :	
Projet fini ou en voie de l'être	
Projet à venir ou arbitrable	
Projet en continuité	

N° Fiche PPI		Projet	Exécutio	< 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	> 2028	< 2019	2019-2020	2021-2026	> 2027	Total	
Ventilation Budgétaire																					
		D	33 047	14 913	17 327	27 889	31 729	38 452	40 998	23 562	24 214	25 673	28 111	5 526	33 047	32 240	186 843	59 310	311 440		
Budget Principal		R	6 242	4 722	4 217	5 959	6 904	8 848	8 193	3 321	5 099	3 571	3 974	6 242	8 939	38 324	8 519	62 024			
		BF	26 805	10 192	13 109	21 930	24 825	29 603	32 805	20 240	19 115	22 102	24 137	4 552	26 805	23 301	148 519	50 791	249 416		
Budget Annexe Transport		D	27 494	18 994	3 107	5 910	11 744	10 109	4 673	2 407	2 353	2 293	1 263	27 494	22 101	37 196	5 849	92 640			
		R	12 326	4 295	3 694	8 079	1 759	1 259	1 059	257	265	253	253	12 326	7 989	12 677	758	33 750			
		BF	15 168	14 699	-588	-2 169	9 985	8 850	3 614	2 150	2 088	2 040	2 040	1 010	15 168	14 112	24 519	5 091	58 890		
Budget Annexe Eau		D	0	6 158	6 918	21 458	26 119	11 782	4 229	11 848	10 164	10 164	10 124	0	0	13 076	85 600	20 288	118 964		
		R	0	413	394	300	0	0	0	600	0	0	0	0	0	807	900	0	1 707		
		BF	0	5 746	6 523	21 158	26 119	11 782	4 229	11 248	10 164	10 164	10 124	0	0	12 269	84 700	20 288	117 257		
Budget Annexe Assainissement		D	0	8 620	14 673	23 014	17 101	10 245	9 086	14 170	11 196	12 081	0	0	0	23 293	84 811	24 162	132 267		
		R	0	805	691	1 384	2 237	300	150	0	0	0	0	0	0	1 496	4 072	0	5 568		
		BF	0	7 815	13 982	21 630	14 863	9 945	8 936	14 170	11 196	12 081	0	0	0	21 797	80 740	24 162	126 699		
Budget Annexe GIE		D	2 697	2 429	593	1 607	8 171	4 083	121	13	0	0	0	0	0	2 697	3 022	13 995	0	19 713	
		R	879	25	215	2 189	2 429	259	2 893	0	0	0	0	0	0	879	241	7 770	0	8 890	
		BF	1 817	2 403	378	-582	5 742	3 824	-2 771	13	0	0	0	0	0	1 817	2 781	6 225	0	10 824	
Budget Annexe ZAE		D	17 307	426	512	1 767	198	196	867	0	0	0	0	0	0	17 307	938	3 028	0	21 274	
		R	7 143	887	930	4 269	2 281	1 887	336	0	0	0	0	0	0	7 143	1 817	8 773	0	17 734	
		BF	10 164	-462	-418	-2 502	-2 083	-1 691	531	0	0	0	0	0	0	10 164	-879	-5 745	0	5 539	
Budget Annexe Déchets Ménagers		D	0	0	0	2 806	10 393	9 557	5 448	3 531	3 818	1 489	1 156	0	0	0	35 552	2 645	38 197		
		R	0	0	0	951	1 670	3 225	2 124	641	1 017	1 270	190	0	0	0	9 628	1 460	11 088		
		BF	0	0	0	1 855	8 724	6 332	3 324	2 889	2 801	219	966	0	0	0	25 925	1 185	27 110		
Budget Annexe Hippodrome		D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		BF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Budget Annexe Chaufferie Bois		D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		BF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Budget Annexe Golf		D	0	7	0	278	241	147	30	30	30	30	30	0	0	7	756	60	823		
		R	0	0	0	93	127	70	0	0	0	0	0	0	0	0	290	0	290		
		BF	0	7	0	185	114	77	30	30	30	30	30	0	0	7	466	60	533		
Budget Annexe Pôle Nautique		D	0	67	50	63	250	150	138	50	50	50	50	0	0	118	700	100	918		
		R	0	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	0	0	100	300	100	500		
		BF	0	17	0	13	200	100	88	0	0	0	0	0	0	18	400	0	418		
Budget Annexe SPANC		D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		BF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Budgets Consolidés				<b>D</b>	<b>80 545</b>	<b>51 615</b>	<b>43 179</b>	<b>84 793</b>	<b>105 945</b>	<b>84 720</b>	<b>65 589</b>	<b>55 610</b>	<b>51 825</b>	<b>51 780</b>	<b>53 845</b>	<b>6 789</b>	<b>80 545</b>	<b>94 794</b>	<b>448 482</b>	<b>112 414</b>	<b>736 236</b>
		<b>R</b>	<b>26 590</b>	<b>11 197</b>	<b>10 193</b>	<b>23 275</b>	<b>17 455</b>	<b>15 899</b>	<b>14 805</b>	<b>4 870</b>	<b>6 430</b>	<b>5 144</b>	<b>4 467</b>	<b>1 227</b>	<b>26 590</b>	<b>21 390</b>	<b>82 733</b>	<b>10 837</b>	<b>141 551</b>		
		<b>BF</b>	<b>53 955</b>	<b>40 418</b>	<b>32 987</b>	<b>61 518</b>	<b>88 490</b>	<b>68 821</b>	<b>50 785</b>	<b>50 740</b>	<b>45 394</b>	<b>46 637</b>	<b>49 379</b>	<b>5 562</b>	<b>53 955</b>	<b>73 404</b>	<b>365 748</b>	<b>101 577</b>	<b>594 685</b>		
																0	0	0	0		

## Annexe 6:

### Recensement des projets communaux

**Recensement des projets communaux sur le territoire de SBAA**

Calendrier	Projet	Budget estimé	Maitrise d'ouvrage
2020 – 2021	Prévention des inondations : étude sur les réseaux boulevard Leclerc en cours		Binic Etables
2022 ?	Prévention des inondations : investissement à programmer pour sécuriser les réseaux, notamment pluvial		Binic Etables
2021	Réhabilitation thermique et acoustique de la salle de loisirs		Binic Etables
2021	Salle de l'Estran : cloisons mobiles et wifi		Binic Etables
2021	Sanitaires : réfection de 2 sanitaires et mise en accessibilité 90 000 € localisation avant- port et Banche		Binic Etables
	Amélioration de l'écoulement de l'IC et du fonctionnement du clapet actuel anti retour en fonds de bassin qui bloque la remontée naturelle de l'onde de marée de l'IC et ralenti l'évacuation vers le bassin avec un investissement prévu de 120000€ (à rattacher à la compétence GEMAPI) – dossier technique à venir	120 000,00 €	Binic Etables
	Développement de navettes de bus vers les plages en période estivale ainsi que lors des animations importantes		Binic Etables
2021 – 2022	Création d'une chaussée à voie centrale Banalisée. 1Ere phase de travaux aura lieu rue de la petite gare.	171 470,00 €	Hillion
2021 – 2022	Création d'une chaussée à voie centrale Banalisée. =2 <sup>e</sup> phase route de Casseu.	290 436,00 €	Hillion
2021 – 2022	Le projet d'aménagements d'itinéraires cyclables sécurisés sur le secteur de Licellion va permettre de rejoindre une piste cyclable déjà existante sur la zone artisanale de Beausoleil. Ces aménagements permettront de circuler entre les deux bourgs (Hillion et St René) et également de rejoindre le collège.	301 070,52 €	Hillion
2021	Aménagement d'un lotissement en faveur de la transition écologique		La Méaugon
2022 – 2026	Déplacement de la bibliothèque vers un site plus approprié aux usages (salle municipale ou maison à rénover près de l'école)		La Méaugon
2023 – 2026	Réhabilitation de la salle des fêtes (salle des roches plates), notamment de la cuisine		La Méaugon
2024 – 2026	Transformation de la maison des associations en gîte communal : rénovation, isolation, équipement		La Méaugon
2025 – 2026	Création d'une boutique éphémère		La Méaugon
2022-2023	Rénovation énergétique salle polyvalente de la mairie	309 300,00 €	Lanfains
2021-2022	Réhabilitation de l'ancienne école en logements		Lanfains
2021	Aménagement d'un terrain multi-sports (montant TTC)	48 000,00 €	Lanfains
2022-2023	Construction de locaux pour les services techniques		Lanfains
2021	Rénovation énergétique de 2 logements locatifs (montant TTC)	146 690,00 €	Lanfains
2021	Création d'une voie verte ( vélo-piétons) et sécurisation du carrefour , rue de Brest, rue de la Morgan	332 500,00 €	Langueux
2021	Rénovation énergétique médiathèque	175 000,00 €	Langueux
2021	matériel, formation, études pour accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous les élèves qui déjeunent aux restaurants scolaires de Langueux et de Trégueux.	15 000,00 €	Langueux
	Ecole : agrandissement garderie, préau et cantine.		Lantic
	Chaufferie bois		Lantic
	Rénovation école maternelle (isolation, huisseries etc..) et mairie (huisseries)		Lantic
	Panneaux photovoltaïques pour salle des fêtes		Lantic
	Borne de recharge électrique		Lantic
	Sécurisation des routes communales et créations de liaisons douces		Lantic
	Acquisition de foncier en vue d'accueillir de nouveaux commerces		Lantic
	Véhicule électrique acquis par la collectivité en novembre 2020.		Lantic
	Aménagement du bourg (sécurité et embellissement)		Le Bodéo
	Médiathèque		Le Fœil
	Ecole : rénovation de l'école (isolation du bâtiment par l'extérieur et agrandissement du préaux		Le Vieux-Bourg
	Eglise : rejoimentement en partie des murs de l'église		Le Vieux-Bourg
	Centre technique : rénovation ou construction d'un nouveau centre technique municipal		Le Vieux-Bourg
	Foncier : Acquisition de foncier en vue d'accueillir un nouveau lotissement / Aménagement d'un lotissement		Le Vieux-Bourg
	Foncier : achat d'un bâtisse ancienne en vue d'accueillir 2 maisons d'habitation		Le Vieux-Bourg
	Effacement réseaux et divers travaux : mise en valeur de la mairie avec notamment l'effacement des réseaux sur la partie haute du bourg		Le Vieux-Bourg
	Réaménagement du lotissement « Impasse de la porte Alleno » avec effacement des réseaux		Le Vieux-Bourg

Projets communes

2021/2022	Aménagements sécuritaires des rues de la Coudre et de la Ville Martin	300 000,00 €	Plaine Haute
2021/2022	Restructuration de l'accueil de la mairie	294 000,00 €	Plaine Haute
2021/2022	Restructuration d'une partie de l'ancienne école publique (3 classes) en médiathèque	265 000,00 €	Plaine Haute
2021	Gestion du chauffage à distance de différentes salles de 5 bâtiments de la Commune	35 150,00 €	Plaintel
2021	Remplacement d'une chaudière alimentée au fuel depuis plus de 40 ans par une chaudière à condensation gaz.	9 400,00 €	Plaintel
2021	Remplacement de fenêtres de l'église : Remplacement de 2 fenêtres simples vitrage par 2 fenêtres double vitrage.	2 700,00 €	Plaintel
2021	Remplacement de 2 portes bois en mauvais état pour améliorer l'étanchéité de l'église.	17 088,00 €	Plaintel
2021 – 2022	L'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse électriques pour l'entretien du cimetière en zéro phyto.	5 150,00 €	Plaintel
2020	Remplacement d'un véhicule diesel des services techniques par un véhicule électrique.	26 000,00 €	Plaintel
2020	Création d'une application mobile interactive modulable et personnalisable qui permet d'alerter, informer et impliquer les citoyens	5 800,00 €	Plaintel
2020	Pose d'un panneau d'affichage lumineux au lieu-dit « Malakoff », permettant de diffuser sur écran de façon claire et efficace les informations municipales et associatives, contribuant ainsi à développer le lien social.	14 200,00 €	Plaintel
2021	Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la conduite de changement dans la gestion et la production de l'Unité de Production Culinaire	90 000,00 €	Plédran
2021	Reprendre la base de l'application existante afin de créer une nouvelle balade connectée qui concernerait un parcours patrimonial et culturel. Apprentissage en communication – 1 an : conception et création des outils destinés à promouvoir les actions de la mairie	10 000,00 €	Plédran
2021	conception, rédaction et diffusion des différents supports de communication (brochures, bulletins, affiches, guides, annonces...)	15 000,00 €	Plédran
2021	Community management : gérer, organiser et mettre à jour le site interne, les réseaux sociaux		
2021	Acquisition d'un panneau d'affichage dynamique numérique et d'une borne	17 000,00 €	Plédran
2022 / 2023	Création d'un son et lumières sur l'histoire de Plédran et le Plédran du futur, avec les habitants pour les 20 ans de la salle Horizon	30 000,00 €	Plédran
2021	Achat matériel technique (caméra, écran de façade, câblage, liaison streaming etc.) pour retransmission en direct d'évènements, notamment en période de crise sanitaire.	10 000,00 €	Plédran
2021	Projet innovant – atelier arthérapie / musicothérapie dans l'EHPAD, 4 séances par trimestre = 16 au total – CCAS	4 150,00 €	Plédran
2021	Service civique dédié à l'animation et au développement du lien social	795,48 €	Plédran
2021	Modernisation du système d'appel malade de l'EHPAD pour une sécurisation de l'accompagnement des résidents.	12 881,28	Plédran
2021	Déploiement de 10 rails de transfert et 1 moteur mobile	13 265,22 €	Plédran
2021	Plantation 3 ha de Bois pour l'attractivité du bois pour meilleure gestion et attractivité, en lien avec l'ONF	64008	Plédran
2021	Investissement dans une éco-station de compostage.	12 465,00 €	Plédran
2021	travaux EHPAD : changement chaudière, mise en place d'un ballon de stockage et remise aux normes de l'ascenseur	121523,72	Plédran
2021	Rénovation des bâtiments accueillant les activités extra et périscolaires.	223 308,00 €	Plédran
	Rénovation de l'école des coteaux : Les travaux consistent à l'isolation par l'extérieur du bâtiment et le changement des huisseries.	223 308,20 €	Plédran
2020-2022	Mise en œuvre, d'un plan paysage complété par un atlas de la biodiversité et suivi d'un plan guide	199 490,00 €	Plédran
2021	Création de vestiaires sportifs	250 000,00 €	Plédran
2020	des menuiseries école primaire/ restaurant / salle de sport ; remplacement des chaudières par un système plus performant ; régulation thermo-électrique des réseaux de chauffage.	213 000,00 €	Plerin sur mer
2021	Bouquet de travaux de rénovation thermique et énergétique de l'école Port Horec : 2e tranche : remplacement de menuiserie pour école maternelle (230m2) ; mise en place d'un système de ventilation simple flux	260 000,00 €	Plerin sur mer
2020 – 2021	Réaménagement de l'avenue des rosaires et intégration des déplacements doux – 1200m de pistes cyclables sur tout le linéaire bénéficiant d'une réfection de voirie	188 000,00 €	Plerin sur mer
2020	Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux : étude sur 3 bâtiments		Plerin sur mer
2021	Installation sur la cuisine centrale	19 000,00 €	Plerin sur mer
2022	Installation sur le bâtiment culturel L eCap	60 000,00 €	Plerin sur mer

Projets communes

2023	Bâtiment école Harel de la Noé	30 000,00 €	Plerin sur mer
	Remise sur le marché des logements vacants	30 000,00 €	Ploeuc L'hermitage
2023-2024	Réhabilitation de logements	1 270 000,00 €	Ploeuc L'hermitage
2021 – 2022	Relocalisation boulodrome et création de logements	439 457,00 €	Ploeuc L'hermitage
	Boutique culturelle partagée	9 000,00 €	Ploeuc L'hermitage
2021	Etude complémentaire commerce	15 000,00 €	Ploeuc L'hermitage
2019-2022	Senior +	227 600,00 €	Ploeuc L'hermitage
2019-2023	Requalification multimodale	716 000,00 €	Ploeuc L'hermitage
2021	Autopartage	211 000,00 €	Ploeuc L'hermitage
2021	Développement offre culturelle	100 000,00 €	Ploeuc L'hermitage
	Déménagement école de musique et création tiers lieu	727 000,00 €	Ploeuc L'hermitage
2021-2022	Rénovation gendarmerie	584 991,00 €	Ploeuc L'hermitage
2021 – 2026	Construction (suite démolition) de l'école de la Villette : accès PMR, économies d'énergies, adaptation aux nouveaux usages (travaux en 2026)	4 070 000,00 €	Ploufragan
2021-2022	Surchauffe de la salle de sport Hoédic	70 000,00 €	Ploufragan
2020 – 2022	Rénovation partielle du système de chauffage et de ventilation de la salle des villes moisan (travaux 2022)	200 000,00 €	Ploufragan
2020 – 2021	Création d'un préau photovoltaïque au centre de loisir de la vallée à Ploufragan – avec panneau de sensibilisation	80 000,00 €	Ploufragan
2022 – 2023	Rénovation du chauffage, de la ventilation , de la plomberie et de l'electricité de la salle de sport Glenan Ouessant	190 000,00 €	Ploufragan
2021	Création sur le site internet de la mairie, d'un espace dédié aux échanges entre associations et bénévoles (prestation).	5 000,00 €	Ploufragan
2021 – 2022	Création d'un site marchand pour les commerçants + maintenance et animation	22 000,00 €	Ploufragan
2021	Création d'un espace dédié sur internet aux échanges entre commerçants	5 000,00 €	Ploufragan
2021	Installation d'une station de pré – fermentation pour la valorisation des biodéchets pour la cuisine centrale	20 000,00 €	Ploufragan
2021 – 2022	ludique en 2022 pour 50K€	100 000,00 €	Ploufragan
2021- 2023	Création d'une voie verte depuis la rue des Douet vers le nouveau lotissement de la fontaine chesnaie – phase 1 : 2022 ; phase 2 : 2023	100 001,00 €	Ploufragan
2023	Réalisation d'un parc d'écopaturage (lien au projet précédent)		Ploufragan
2021	Création d'un espace convivial multigénérationnel à Saint Hervé	90 000,00 €	Ploufragan
2021 – 2022	Création d'un pump track	100 000,00 €	Ploufragan
2021 – 2022	ETUDE : Aménagements urbains du quartier des villes moisans : ré aménagements des espaces publics du quartier habitat social : cheminement, espaces verts, liaisons avec les quartiers périphériques et équipements.	50 000,00 €	Ploufragan
2024-2026	TRAVAUX: Aménagements urbains du quartier des villes moisans : ré aménagements des espaces publics du quartier habitat social : cheminement, espaces verts, liaisons avec les quartiers périphériques et équipements.	3 300 000,00 €	Ploufragan
2021	Aménagement entrée de bourg : rue des Saules et rue de la Paix	320 865,88 €	Plourhan
2021	Bourg relié et apaisé : création d'une place devant les principaux commerces, iilot avec percées piétonnes, valorisation du parc..	730 000,00 €	Plourhan
2021-2022	Voie douce le long de la RD 133		Plourhan
	Rénovation thermique des bâtiments publics : Salle des fêtes isolation du plancher et de la toiture + modification extérieure		Plourhan
	Agribourg		Plourhan
	projet agricole dans le dossier Agribourg (p 57 et 67 PR) en lien avec le restaurant scolaire		Plourhan
	Mobilités au quotidien : vélos et transports en commune : création de piste cyclable vers St Quay Portrieux		Plourhan
	Installation d'une borne numérique extérieure à la mairie		Plourhan
	Equipement tablettes pour les élus		Plourhan
2021	Rénovation thermique école 3eme tranche	446 308,00 €	Pordic
2021-2023	Démolition de bâtiment – Construction d'un nouveau Centre Technique Municipal	2 700 000,00 €	Pordic
2021	Travaux sur la mairie : isolation grâce aux travaux sur la verrière et la porte.	45 000,00 €	Quintin
2021- 2023	Restructuration de l'habitat en centre ville : Plateau Brasserie	256 400,00 €	Quintin
2021- 2023	Restructuration de l'habitat en centre ville : Plateau Saint Jean	321 500,00 €	Quintin
2021- 2023	Restructuration de l'habitat en centre ville : Réhabilitation du bâtiment des Carmes	5 607 600,00 €	Quintin
2021 – 2022	Renouvellement du parc informatique		saint brandan
2021	Réfection tribune de l'église	18 830,00 €	saint brandan
2021	Rénovation vestiaire / foyer terrains des sports : isolation des plafonds, remplacement des convecteurs		saint brandan

Projets communes

2021 – 2022	Rénovation salle polyvalente		saint brandan
2021 – 2022	création pumptrack et équipements annexes (wc, jeux, espace de détente)	278 400,00 €	saint brandan
2022- 2023	Projets de lotissements communaux		saint brandan
2021	Pérennisation des pistes cyclables	921 450,00 €	saint brieuc
2021	Rénovation école Croix Rouge : eco d'énergie , ravalement	125 000,00 €	saint brieuc
2021	Rénovation école Grand Clos : eco d'énergie , accessibilité, acoustique	330 000,00 €	saint brieuc
2021 – 2022	Rénovation école Jacques Brel : menuiserie, eco d'énergie , accessibilité,	670 000,00 €	saint brieuc
2021	Rénovation école Poutrin : chaudiere, eco d'énergie, peintures	57 500,00 €	saint brieuc
2021	Rénovation du gymnase H Boucher : rénovation de la toiture, restructuration des espaces ( vestiaires)	410 000,00 €	saint brieuc
2021	Requalification de l'etang de robien : Vidange, plan d'eau tampon, passe à poisson, renaturation du plan d'eau	400 000,00 €	saint brieuc
2021	Extension du réseau voies douces : pérennisation des aménagements stratégiques covid	920 000,00 €	saint brieuc
2021 – 2022	Aménagement de la Hentig Glas – ancienne voie ferrée	710 000,00 €	saint brieuc
2021 – 2022	Réhabilitation des locaux associatifs du grand clos : accessibilité / Rénovation énergétique	370 000,00 €	saint brieuc
2021 – 2022	Restructuration et réhabilitation des services techniques municipaux dont PV	2 000 000,00 €	saint brieuc
2021	Désherbeuse à eau chaude		Saint Carreuc
2021	Rénovation énergétique de l'école	65 850,00 €	Saint Carreuc
2021	Démolition ancienne école afin de créer des logements sociaux pour PMR et personnes agées en centre bourg + potentiellement une maison de santé – démolition = 190 000 euros de déficit d'opération)	565 255,22 €	Saint Donan
2022 – 2023	Travaux sur la mairie (Agrandissement + réno énergétique) – attente étude ALEC avant travaux		Saint Donan
2023 – 2023	Projet de Tiers lieux sur ancienne ferme		Saint Donan
2021-2022	Parcours santé et voies douces sur l'ensemble du bourg (convention en cours pour étude avec SBAA)		Saint Donan
2022 – 2023	Agrandissement et rénovation de la salle polyvalente Salle Plein Ciel	500 000,00 €	saint julien
2020-2021	Transformation de l'ancienne mairie en cabinet médical	149 115,00 €	saint julien
2020-2021	Réhabilitation de l'ancienne Poste	195 000,00 €	saint julien
2021 – 2022	acoustique et la luminosité des locaux.	445 000,00 €	saint julien
2021-2024	Création d'une salle de sports multifonctions	750 000,00 €	saint julien
2022-2023	Rénovation d'un ancien bar pour la création de logements à l'étage et la création de cellules médicales au rez-de-chaussée.	445 000,00 €	saint julien
2022	Mise en place d'ateliers de recyclage à destination de la population	6 000,00 €	saint julien
2021	Acquisition d'un local commercial pour location à un artisan brasseur	100 000,00 €	saint julien
2021	Acquisition de postes informatiques à disposition du public et organisation de formations pour l'utilisation du numérique (1h par semaine)	8 000,00 €	saint julien
2021-2022	Développement de pistes cyclables sur le territoire communal	45 000,00 €	saint julien
2022	Aménagement d'une borne de recharge électrique	15 000,00 €	saint julien
2021-2022	Travaux de confortement, de sécurisation de la falaise et mise en valeur du sentier littoral	600 000,00 €	saint quay
2020-2022	découverte, Equipements, Théâtre de verdure	123 500,00 €	saint quay
2021 – 2022	ANCIEN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : Dépollution du site et à la déconstruction des infrastructures existantes	150 000,00 €	saint quay
2021- 2023	nouveau.	3 537 000,00 €	Trégueux
	Réaménagements des espaces extérieurs du centre commercial La Grande Porte situé en centre ville		Trégueux
	Installation d'un nouveau sol sportif à la salle raquettes		Trégueux
	Construction d'une nouvelle halle couverte et fermée pour la pétanque		Trégueux
	Aménagement d'un terrain de football synthétique (sur terrain déjà existant)		Trégueux
	Création de postes cyclables, cheminements doux		Tregueux
	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Gymnase Allenic		Tregueux
	Construction d'une chaufferie bois (réseau de chaleur Bleu Pluriel, Clef des Arts, école maternelle L'Oiseau Bleu		Tregueux
	Acquisition d'entreprises foncières en centre urbain		Tregueux
	Acquisition fiche industrielle Ovonor		Tregueux
	Inclusion numérique : recrutement au CCAS		Tregueux
	Travaux hotel de ville : réaménagement de l'accueil, rénovation salle du conseil municipal		Tregueux
	Construction nouvelle médiathèque		Tregueux

Projets communes

2021-2022	Rénovation énergétique du presbytère en logement et espace de vie sociale	632 000,00 €	Tregueux
2021	Isolation thermique du groupe scolaire Louis Bleriot : isolation suite diagnostic de l'ALEC	26 571,00 €	Trémuson

## **Annexe 7:**

### **Statuts de SBAA**



**Arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté  
d'Agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération,  
compétence obligatoire « eau, assainissement et gestion des eaux  
pluviales »,  
et compétence facultative « santé »**

Le Préfet des Côtes d'Armor  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 ;

**VU** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**VU** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5216-5 ;

**VU** le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 avril 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2020 donnant délégation de signature à Madame Béatrice OBARA, secrétaire générale de la préfecture ;

**VU** la délibération du conseil d'agglomération du 26 septembre 2019 proposant d'exercer à titre facultatif la compétence « santé » ;

**VU** les délibérations des conseils municipaux des communes de Hillion (16 décembre 2019), La Harmoye (12 décembre 2019), La Méaugon (9 décembre 2019), Lanfains (10 décembre 2019), Le Bodéo (20 janvier 2020), Le Fœil (17 décembre 2019), Le Leslay (17 décembre 2019), Le Vieux-Bourg (10 décembre 2019), Plaine-Haute (13 janvier 2020), Plaintel (13 janvier 2020), Plédran (17 décembre 2019), Ploëuc-L'Hermitage (2 décembre 2019), Ploufragan (9 décembre 2019), Plourhan (5 février 2020), Pordic (31 janvier 2020), Quintin (21 novembre 2019), Saint-Bihy (18 décembre 2019), Saint-Brandan (18 décembre 2019), Saint-Brieuc (16 décembre 2019), Saint-Carreuc (21 janvier 2020), Saint-Gildas (28 novembre 2019), Saint-Julien (18 décembre 2019), Saint-Quay-Portrieux (26 décembre 2019), Trégueux (18 décembre 2019), Trémuson (13 décembre 2019), Tréveneuc (4 décembre 2019), Yffiniac (16 décembre 2019) approuvant l'exercice de cette nouvelle compétence ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Lantic (19 décembre 2019) se prononçant de manière défavorable au transfert de la compétence « santé » ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L.5211-17 du CGCT, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération pour se prononcer sur les modifications proposées ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu de ce même article, l'avis du conseil municipal des communes de Binic-Etables-sur-Mer, Langueux, Plérin et Saint-Donan qui ne se sont pas prononcées, est réputé favorable ;

**CONSIDERANT** que les conditions de majorité qualifiée sont réunies ;

**CONSIDERANT** que les compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales sont transférées de manière automatique aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et constituent des compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de prononcer le transfert de ces compétences par le présent arrêté ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1 : Abrogation**

L'arrêté préfectoral du 30 avril 2019 est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après.

### **ARTICLE 2 : Dénomination et composition**

La communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération regroupe les communes de Binic-Etables-sur-Mer, Hillion, La Harmoye, La Méaugon, Langueux, Lantic, Lanfains, Le Bodéo, Le Leslay, Le Fœil, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploufragan, Plourhan, Ploeuc-l'Hermitage, Pordic, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Carreuc, Saint-Donan, Saint-Gildas, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Trémuson, Tréveneuc, Yffiniac.

### **ARTICLE 3 : Siège social**

Le siège social de la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération est fixé au 5, rue du 71<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à Saint-Brieuc.

### **ARTICLE 4 : Durée**

La Communauté d'agglomération est instituée pour une durée illimitée.

### **ARTICLE 5 : Compétences obligatoires**

La communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce, conformément à l'article L. 5216-5 du CGCT, en lieu et place des communes membres l'intégralité des compétences obligatoires suivantes correspondant à sa catégorie, sur la totalité de son périmètre :

1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

La communauté d'agglomération est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées, par le conseil de communauté pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

4° En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

6° En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

8° Eau ;

9° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT;

10° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.

## **ARTICLE 6 : Compétences supplémentaires**

La communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce, conformément à l'article L. 5216-5 du CGCT, en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à

ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectifs ;

2° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

3° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

4° Action sociale d'intérêt communautaire.

Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L.123-4-1 du code de l'action sociale et des familles ;

## **ARTICLE 7 : Compétences facultatives**

Les compétences facultatives exercées par la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération sont présentées ci-après par domaine de compétence :

### Abris voyageurs

Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service public des transports.

### Coopération décentralisée et solidarité internationale

Mise en œuvre ou soutien de toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ou toute action de solidarité internationale dans les domaines de compétence de Saint-Brieuc Armor Agglomération relevant de l'adduction d'eau potable, de l'assainissement des eaux usées, de la collecte des déchets solides et de l'énergie.

### Culture

#### 1° Lecture publique :

- constitution et gestion d'un réseau intercommunal de lecture publique favorisant les mutualisations entre les bibliothèques et/ou médiathèques et permettant la création de nouveaux services aux habitants du territoire communautaire (portail documentaire, ressource numérique,..) ;
- développement des actions de médiation par la mise en place d'offres d'animations intercommunales favorisant la promotion de la lecture publique sur le territoire communautaire.

#### 2° Enseignement et éducation artistiques et musicaux :

- mise en œuvre et gestion des interventions musicales en milieu scolaire de professeurs spécialisés ;
- mise en place d'actions collectives et de médiation à l'échelon géographique intercommunal sur des publics amateurs ou scolaires ;
- mise en place de projets relevant de l'ère géographique intercommunale ou soutien à des actions entrant dans le champ de l'éducation artistique et musicale.

### 3° Spectacles vivants et arts visuels :

- > Initier des projets artistiques répondant aux caractéristiques cumulatives suivantes :
  - présenter sur le territoire communautaire un caractère exceptionnel ou une unicité de pratique ;
  - posséder un rayonnement au-delà des limites géographiques de l'agglomération ;
  - participer à la valorisation (au sens de réputation) et au développement de l'attractivité et/ou de la qualité de vie au sein du territoire communautaire.
- > Créer les conditions d'une présence artistique sur le territoire (favoriser la création de projets artistiques et culturels sur le territoire, soutenir des manifestations artistiques et culturelles, encourager la diffusion des créations soutenues dans les salles du territoire).
- > Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes, proposer aux compagnies du territoire des services « innovants » (tels que notamment des lieux de stockage et de construction de décors ou des lieux de création et de répétition), favoriser la mise en réseau des acteurs culturels, encourager la mobilité des artistes.

Défense extérieure contre l'incendie, y compris la gestion des poteaux et bouches d'incendie, au sens des articles L. 2225-1 à L. 2225-4 et R. 2225-7 du CGCT.

### Enseignement supérieur, recherche, innovation

#### 1° Enseignement supérieur :

- financement et participation aux activités du pôle universitaire briochin au sein des instances de gestion du pôle universitaire (SGPU) ;
- soutien (dont notamment la coordination, l'accompagnement et le financement) à la création et la pérennisation de formations supérieures sur le territoire ;
- soutien (dont notamment la coordination, l'accompagnement et le financement) aux établissements d'enseignement supérieur ;
- partenariat avec les lycées et soutien pour développer les formations post-bac, comme les classes préparatoires, les BTS ou les licences professionnelles ;
- partenariat avec les universités ;
- partenariat avec tout établissement susceptible de délivrer des formations dans l'enseignement supérieur (notamment tel que le CNAM, la chambre des métiers et de l'artisanat, ....) ;
- toute action concourant à la vie étudiante.

#### 2° Recherche :

- soutien aux établissements de recherche présents ou en création, notamment via des dispositifs spécifiques, comme les thèses, les post-doctorats ou tout autre dispositif ;
- soutien aux projets associant recherche et entreprises, notamment ceux des pôles de compétitivité ou en lien avec des organismes de transferts (notamment de connaissances, de technologies) présents sur le territoire de Saint Brieuc Armor Agglomération ;
- soutien à des projets de recherches dont l'objet est le territoire de l'agglomération.

#### 3° Innovation :

Soutien à la technopole, aux projets innovants, aux dispositifs de transferts de technologie, aux espaces de l'économie de l'innovation, à l'innovation numérique, à l'innovation dans l'économie circulaire ou dans toute autre forme d'innovation.

### Evènementiel communautaire

- > Évènementiel de promotion des équipements communautaires : actions d'animation et de promotion d'activités sportives ou culturelles contribuant à la promotion d'équipements communautaires.
- > Soutien aux manifestations culturelles et sportives au titre de leur attractivité et de leur rayonnement sur le territoire, répondant à des enjeux identifiés de la politique culturelle et sportive communautaire et caractérisées comme ci-après :
  - manifestation à fort rayonnement territorial revêtant une attractivité géographique au-delà du territoire communautaire (festivals majeurs, compétition nationale,...) ;
  - manifestation favorisant la cohésion et la qualité de vie au sein du territoire et se déroulant sur plusieurs communes.

### Insertion professionnelle et sociale

- animation de démarches intercommunales et de mise en réseau des acteurs pour répondre aux problématiques de l'insertion sociale et professionnelle des publics adultes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ; notamment et en particulier en matière d'emploi en partenariat avec le service public de l'emploi pour initier des actions de remobilisation professionnelle de ces publics ;
- animation, coordination et suivi de la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics de Saint-Brieuc Armor Agglomération et des structures conventionnées ;
- animation et gestion de l'Espace Initiatives Emploi ;
- mise en œuvre d'animation et de permanences emploi dans les quartiers, communes et sites d'accueil au public ;
- soutien aux opérateurs du territoire ;
- participation (représentation aux instances et soutien financier) à la Mission Locale ;
- contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes.

### Nouvelles technologies de l'information et la communication

- création, développement et gestion d'un espace multimédia situé au pôle de proximité de Binic-Etables-sur-Mer ;
- gestion d'un laboratoire de fabrication numérique, allié à une salle de formation et une salle de réunion, dénommé « Saint-Brieuc Factory ».

### Politique de l'enfance

- > Petite enfance :
  - animation et coordination de tout dispositif intercommunal dans le domaine de la petite enfance, d'organisation et d'orientation avec la caisse d'allocation familiale, le département, la région, l'Etat, l'Union européenne ou des organismes privés ;
  - ingénierie, accompagnement à la mise en œuvre de politiques publiques ou de projets relatifs à la petite enfance ;
  - gestion du relais parents assistants maternels ;
  - gestion des équipements et services de la maison de l'enfance basée à Binic – Etables –sur-Mer et comprenant notamment le multi-accueil Potes et Potiron ;
  - gestion des équipements et services de la maison de l'enfance basée à Quintin comprenant notamment le multi-accueil La Farandole.

### Prévention de la délinquance

- animation de démarches intercommunales pour répondre aux problématiques de sécurité et prévention de la délinquance ;
- animation des instances et groupes de travail du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;
- soutien aux opérateurs du territoire, dans le cadre du programme d'actions du CISPD.

### Protection de l'environnement

- mise en œuvre, suivi et évaluation du schéma de gestion et d'aménagement des eaux de la Baie de Saint-Brieuc ;
- gestion complète de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc et opérateur sur des sites Natura 2000 ;
- animation, élaboration, mise en œuvre et suivi d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides ;
- participation à l'aménagement et à la gestion de certains espaces ruraux qui ont un impact sur la circulation de l'eau ;
- prévention des pollutions diffuses (hors du ramassage et du traitement des algues, relevant du pouvoir de police du maire).

### Quartiers ne relevant pas de la politique de la ville

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que soutien (dont le financement) aux programmes d'action en relevant.

### Réseaux de chaleur

- contribution à la transition énergétique et climatique ;
- création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froids urbains pour le réseau de Brézillet et le réseau de la station d'épuration du Légué.

### Santé

> Appui technique et ingénierie dans une logique d'aménagement du territoire et de lutte contre les inégalités territoriales et sociales en santé, notamment par un élargissement de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale telle que résultant de la délibération DB 397-2017 du 30 novembre 2017.

> L'exercice de la compétence santé recouvre :

- accessibilité des soins de premiers recours, via l'accompagnement des acteurs et leur mise en réseau;
- création et animation d'un observatoire du territoire, destiné à être au plus près des habitants afin d'anticiper des problématiques en santé du territoire, et y répondre ;
- animation et coordination du contrat local de santé (notamment via l'organisation et la mise en place des actions bénéfiques aux habitants en cohérence avec le diagnostic réalisé) ;
- ingénierie de projet pour accompagner les territoires, notamment sur le sujet de la démographie médicale ;
- soutien financier sous la forme d'un fonds de concours ou subvention fixée par délibération ;
- lieu de réflexion pour l'aménagement du territoire pour garantir aux habitants une égalité d'accès à des actions (accès aux soins) et à une offre de soins (accès aux professionnels de santé).

- > Mise en œuvre du contrat local de santé adopté par délibération du conseil d'agglomération n° DB-190-2019 du 26 septembre 2019 pour tous les aspects relevant de cette nouvelle compétence.
- > Promotion de Saint-Brieuc Armor Agglomération comme territoire de vie et d'exercice auprès des professionnels de santé.
- > Promotion auprès des professionnels de santé et des élus de différents modes d'exercice coordonnés et des possibilités d'accompagnement.
- > Amélioration de la coordination ville/hôpital sur le volet des soins non-programmés et des soins urgents.

#### Service public d'accompagnement des entreprises

Organisation et mise en œuvre du « service public de l'accompagnement des entreprises », conformément au cadre stratégique du développement économique de Saint-Brieuc Armor Agglomération et à la convention de partenariat entre le conseil régional de Bretagne et Saint-Brieuc Armor Agglomération relative aux politiques de développement économique en cours, énonçant notamment comme objectifs :

- la structuration de l'animation et de la coordination territoriales (particulièrement et sans être exclusif en mobilisant l'ensemble des opérateurs de proximité, en développant une logique de réseau des développeurs économiques et en renforçant l'accompagnement collectif des entreprises) ;
- le partage d'informations (grâce à la mise en place d'un système d'information commun sur les entreprises et l'accompagnement de leurs projets).

#### Service public de location de bicyclettes

Service public de location de bicyclettes, au sens de l'article L. 1231-16 du code des transports.

#### Sentiers

- Conception et réalisation des circuits de randonnées, notamment de voies pédestres et VTT approuvées comme tels au cas par cas par délibération du conseil d'agglomération ;
- réalisation d'équipements structurants, comme notamment une harmonisation et un meilleur agencement des circuits entre eux, ou le développement d'une station VTT communautaire ou encore toute autre infrastructure répondant aux attentes sportive et touristique des visiteurs ;
- réalisation et entretien de la signalétique, communication et promotion, vérification de l'entretien et de la signalétique des circuits de randonnée sous réserve d'une délibération du conseil d'agglomération en ce sens pour le circuit de randonnée concerné ;
- réalisation de l'entretien des voies approuvées par délibération comme circuits de randonnée (l'acception de l'entretien recouvre du débroussaillage, du fauchage, de la mise à jour ou de la réparation de signalétique, des compléments d'empierrement, de la maintenance des ouvrages,...) sous réserve d'une délibération du conseil d'agglomération autorisant l'entretien desdits circuits de randonnée concernés ;
- coordination de l'entretien (au sens de l'acception précédente) pour organiser les interventions sur les voies partagées entre plusieurs communes.

#### Sport

- > Prise en charge des coûts de transport, voire des entrées, vers les structures sportives situées sur les parties de territoire de la communauté d'agglomération énoncées ci-après ; pour des cycles et des lieux différents et selon des modalités distinctes définies par délibération du conseil d'agglomération, spécifiques à chaque partie du territoire de l'agglomération au regard de leur éloignement desdites structures, dès lors que cet éloignement caractérise une situation objectivement différente entre usagers au regard du service public octroyé par ces structures, et ce dans la limite des critères énoncés ci après :

- quant aux communes de Le Bodéo, Plaintel, Ploeuc-l'Hermitage, au bénéfice des élèves des cycles d'apprentissage de l'enseignement pré-élémentaire (grande section, cours préparatoire) et élémentaire (cours élémentaires 1 et 2 et cours moyen 1), pour les déplacements vers les piscines et les frais d'entrée y afférents ;
- quant aux communes d'Hillion, La Méaugon, Langueux, Plédran, Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Donan, Saint-Julien, Trégueux, Trémuson, Yffiniac, au bénéfice des élèves des écoles primaires pour les déplacements vers les équipements sportifs et culturels du territoire de l'agglomération ;
- quant aux communes de Binic-Etables-sur-Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portrieux, Trévenec, au bénéfice des élèves des écoles maternelles et primaires pour les déplacements vers certaines des structures sportives intercommunales existantes (piscine « Goelys », golf des ajoncs d'or, centre nautique du Sud-Goëlo) ;
- quant aux communes de Le Fœil, Le Vieux-Bourg, La Harmoye, Lanfains, Le Leslay, Plaine Haute, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Gildas, au bénéfice des élèves des écoles maternelles et primaires pour les frais d'entrée à la piscine Ophéa.

> Soutien à la formation sportive des jeunes du territoire communautaire (cette compétence communautaire n'empêche pas l'accompagnement des clubs sportifs par les communes sur d'autres volets que la formation).

## **ARTICLE 8 : Définition de l'intérêt communautaire**

Lorsque l'exercice d'une compétence est subordonné à la reconnaissance de son intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut de définition dans le délai imparti, la communauté d'agglomération exerce l'intégralité de la compétence transférée.

## **ARTICLE 9 : Composition du conseil d'agglomération**

Elle est déterminée par arrêté préfectoral et conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

## **ARTICLE 10 : Comptable assignataire**

Les fonctions de receveur de la Communauté d'agglomération sont assurées par le Trésorier de Saint-Brieuc Municipale.

## **ARTICLE 11 : Voies de recours**

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, 1 place du Général de Gaulle, 22023 Saint-Brieuc Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, place Beauvau 75800 Paris ;
- soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes 3, contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex ou par l'application « télérecours citoyen » accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ARTICLE 12 : Application

La Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor, le Directeur départemental des finances publiques, le président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, les maires des communes membres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Saint-Brieuc, le **02 OCT. 2020**

Pour le préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale



Béatrice OBARA

## **Annexe 8:**

**Contribution Agence Régionale de Santé  
(ARS)**

*Le CLS est uniquement mentionné à la page 22 article 5 : le recensement des dispositifs contractuels de l'état ou programmes en cours « le Contrat Local de Santé (ARS), signé le 23 octobre 2019, pour une durée de 5 ans. »*

**On peut faire le lien entre le CLS SBAA et deux objectifs du CRTE (page 31 article 12)**

- o **Affirmer notre engagement dans une transition écologique maîtrisée**
- o **Porter l'excellence en matière de santé**

**Ces deux objectifs peuvent être corrélés avec les trois axes du CLS.**

**Prévention et Promotion de la Santé du CLS** qui contient notamment un volet santé environnement. La promotion et prévention de la santé permettent d'agir sur les déterminants de santé. L'objectif est d'agir pour éviter que l'environnement, dans lequel vit la personne, soit un facteur de risque pour sa santé. Permettre aux usagers de connaître et d'acquérir des connaissances pour mener une vie en bonne santé constitue également un enjeu à part entière (« empowerment »).

Le CLS a priorisé plusieurs enjeux sur le territoire de SBAA en matière de santé et de PPS :

- Favoriser l'interconnaissance des professionnels, pour permettre l'émergence d'une culture et de projets communs ;
- Développer une prévention et une promotion de la santé ciblée, avec une attention particulière aux enfants et jeunes ;
- Permettre aux professionnels intervenant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse de mettre en place des actions de sensibilisation ;
- Favoriser un décloisonnement des secteurs social, médico-social et sanitaire, afin de favoriser un parcours en santé ;
- Associer les habitants et/ou leurs représentants dans le choix, la mise en place, la réalisation de l'action, afin d'être en cohérence avec leurs besoins.

**L'accès aux soins de premier recours** est une problématique partagée par l'ensemble des territoires en France, c'est une question qui touche les élus, les usagers, les professionnels de santé, les acteurs du territoire et l'ensemble des habitants. Certains territoires sont également plus attractifs que d'autres, en parallèle, les services des urgences font face à une augmentation de patients depuis plusieurs années, et notamment de patients venant pour de la médecine générale, attestant des difficultés des personnes pour accéder à une consultation. Il est aussi difficile pour les personnes d'accéder à un médecin traitant. Or, le médecin traitant a un rôle central dans l'organisation du système de soins, puisqu'il a notamment pour mission de coordonner le parcours du patient.

De cette problématique le CLS a priorisé 5 enjeux pour le territoire en matière d'accès aux soins :

- Promouvoir le territoire et ses atouts, comme terrain de stage et comme territoire d'installation ;
- Promouvoir et développer les modes d'exercices coordonnés ;
- Faciliter l'installation des professionnels de santé et leur famille, en particulier l'insertion des conjoints
- Engager une réflexion sur l'organisation des soins non-programmés, afin de permettre à chaque habitants l'accès à une consultation, et de restreindre les passages aux urgences pour de la médecine générale ;
- Informer les élus des différents modes d'exercices coordonnés existants.

**Les populations vulnérables et leurs aidants**, le terme « populations vulnérables » renvoie aux personnes étant dans une situation de fragilité persistante en termes de santé et/ou de pleine participation à la société. Ces deux effets peuvent être interdépendants : une grande pauvreté engendre d'importants problèmes de santé ; de même que le handicap, la souffrance psychique (comme l'isolement), le grand âge, la maladie chronique, sont souvent la cause d'un isolement social. L'isolement a par ailleurs une influence sur la santé, et en particulier la santé mentale des personnes.

4 enjeux ont été priorisés dans le cadre du CLS de SBAA :

- Prendre en compte les spécificités des publics pour être au plus près de leurs besoins ;
- Favoriser le parcours de soins pour tous, notamment en faisant la promotion du Dossier médical partagé ;
- Développer l'inclusion des personnes dans la création et la réalisation d'actions ;
- Accompagner le vieillissement et ses conséquences sur le territoire, notamment par une meilleure connaissance des dispositifs existants.